



Rapport annuel 2015 du FMI | Unis face aux défis



Bref aperçu

Trouvez toutes les informations que vous cherchez sur le FMI et ses activités pendant l'exercice 2015. Pour plus de détails, reportez-vous à la table des matières complète.

Table des matières 4

PARTIE 1

Vue d'ensemble 6

Le FMI, ses principales activités, les défis que les pays membres ont eu à affronter pendant l'exercice et le soutien apporté par le FMI

PARTIE 2

Nos trois cœurs de métier 24

Comment le FMI suit les économies de ses 188 pays membres, prête aux pays qui ont des difficultés de balance des paiements et apporte un soutien pratique à ses membres

PARTIE 3

Finances, organisation et responsabilisation . . . 64

Le budget du FMI, ses systèmes d'audit, ses ressources humaines, les évaluations indépendantes, l'information extérieure et les réformes visant à assurer une meilleure représentation des pays membres

PARTIE 4

Regard vers le passé et vers l'avenir. 86

Les faits saillants des activités du FMI pendant l'exercice et comment il aide les pays à réduire la pauvreté et à conjuguer croissance économique, création d'emplois, stabilité et solidarité

Cette année a vu des initiatives novatrices dans toute l'institution : des programmes pilotes visant à intégrer dans le travail sur les pays les résultats des études réalisées ces dernières années sur la croissance solidaire et l'égalité femmes-hommes; des cours de formation en ligne conçus à la fois pour les décideurs et le public; le lancement d'une initiative de libre accès aux données; et un effort de coopération avec les pays membres en matière de finance islamique.



Christine Lagarde
Directrice générale



Équipe de direction

MIN Zhu
Directeur général adjoint

Christine Lagarde
Directrice générale

Carla Grasso
Directrice générale adjointe
et Directrice administrative

Mitsuhiro Furusawa
Directeur général adjoint

David Lipton
Premier Directeur général adjoint



Administrateurs du FMI (au 30 avril 2015)

Serge Dupont

Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie

Mikio Kajikawa

Japon

Steve Field

Royaume-Uni

Chileshe Mpundu Kapwepwe

Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe

Daniel Heller

Azerbaïdjan, Kazakhstan, Pologne, République kirghize, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan

Carlo Cottarelli

Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin

Rakesh Mohan

Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka

Hazem Beblawi

Bahréïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Oman, Qatar, Syrie, Yémen

Mohammad Jafar

Mojarrad
Afghanistan, Algérie, Ghana, Iran, Maroc, Pakistan, Tunisie

Fernando Jiménez Latorre

Colombie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Venezuela

Nguétou Tiraina Yambaye

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Gabon, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo

Aleksei Mozhin

Fédération de Russie



Mathew Haarsager
(Conseiller principal de l'administrateur)
États-Unis

Sergio Chodos
Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay,
Pérou, Uruguay

Menno Snel
Arménie, Belgique, Bosnie-et-Herzégovine, Bulgarie,
Chypre, Croatie, Ex-République yougoslave de
Macédoine, Géorgie, Israël, Luxembourg, Moldova,
Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Ukraine

Wimboh Santoso
Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Indonésie,
Malaisie, Myanmar, Népal, Philippines,
République démocratique populaire lao,
Singapour, Thaïlande, Tonga, Viet Nam

Ibrahim Halil Çanakci
Autriche, Bélarus, Hongrie, Kosovo,
République slovaque, République tchèque,
Slovénie, Turquie

JIN Zhongxia
Chine

Fahad I. Alshathri
Arabie saoudite

Barry Sterland
Australie, Corée, États fédérés de Micronésie,
îles Marshall, îles Salomon, Kiribati, Mongolie,
Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos,
Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Seychelles,
Tuvalu, Vanuatu

Hubert Temmeyer
Allemagne

Audun Groenn
Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie,
Lituanie, Norvège, Suède

Hervé de Villeroché
France

Cartouche

Paulo Nogueira Batista, Jr.
Brésil, Équateur, Guyana, Haïti, Nicaragua, Panama,
République de Cabo Verde, République dominicaine,
Suriname, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago

Table des matières



Vue d'ensemble

Le Fonds monétaire international.....	6
Message de la Directrice générale.....	7
Principales activités du FMI pendant l'exercice 2015	8
Priorités du FMI en 2015	9
Le Plan d'action mondial	10
Faits saillants	11
Effets de la chute des cours du pétrole sur les pays membres du FMI.....	12
La riposte à l'épidémie de fièvre Ébola : des financements d'urgence et un nouvel instrument.....	14
Soutien du FMI à l'Ukraine	16
Emploi et croissance économique.....	18
La formation dispensée par le FMI se développe grâce aux cours en ligne	20
L'initiative de libre accès aux données	22



Nos trois cœurs de métier

Surveillance économique.....	26
Surveillance bilatérale	28
Bilan de la procédure de surveillance.....	28
Surveillance multilatérale.....	31
Conseils de politique économique	35
Données.....	43
Activités de prêt	44
Activités de financement non concessionnel	45
Activités de financement concessionnel.....	50
Conception des programmes.....	51
Instrument de soutien à la politique économique	54
Développement des capacités	55
Assistance technique	56
Formation.....	62
Le soutien des bailleurs de fonds au développement des capacités	62

Notes	104
Sigles et abréviations	110
Lettre de transmission au Conseil des gouverneurs	111
Encadrés	
Les conséquences budgétaires de la chute des cours du pétrole....	13
Le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes	15
Les femmes et l'emploi	19
2.1 Introduction de la perspective financière	29
2.2 Évaluer les risques pour l'économie mondiale.....	32
2.3 Accompagner le renouveau de la Tunisie.....	53
2.4 Politique de taux d'intérêt zéro pour les pays à faible revenu.....	54
2.5 Outils d'évaluation budgétaire.....	58
3.1 Évaluation des sauvegardes : politique et activité	70
3.2 Poursuite de la rénovation du siège.....	71
3.3 Dialogue avec les décideurs de demain.....	77
4.1 Forum économique des nouveaux États membres européens.....	100

Graphiques	
2.1 Accords approuvés pendant les exercices 2006–15.....	52
2.2 Encours de prêts non concessionnels, exercices 2006–15	52
2.3 Encours de prêts non concessionnels, exercices 2006–15	53
2.4 Coût relatif des diverses activités du FMI, exercice 2015.....	56
2.5 Dépenses consacrées au développement des capacités, exercices 2012–15	56
2.6 Prestation d'assistance technique par région, exercices 2012–15 ..	57
2.7 Prestation d'assistance technique par groupe de revenu, exercices 2012–15	57
2.8 Prestation d'assistance technique par domaine, exercices 2012–15	57
2.9 Assistance technique fournie par les centres régionaux d'assistance technique (CRAT), exercices 2012–15.....	61
2.10 Participation aux formations du FMI par groupe de revenu, exercices 2012–15.....	62
2.11 Participation aux formations du FMI par région, exercices 2012–15	63



Finances, organisation et responsabilisation



Regard vers le passé et vers l'avenir

Organigramme du FMI.....	64
Budget et recettes	66
Politique de ressources humaines et organisation	73
Responsabilisation	75
Information et contacts avec les parties prenantes extérieures.....	76
Quotes-parts et gouvernance.....	79
Transparence	81
Administrateurs et administrateurs suppléants.....	82
Cadres de direction	84

Regard vers le passé.....	88
Amérique latine	88
Afrique.....	91
Asie	94
Moyen-Orient et Asie centrale.....	96
Europe centrale et orientale	99
Commémoration du 70 ^e anniversaire du FMI	112 & quatrième de couverture

Regard vers l'avenir.....	102
Le financement du développement durable.....	102
Travaux en cours sur la politique budgétaire.....	103

Tableaux

2.1 Accords relevant du compte des ressources générales approuvés pendant l'exercice 2015.....	45
2.2 Conditions financières des crédits accordés au titre du compte des ressources générales du FMI	46
2.3 Facilités de financement concessionnel.....	48
2.4 Accords approuvés au titre du fonds fiduciaire RPC et relèvement du montant de ces accords pendant l'exercice 2015	50
2.5 Soutien du FMI aux pays touchés par l'épidémie d'Ébola, juin 2014–avril 2015	51
3.1 Budget par grandes catégories de dépenses, exercices 2014–18 ...	67
3.2 Dépenses administratives indiquées dans les états financiers, exercice 2015	68
3.3 Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type, au 30 avril 2015.....	72

L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril.

L'analyse et les considérations de politique économique présentées dans cette publication sont celles du Conseil d'administration du FMI.

L'unité de compte du FMI est le DTS (droit de tirage spécial); la conversion des données financières du FMI en dollars est approximative et effectuée pour des raisons de commodité. Au 30 avril 2015, 1 dollar était égal à 0,71103 DTS et 1 DTS à 1,40642 dollar. Au 30 avril 2014, 1 dollar était égal à 0,64529 DTS et 1 DTS à 1,54969 dollar.

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il désigne aussi un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais pour lesquelles des statistiques sont établies de manière distincte et indépendante.

Le Fonds monétaire international

Centre névralgique de la coopération monétaire internationale, le Fonds monétaire international est une organisation dont les 188 pays membres, c'est-à-dire la quasi-totalité des pays du monde, œuvrent ensemble au bien commun. Le FMI, qui veille au bon fonctionnement du système monétaire international, a notamment pour mission principale de promouvoir la stabilité des taux de change et de faciliter l'expansion et la croissance équilibrée du commerce international. Cela permet aux pays (et à leurs citoyens) d'échanger des biens et des services, ce qui est essentiel pour assurer une croissance économique durable et rehausser les niveaux de vie.

Les pays membres du FMI sont tous représentés au Conseil d'administration de l'institution, qui débat des conséquences nationales, régionales et mondiales des politiques économiques de chacun, et prend les décisions en matière de prêt pour aider les pays membres qui se heurtent à des problèmes temporaires de balance des paiements ainsi que pour soutenir le renforcement de leurs capacités. Le présent *Rapport annuel* retrace les activités du Conseil d'administration, de la direction et des services du FMI pendant l'exercice commencé le 1^{er} mai 2014 et clos le 30 avril 2015. Certains chiffres concernant la Grèce ont été actualisés après la clôture de l'exercice. Le contenu du rapport reflète les opinions et les discussions stratégiques du Conseil d'administration du FMI, qui a activement participé à sa rédaction.

Les principales activités du FMI

Les principales missions du FMI sont les suivantes :

Dispenser des conseils aux pays membres pour les aider à mettre en place des politiques qui leur permettront de parvenir à la stabilité macroéconomique et ainsi d'accélérer leur croissance économique et de réduire la pauvreté.

Mettre à la disposition des pays membres, à titre temporaire, des concours financiers pour les aider à résoudre leurs problèmes de balance des paiements, qui surviennent lorsqu'ils sont à court de devises du fait que leurs paiements extérieurs sont supérieurs à leurs recettes de change.

Fournir une assistance technique et une formation aux pays qui en font la demande, afin de les aider à se doter du savoir-faire et des institutions dont ils ont besoin pour appliquer des politiques économiques bien conçues.

Le FMI a son siège à Washington, mais, compte tenu de son caractère mondial et des liens étroits qu'il entretient avec ses pays membres, il dispose aussi de bureaux dans le monde entier.

On trouvera des informations complémentaires sur le FMI et ses membres à l'adresse www.imf.org.

Message de la Directrice générale



L'année écoulée a apporté son lot de défis inattendus à la communauté internationale. Le FMI a continué de promouvoir une croissance plus forte et plus solidaire ainsi qu'un renforcement de la coopération internationale, mais il a aussi été confronté à des évolutions qui ont nécessité des ajustements rapides.

Le premier défi a pris la forme d'une chute brutale des cours du pétrole. Pour la plupart des pays membres, cette baisse s'est révélée bénéfique, dans la mesure où elle a soutenu la croissance dans un contexte marqué par une «nouvelle médiocrité» de l'économie mondiale. Mais les pays producteurs de pétrole ont été obligés de procéder à de difficiles

ajustements. Ces évolutions ont rendu d'autant plus précieux le travail d'analyse et les conseils du FMI.

Le deuxième défi est né de la pandémie de fièvre Ébola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. C'était une question de vie ou de mort, et le FMI s'est immédiatement mobilisé pour aider les gouvernements de ces trois pays à affronter la crise et à relancer l'activité économique. Il a ainsi apporté plus de 400 millions de dollars d'aide et d'allègements de dette, notamment en aménageant la facilité conçue pour les situations de catastrophe.

Le troisième défi de l'année passée a consisté à aider, au moyen de programmes soutenus par le FMI, plusieurs pays membres qui se trouvaient dans une situation difficile sur le plan économique et financier. Le FMI reste déterminé à apporter son soutien à ces pays, de même qu'à tous les autres pays membres, pendant cette période de turbulences.

Cette année a aussi vu des initiatives novatrices dans toute l'institution : des programmes pilotes visant à intégrer dans le travail sur les pays les résultats des études réalisées ces dernières années sur la croissance solidaire et l'égalité femmes-hommes; des cours de formation en ligne conçus à la fois pour les décideurs et le public; le lancement d'une initiative de libre accès aux données; et un effort de coopération avec les pays membres en matière de finance islamique.

Nous avons continué d'encourager les pays membres à mettre en œuvre au plus vite les réformes de 2010 relatives à la gouvernance et aux quotes-parts. Les pays membres ont réaffirmé l'importance et le caractère urgent que revêtent ces réformes pour la crédibilité, la légitimité et l'efficacité du FMI.

L'année écoulée a aussi été l'occasion de faire le point des accomplissements de ces vingt-cinq dernières années en Europe centrale et orientale, et de marquer le 70^e anniversaire du FMI. Nous avons aussi commencé à préparer l'avenir en nous appuyant sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies et en concourant à la lutte contre le changement climatique au moyen de politiques de prix adéquates dans le domaine de l'énergie. En 2015, la communauté internationale a défini les objectifs à atteindre d'ici à 2030 en matière de réduction de la pauvreté et de croissance solidaire ainsi que les actions à mener pour y parvenir.

Pour présenter les travaux effectués par le FMI dans ces domaines, entre autres, nous avons opté dans le *Rapport annuel 2015* pour une nouvelle formule qui conjugue essais et graphiques. Comme à l'accoutumée, le rapport met aussi en relief le travail du Conseil d'administration du FMI, dont le rôle directeur est essentiel pour assurer la stabilité financière et la croissance économique à l'échelle mondiale.

Christine Lagarde

Principales activités du FMI pendant l'exercice 2015

Le FMI a créé un nouveau fonds d'aide d'urgence et a continué d'apporter des concours financiers aux pays membres

Le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC), créé pour faire face aux conséquences de l'épidémie de fièvre Ébola, accorde des dons et des allègements de dette aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables frappés par une catastrophe naturelle ou une crise de santé publique

qui risque de se propager à d'autres pays. Le FMI a fourni 95 millions de dollars de dons à la Guinée, au Libéria et à la Sierra Leone pour alléger leurs dettes. Il a aussi augmenté les ressources mises à la disposition de ces trois pays dans le cadre de la facilité élargie de crédit de 63,6 millions de dollars, 48,2 millions de dollars et 111,7 millions de dollars, respectivement, et ouvert l'accès à la facilité de crédit rapide à hauteur de 39,8 millions de dollars pour la Guinée et de 45,5 millions de dollars pour le Libéria.

Des accords subséquents ont été approuvés en faveur du Mexique et de la Pologne au titre de la facilité de crédit modulable pour un montant total de 88 milliards de dollars, ainsi qu'une ligne de crédit de précaution de 4,5 milliards de dollars en faveur du Maroc. De nouveaux accords ont aussi été approuvés en faveur de la Géorgie, du Honduras, du Kenya, de la Serbie, des Seychelles et de l'Ukraine représentant au total un engagement de ressources de 19,4 milliards de dollars. De nouveaux décaissements au titre de la facilité de crédit rapide ont été approuvés en faveur de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Libéria, de Madagascar, de la République centrafricaine et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, d'un montant total de 117 millions de dollars (voir au tableau 2.4 le récapitulatif complet des concours apportés aux pays en développement à faible revenu). Une augmentation de 118,9 millions de dollars des ressources mises à la disposition de la Bosnie-et-Herzégovine au titre de son accord de confirmation a également été approuvée.

Plusieurs révisions importantes des politiques du FMI ont été menées à bien

Les travaux de suivi de l'examen triennal de la surveillance de 2014 sont en cours. Le Plan d'action de la Directrice générale couvre tous les aspects opérationnels fondamentaux de la surveillance, à

savoir les risques et les effets de contagion, les questions macrofinancières et les questions structurelles revêtant une importance essentielle sur le plan macroéconomique.

Une revue du Programme d'évaluation du secteur financier est arrivée à la conclusion que les réformes mises en œuvre en 2009 avaient renforcé la teneur, l'efficacité et l'influence des évaluations.

Des réformes de la politique du FMI en matière de plafonds d'endettement ont été adoptées. La nouvelle politique, entrée en vigueur fin juin 2015, donne aux pays une plus grande souplesse pour financer leurs investissements productifs tout en limitant les risques pour leur viabilité à moyen terme.

Conformément à une recommandation du Bureau indépendant d'évaluation (BIE), une étude sur la prise en compte des questions commerciales par le FMI a été réalisée. Cette évaluation porte sur les aspects du commerce international qui revêtent une importance essentielle sur le plan macroéconomique et sous-tendront le programme de travail du FMI pendant les cinq prochaines années.

Les services de l'institution ont publié des notes d'orientation visant à renforcer les conseils macroprudentiels que formule le FMI dans le cadre de la surveillance. Ces notes s'appuient sur les travaux des organes fixant les normes internationales ainsi que sur la pratique évolutive de la politique macroprudentielle par les pays — c'est-à-dire les politiques publiques conçues pour assurer la bonne santé et la solidité du système financier.

En réponse à une suggestion du BIE et à la suite de travaux précédents, un nouveau cadre a été mis au point pour déterminer le niveau adéquat des réserves internationales des pays membres; ce cadre prend davantage en compte les caractéristiques propres des différents pays que les méthodes d'évaluation antérieures.

Résumé des activités prévues par le Plan d'action mondial de la Directrice générale. On trouvera des détails dans les notes figurant à la fin du rapport.

Le travail d'analyse et l'examen des politiques publiques ont concerné les défis auxquels sont confrontés les pays membres

Le travail consacré aux questions de fond qui revêtent une importance essentielle du point de vue macroéconomique ont porté sur des thèmes tels que les réformes visant à rehausser la productivité dans les pays avancés, le taux d'activité des femmes, les facteurs à l'origine des inégalités de revenu, la diversification économique dans les pays du Conseil de coopération du Golfe, et le chômage des jeunes dans les pays avancés d'Europe. L'analyse de la politique monétaire et des politiques touchant au secteur financier a porté sur le rôle des interventions sur le marché des changes et les implications de la finance islamique. Quant au travail d'analyse et à l'examen des politiques publiques en matière budgétaire, ils se sont centrés sur la mobilisation des recettes et le respect des obligations fiscales, ainsi que sur l'efficacité de l'investissement public dans les pays exportateurs de pétrole du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord, du Caucase et d'Asie centrale.

Le développement intensif des capacités s'est poursuivi au moyen de l'assistance technique et des actions de formation

Le renforcement des capacités — qui consiste à aider les pays à se doter d'institutions, de structures juridiques et de politiques plus efficaces pour promouvoir la stabilité économique et une croissance solidaire — a eu lieu essentiellement dans les pays en développement à faible revenu. Le bureau régional d'assistance technique situé en Thaïlande a aussi joué un rôle crucial en permettant de répondre rapidement à la demande d'assistance technique et de formation du Myanmar et de la RDP lao. Parmi les autres faits saillants, on citera la création du Fonds fiduciaire somalien pour le développement des capacités et l'ouverture officielle du Centre d'études économiques et financières FMI-Moyen-Orient au Koweït, qui est le premier institut régional de formation du FMI au Moyen-Orient. La portée de la formation offerte par le FMI a aussi été élargie grâce à deux nouveaux cours en ligne ouverts à tous sur l'analyse de viabilité de la dette et la réforme des subventions énergétiques.

Le renforcement des capacités — qui consiste à aider les pays à se doter d'institutions, de structures juridiques et de politiques plus efficaces pour promouvoir la stabilité économique et une croissance solidaire — a eu lieu essentiellement dans les pays en développement à faible revenu.

Le renforcement des capacités — qui consiste à aider les pays à se doter d'institutions, de structures juridiques et de politiques plus efficaces pour promouvoir la stabilité économique et une croissance solidaire — a eu lieu essentiellement dans les pays en développement à faible revenu.

Priorités du FMI en 2015

Les priorités énoncées dans le Plan d'action mondial de la Directrice générale sont les suivantes :

Membres

Zone euro

Assurer un soutien efficace de la demande
Réformer le marché du travail et les marchés de produits

États-Unis

Assurer une normalisation monétaire sans à-coups
Établir un plan d'assainissement à moyen terme des finances publiques

Japon

Engager des réformes budgétaires et structurelles
Améliorer la transmission de la politique monétaire

Chine

Gérer le rééquilibrage de la demande
Remédier aux vulnérabilités dans les secteurs saturés

Pays émergents

Remédier aux vulnérabilités extérieures
Rehausser le potentiel de croissance

Pays en développement à faible revenu

Renforcer le cadre de la politique économique
Reconstituer des marges de manœuvre budgétaires et extérieures

FMI

Politique monétaire

Évaluer les effets des divergences entre politiques monétaires
Analyser les liens entre politique monétaire et stabilité financière

Secteur financier

Approfondir l'analyse macrofinancière
Fournir des orientations pour la politique macroprudentielle

Politique budgétaire

Déterminer comment la politique budgétaire peut renforcer la croissance économique à long terme
Renforcer les conseils sur les cadres et les institutions

Réformes structurelles

Renforcer les conseils en matière de réformes structurelles
Donner des conseils sur les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des investissements

Le Plan d'action mondial

Le *Plan d'action mondial* de la Directrice générale est un document qui est présenté deux fois par an au Comité monétaire et financier international (CMFI), organe directeur du FMI. Il recense les défis auxquels sont confrontés les pays membres de l'institution, évalue les progrès accomplis depuis le plan d'action précédent, définit les actions à mener aux niveaux mondial et national, et explique comment le FMI peut les soutenir.

Le Plan d'action mondial est considéré comme un document de référence important pour le FMI et ses membres. C'est aussi un des piliers de la surveillance multilatérale exercée par l'institution — comme l'ont rappelé l'examen triennal de la surveillance de 2014 et le Plan d'action pour le renforcement de la surveillance, publié par la Directrice générale en même temps que l'examen triennal de la surveillance. Le Plan d'action mondial est examiné par les membres du Conseil d'administration du FMI lors d'une séance informelle.

Intitulé «Affronter ensemble les défis mondiaux», le Plan d'action mondial de 2015 établit que «pour promouvoir une croissance équilibrée et soutenue, un ensemble intégré de politiques s'impose, qui permette de renforcer la production potentielle d'aujourd'hui et de demain, de réduire les risques, et d'affronter les défis mondiaux».

Ses principales recommandations sont les suivantes :

Rehausser la croissance d'aujourd'hui. Pour renforcer la croissance et la création d'emplois, il est nécessaire de poursuivre, là où cela est approprié, des politiques monétaires accommodantes et des politiques budgétaires d'accompagnement. Mais il est aussi crucial d'améliorer l'efficacité des politiques menées et d'assurer la stabilité financière. Il s'agit en particulier de remédier au surendettement et d'encourager les investissements productifs plutôt que la prise de risques financiers excessifs. La hausse prochaine des taux d'intérêt aux États-Unis et les amples variations des monnaies doivent inciter à agir par anticipation pour gérer les risques et l'accentuation de l'effet de levier. En renforçant les cadres budgétaires, il est possible de faire en sorte que les recettes et les dépenses ne nuisent pas à la croissance économique et de contenir les risques pour les finances publiques.

Renforcer les perspectives de demain. Les réformes structurelles ont pris du retard par rapport aux autres domaines du Plan d'action mondial. Des réformes structurelles ciblées peuvent stimuler l'investissement et la productivité. Les goulets d'étranglement varient d'un pays à l'autre, mais il importe avant tout de faire avancer les réformes des subventions énergétiques afin de tirer parti de la baisse des cours du pétrole, de développer les secteurs financiers, de moderniser les infrastructures, d'accroître l'emploi, de supprimer les distorsions qui faussent les marchés de produits et d'améliorer le climat des affaires. Les réformes commerciales dans les secteurs traditionnels et les secteurs nouvellement développés, tels que les services, ainsi que la réglementation peuvent compléter et amplifier les autres réformes structurelles.

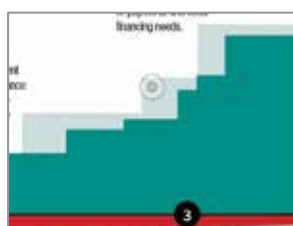
Agir ensemble pour l'avenir. Les effets récents des politiques monétaires asynchrones sur les monnaies et les flux de capitaux soulignent la nécessité de rendre le système monétaire international plus résilient, d'œuvrer à l'intégration plus poussée des économies émergentes dynamiques et d'assurer l'existence d'un filet de protection mondial adéquat et solide. Jalonnée par trois grandes conférences internationales, l'année 2015 marque une occasion sans précédent pour le monde de fixer le cap sur le développement durable pour les quinze années à venir et au-delà (voir le chapitre 2).

Ce que fera le FMI. Le Plan d'action mondial précise que le FMI aidera les pays membres à donner corps à ce programme d'action en proposant des accords de financement souples aux pays confrontés à des défis immédiats. Il veillera aussi à ce qu'il y ait un lien étroit entre les conseils de politique économique et le développement des capacités, et il mettra l'accent sur les priorités que sont la mise en œuvre de politiques budgétaires qui ne nuisent pas à la croissance, les réformes financières et structurelles qui ont une importance cruciale du point de vue macroéconomique et la résorption du surendettement. Le Plan d'action mondial prévoit aussi que le FMI recense les défis auxquels est confronté le système monétaire international, promeuve le programme de développement mondial de 2015 et adapte ses activités aux besoins changeants des pays membres.

Faits saillants



Effets de la chute des cours
du pétrole sur les pays
membres du FMI 12



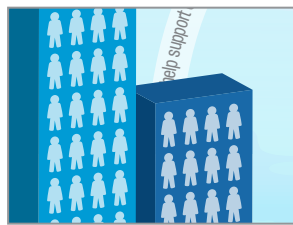
La riposte à l'épidémie
de fièvre Ébola :
des financements d'urgence
et un nouvel instrument 14



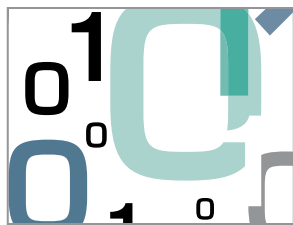
Soutien du FMI à
l'Ukraine et interactions
avec la Grèce 16



Emploi et croissance
économique 18



La formation dispensée
par le FMI se développe
grâce aux cours en ligne 20



L'initiative de libre
accès aux données 22

Effets de la chute des cours du pétrole sur les pays membres du FMI



La chute prononcée et inattendue des cours du pétrole pendant l'année écoulée — avec une diminution des cours de plus de moitié entre septembre 2014 et janvier 2015 — a des répercussions considérables sur les pays membres du FMI. Cette baisse, qui s'inscrit dans un mouvement plus général de reflux des cours des matières premières, a donné un coup de fouet à la croissance économique mondiale et bénéficié à un grand nombre de pays importateurs de pétrole, mais elle a aussi pesé sur l'activité économique dans les pays exportateurs de pétrole.

La chute des cours est imputable à l'augmentation de la production (chez les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), mais aussi dans d'autres pays) et à un ralentissement sensible de la croissance de la demande mondiale de pétrole — en particulier en Europe et dans la région Asie-Pacifique.

L'ampleur de la chute des cours a surpris les prévisionnistes et les marchés : l'édition d'octobre 2014 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) tablait sur un cours moyen du pétrole de 99,36 dollars le baril en 2015 en se fondant sur le cours anticipé sur les marchés à terme, tandis que l'édition d'avril 2015 des PEM retenait un cours anticipé de 58,14 dollars le baril pour 2015 et de 65,65 dollars le baril pour 2016. Les PEM analysaient en détail l'évolution des marchés des produits de base et les prévisions y afférentes, en s'intéressant en particulier à la question de l'investissement en période de faiblesse des cours du pétrole.

Des conséquences pour l'ensemble des activités du FMI

Les effets de la chute des cours du pétrole sur les pays membres du FMI se sont aussi répercutés sur l'ensemble des activités de l'institution. Les activités de surveillance bilatérale et multilatérale ont dû être adaptées rapidement au nouvel environnement. Les consultations au titre de l'article IV, les rapports sur les *Perspectives économiques régionales* et les publications phares du FMI — les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde (GFSR) ainsi que le Moniteur des finances publiques — ont tous réservé une place considérable aux questions liées au cours du pétrole.

Si le FMI a jugé positifs dans l'ensemble les effets macroéconomiques de la chute des cours du pétrole, certains rapports en ont souligné

les risques. Ainsi, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde d'avril 2015 explique que «la vitesse et l'ampleur des variations des cours du pétrole poussent à s'interroger sur la manière dont les tensions peuvent se transmettre au secteur financier». Il cite les canaux par lesquels la baisse des cours pourrait «engendrer des vulnérabilités financières», notamment «un cycle autoentretenu d'accentuation du risque de crédit et de dégradation des conditions de refinancement pour les pays et les sociétés, un repli du recyclage des excédents pétroliers sur les marchés financiers mondiaux et la capacité incertaine de l'infrastructure des marchés financiers de faire face à une période prolongée d'instabilité prononcée des prix de l'énergie».

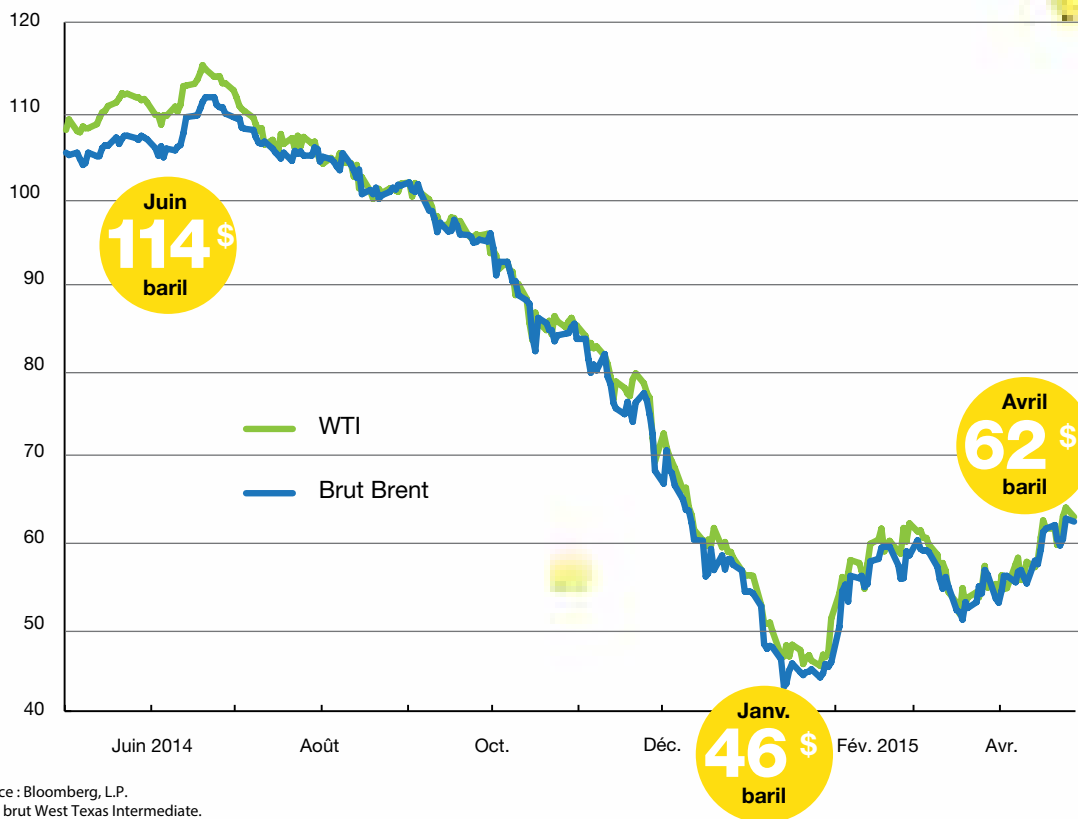
Tendances observées au niveau national

Le Conseil d'administration du FMI a participé très activement à l'examen des rapports et documents analysant les effets de la chute des cours du pétrole. Outre des discussions approfondies sur l'analyse présentée dans les publications phares, le Conseil d'administration s'est aussi intéressé aux tendances observées dans les différents pays. Ainsi, 58 % de ses 21 communiqués de presse relatifs aux consultations au titre de l'article IV publiés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2015 contiennent des références aux effets de la baisse des cours du pétrole, l'analyse étant plus détaillée dans le cas des pays producteurs de pétrole.

Olivier Blanchard, le Conseiller économique du FMI, et Rabah Arezki, chef de l'équipe Produits de base au Département des études, ont publié un article consacré à la chute des cours du pétrole sur *IMFdirect*, le blog du FMI. Cet article, intitulé «Sept questions sur l'effondrement récent des cours du pétrole», examine le fonctionnement du marché du pétrole, les conséquences de la baisse pour différents groupes et pour la stabilité financière, et les mesures que les pouvoirs publics peuvent prendre pour en limiter l'impact sur leur économie. De tous les articles parus sur le blog au cours de l'année, c'est celui qui a été le plus lu.

Cours du pétrole

(Dollars le baril)



Source : Bloomberg, L.P.
WTI : brut West Texas Intermediate.



Les conséquences budgétaires de la chute des cours du pétrole

La chute des cours internationaux du pétrole a aussi eu de profondes répercussions sur les finances publiques des pays importateurs et exportateurs de pétrole. L'édition d'avril 2015 du *Moniteur des finances publiques* a mis en relief cet aspect de l'effet de la baisse des cours, en estimant qu'elle allait sans doute être bénéfique pour les importateurs, mais nuire aux exportateurs.

Selon le *Moniteur des finances publiques*, «l'impact pourrait être considérable; cependant, si beaucoup de pays profiteront de la baisse des cours, ils seront relativement peu nombreux à en subir les effets budgétaires négatifs. Bien que les pays exportateurs de pétrole contribuent moins que les pays importateurs au PIB mondial, le choc sera beaucoup plus prononcé pour eux, car le pétrole occupe une place beaucoup plus grande dans leur économie et leur budget.»

Dans un grand nombre de pays exportateurs, indique le *Moniteur des finances publiques*, les facteurs de vulnérabilité s'accumulaient déjà avant que les cours ne commencent à diminuer. En effet, les recettes engrangées grâce à la hausse des cours pétroliers ont servi à financer de fortes hausses des dépenses courantes et en capital. C'est ainsi que le

cours du pétrole nécessaire pour assurer l'équilibre budgétaire a augmenté dans la plupart des pays exportateurs de pétrole du Moyen-Orient, qui ont besoin d'un prix bien supérieur au niveau de 58 dollars retenu dans le budget 2015 pour financer les dépenses.

L'un des principaux effets budgétaires de la chute des cours du pétrole concerne les subventions énergétiques et la structure de la fiscalité de l'énergie. Le *Moniteur des finances publiques* conclut que les économies budgétaires seront d'autant plus faibles que la baisse des cours du pétrole sera répercutée sur le consommateur. Par exemple, un pays importateur de pétrole qui n'accorde aucune subvention mais qui tire des recettes des droits de douane et autres taxes sur le pétrole pourra voir ses recettes se dégrader. En revanche, si la baisse des cours du pétrole

est répercutée entièrement sur le consommateur, la demande globale et les recettes pourraient s'accroître.

Les départements géographiques du FMI — en s'appuyant sur les consultations au titre de l'article IV et sur la surveillance régionale — estiment que cette situation offre l'occasion aux pays importateurs comme aux pays exportateurs de réformer les subventions énergétiques et la fiscalité de l'énergie, ce qui permettrait de renforcer les soldes budgétaires et de dégager ainsi la marge de manœuvre nécessaire pour accroître les dépenses prioritaires. La baisse des cours du pétrole induisant une diminution des subventions énergétiques, un grand nombre de pays en développement à faible revenu qui importent leur pétrole devraient voir leurs finances publiques s'améliorer.

La riposte à l'épidémie de fièvre Ébola : des financements d'urgence et un nouvel instrument

«Nos pays membres ont fait preuve d'une profonde détermination à agir ensemble pour riposter à la crise de l'Ébola. Je suis particulièrement encouragée par le soutien en faveur de l'approbation du nouveau fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, lequel aura un effet décisif sur les populations de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, et d'autres pays à l'avenir.»

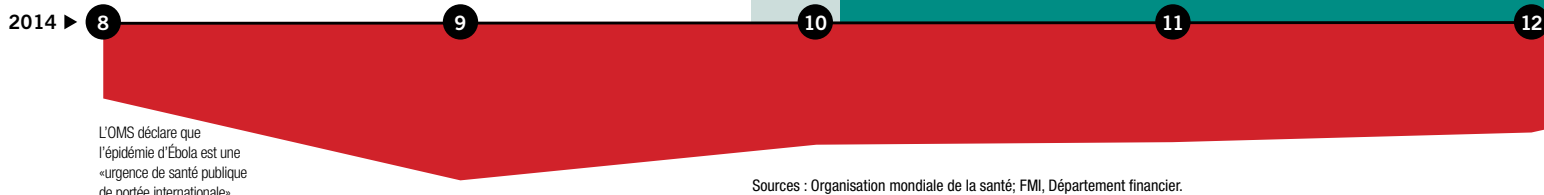
Christine Lagarde, Directrice générale du FMI, le 5 février 2015

Le FMI réagit rapidement à la crise naissante

Le Conseil du FMI approuve 130 millions de dollars d'aide immédiate pour la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, touchés par l'épidémie d'Ébola.

Le FMI décaisse son aide d'urgence aux trois pays.

Le G-20 réuni à Brisbane appelle à aider vigoureusement les pays touchés par l'épidémie d'Ébola et à instituer de nouveaux mécanismes souples pour contrer les effets économiques de crises comparables à l'avenir.



L'épidémie de fièvre Ébola en Afrique de l'Ouest a placé la communauté internationale devant une crise de santé publique sans précédent.

La propagation de la pandémie en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone a touché près de 26.000 personnes, et plus de 10.600 d'entre elles sont décédées. L'activité économique s'est pratiquement arrêtée dans les trois pays tandis que se profilait le spectre d'une crise plus étendue encore.

Le FMI a réagi avec rapidité et souplesse, en engageant environ 404 millions de dollars de financements qui sont allés directement aider les gouvernements des trois pays touchés à répondre aux nombreux besoins engendrés par la crise. Dans un premier temps, une aide d'urgence a été accordée de façon accélérée en septembre 2014. Puis, l'ampleur du désastre se faisant plus claire, le FMI a accru son aide au début de 2015 en apportant un financement additionnel du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et en accordant un allègement de dette par le biais du nouveau fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes.

La Directrice générale, Christine Lagarde, a annoncé ce financement additionnel dans le cadre d'une proposition faite aux chefs d'État du G-20 lors de leur sommet de novembre 2014 à Brisbane, en Australie. En donnant suite à sa proposition de Brisbane, le FMI est devenu la première institution multilatérale à

honorer 100 % de ses engagements à l'égard des pays frappés par l'épidémie de fièvre Ébola.

L'aide financière accordée pour lutter contre l'épidémie cadre tout à fait avec la mission du FMI de soutenir les pays membres qui se heurtent à des problèmes de balance des paiements en période de tension économique et sociale. Chaque étape de la mise en place de cette aide a été examinée attentivement par le Conseil d'administration, qui a approuvé toutes les demandes de financement et la création du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, par réaménagement du fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe.

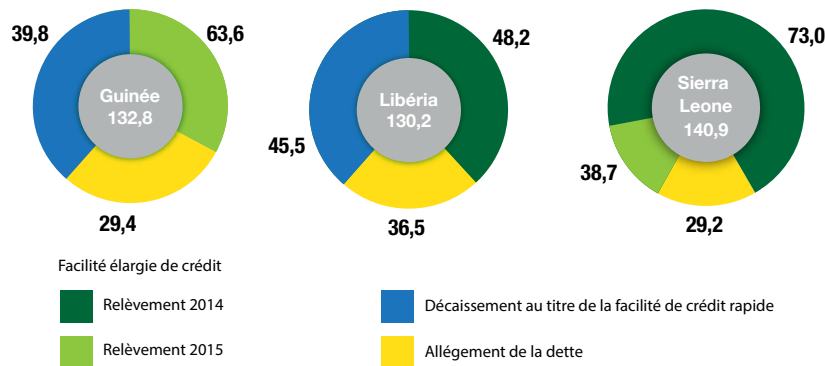
Prêts concessionnels : Le FMI accordé une aide accélérée de 309 millions de dollars à taux d'intérêt zéro aux trois pays touchés par l'épidémie de fièvre Ébola. Ces prêts ont été fournis dans le cadre de la facilité de crédit rapide et de la facilité élargie de crédit. Les fonds ont été décaissés immédiatement, apportant aux pays les ressources dont ils avaient besoin d'urgence pour affronter la crise.

Allègement de dette : L'un des aspects particuliers de la réponse du FMI a été la décision de créer le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes. Les trois pays touchés (Guinée, Libéria et Sierra Leone) ont ainsi reçu 95 millions de dollars de dons destinés à alléger leur dette pendant l'exercice 2015 afin d'atténuer les tensions sur leur balance des paiements.

Conseils de politique économique : Après l'éclatement de l'épidémie, les trois pays ont vu leur PIB se contracter. Le FMI a conseillé en particulier à ces pays de mener des politiques macroéconomiques expansionnistes — y compris en laissant les déficits budgétaires se creuser pour lutter contre l'épidémie et éviter une récession encore plus grave. Pendant toute la durée de la pandémie, les services du FMI sont restés en contact avec les autorités et, lorsque la crise a commencé à refluer, les entretiens se sont tournés vers la tâche à plus long terme de faire redémarrer rapidement la croissance économique.

L'aide du FMI aux pays touchés par l'épidémie d'Ébola : 404 millions de dollars

Financement du FMI (en millions de dollars)



Facilité élargie de crédit

Relèvement 2014

Relèvement 2015

Source : FMI, Département financier.

Décassement au titre de la facilité de crédit rapide

Allègement de la dette

Le FMI décaisse la totalité de son aide pour la lutte contre l'épidémie d'Ébola et continue à fournir les financements approuvés avant la crise.

Le FMI accorde un allègement de dette aux trois pays pour les aider à surmonter leurs problèmes budgétaires et de balance des paiements.

Le FMI crée le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes pour renforcer l'aide apportée aux pays à faible revenu admissibles victimes d'une catastrophe de santé publique.

2015

1

2

3

4

Les décès confirmés et présumés en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone atteignent 10.600 en avril 2015.

Financement du FMI (en millions de dollars)

Décès confirmés et présumés août 2014-avril 2015

Vue d'ensemble

Le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes

En février 2015, le FMI a institué un fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC). Cet instrument lui permet d'accorder des dons pour alléger la dette des pays les plus pauvres et les plus vulnérables qui sont frappés par une catastrophe naturelle ou une crise de santé publique, y compris une épidémie. Le nouveau fonds fiduciaire a pour vocation de compléter les financements des donateurs et les prêts concessionnels du FMI. L'allègement du service de la dette libère des ressources supplémentaires pour répondre aux besoins exceptionnels de balance des paiements engendrés par la catastrophe, contenir les effets de celle-ci et soutenir les efforts de redressement.

Le fonds fiduciaire ARC est en fait un réaménagement du fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe, instrument créé en 2010 à la suite du terrible tremblement de terre en Haïti. Il comprend deux guichets : 1) un guichet pour l'allègement de la dette après une catastrophe, conçu pour apporter une aide exceptionnelle à la suite d'une catastrophe naturelle telle qu'un tremblement de terre ou un cyclone; et 2) un guichet pour

l'endiguement des effets d'une catastrophe, conçu pour aider à contenir la propagation d'une catastrophe de santé publique.

La mise en place de ce second volet répond à une double considération : d'une part, les pays pauvres dotés de systèmes de santé déficients n'ont guère les moyens d'enrayer la propagation d'une catastrophe de santé publique; d'autre part, il est dans l'intérêt bien compris de

la communauté internationale d'apporter un vaste soutien à ces pays. En cas de catastrophe de santé publique, les pays à faible revenu pouvant bénéficier de cet instrument recevront d'emblée des dons qui leur permettront de régler immédiatement le service de leur dette à l'égard du FMI. Le montant des dons est limité à 20 % de la quote-part du pays concerné, un allègement de dette supplémentaire pouvant être accordé dans les circonstances exceptionnelles.

Le fonds fiduciaire ARC s'adresse aux 38 pays en développement à faible revenu qui remplissent les conditions requises pour recevoir des financements concessionnels et dont le revenu par habitant est inférieur à 1.215 dollars ou, dans le cas des petits pays qui comptent moins de 1,5 million d'habitants, à 2.430 dollars.

Les deux guichets du fonds fiduciaire ARC

Le guichet pour l'allègement de la dette après une catastrophe

Apporte une aide exceptionnelle à la suite d'une catastrophe naturelle telle qu'un tremblement de terre ou un cyclone.

Le guichet pour l'endiguement des effets d'une catastrophe

Aide à contenir la propagation d'une catastrophe de santé publique.

Soutien du FMI à l'Ukraine

Le 11 mars 2015, le Conseil d'administration du FMI a approuvé en faveur de l'Ukraine un accord de quatre ans au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) portant sur 17,5 milliards de dollars, assorti d'un décaissement immédiat d'environ 5 milliards de dollars.

Le programme poursuit des buts ambitieux : placer l'économie sur la voie du redressement, rétablir la viabilité extérieure, renforcer les finances publiques, soutenir la croissance économique en faisant avancer les réformes de structure et de gouvernance, et protéger les citoyens les plus vulnérables du pays.

Après son accession à l'indépendance en 1991, l'Ukraine a mis en œuvre plusieurs programmes soutenus par le FMI — y compris après la crise financière de 2008 —, mais aucun n'a atteint l'objectif de susciter un mouvement soutenu de réformes. Le programme de 2010 s'est terminé sans atteindre ses objectifs, et les problèmes macroéconomiques de l'Ukraine se sont accentués. Les salaires et les coûts de production ont augmenté, mais pas la productivité. La compétitivité du pays s'est tellement dégradée que l'économie a cessé de se développer et que les exportations ont stagné.



Détérioration rapide en 2014

Le nouveau gouvernement qui a pris ses fonctions en février 2014 a lancé un programme visant à assurer la stabilité macroéconomique et financière. Cependant, la situation s'est rapidement détériorée quand le conflit dans l'Est du pays s'est intensifié. Au quatrième trimestre de 2014, le PIB s'était contracté de 14,8 % par rapport à l'année précédente, et le besoin de financement supplémentaire est monté en flèche. Le marché des changes était déstabilisé, et des tensions sont apparues dans le secteur bancaire.

Le gouvernement a réagi en adoptant un programme plus ambitieux et plus global, avec un nouveau soutien financier considérable de la communauté internationale, dont le FMI. La première étape du nouveau programme soutenu par le FMI consiste à stabiliser les finances de l'Ukraine. Il couvre les besoins de financement extérieur du pays, qui sont estimés à environ 40 milliards de dollars pour la période 2015–18, auxquels s'ajoutent d'autres aides internationales et une opération de restructuration de la dette. Les réserves officielles du pays devraient tripler et atteindre environ 18 milliards de dollars d'ici fin 2015. Freinée par une politique monétaire restrictive, l'inflation devrait descendre en dessous de 10 % d'ici au début de 2007.

Réduction des déficits, protection des plus vulnérables

En outre, la diminution des déficits peut contribuer à réduire les besoins de financement et la dette publique. Elle repose notamment sur le relèvement des tarifs de l'énergie afin de limiter le déficit quasi budgétaire de la compagnie de gaz, qui est un monopole d'État. Pour protéger les personnes les plus vulnérables

des effets de ces mesures et susciter l'adhésion aux réformes, les dépenses au titre des programmes d'aide sociale doivent atteindre 4,1 % du PIB en 2015, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2014, l'aide au paiement des factures d'énergie étant multipliée par quatre.

L'étape suivante consiste à relancer la croissance économique en rétablissant la compétitivité, avec notamment un taux de change souple. En outre, le système bancaire doit être assaini au moyen de recapitalisations et de liquidations de manière à ce que la croissance du crédit puisse redémarrer.

Lutte contre la corruption et les intérêts établis

Tout aussi importantes, des mesures décisives doivent être prises pour remédier aux obstacles structurels qui empêchent de rapprocher le niveau de vie de celui des pays voisins par une croissance soutenue de l'économie, notamment dans les domaines suivants : déréglementation et réforme de l'administration fiscale, transparence, amélioration de la gestion des finances publiques et réforme des entreprises d'État. Enfin, le problème de la corruption est traité par un renforcement de la législation, des mesures visant à accroître l'efficacité du système judiciaire et des mesures pour limiter l'influence des intérêts établis et les distorsions qu'elle entraîne en Ukraine.

Ces derniers mois, les autorités ukrainiennes se sont efforcées avec détermination de s'attaquer aux problèmes de fond et de rompre avec les politiques insoutenables du passé. Le FMI et la communauté internationale soutiennent l'Ukraine dans l'application de son programme de réformes.



Les interactions avec la Grèce pendant l'exercice 2015

Les interactions entre le FMI et la Grèce se sont poursuivies sur plusieurs fronts pendant l'exercice 2015 et ont concerné en particulier l'avancement d'un programme économique soutenu par un accord au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) ainsi que la fourniture aux autorités d'une assistance technique et de formation pour renforcer les capacités administratives du pays dans plusieurs secteurs de la fonction publique.

En mai 2014, le Conseil d'administration du FMI a achevé la cinquième revue des résultats obtenus par la Grèce dans le cadre de l'accord élargi. L'achèvement de cette revue a ouvert la voie au décaissement d'environ 4,24 milliards de dollars, ce qui a porté le total des décaissements au titre de l'accord MEDC à environ 14,38 milliards de dollars. En achevant la revue, le Conseil d'administration a approuvé une dérogation pour non-observation du critère de réalisation relatif aux arriérés intérieurs.

Au fil des mois, les interactions se sont multipliées entre les autorités grecques, des hauts responsables du FMI et des représentants de haut niveau des gouvernements de la zone euro, de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne. Ces interactions ont porté sur diverses questions liées à la recherche d'une entente qui puisse ouvrir la voie à l'achèvement de la sixième revue. Elles se sont poursuivies après les élections nationales de janvier 2015 qui ont conduit à la formation d'un gouvernement de coalition dirigé par le parti Syriza.

Un aspect important des interactions entre le FMI et la Grèce a été celui du développement des capacités dans les domaines suivants : administration fiscale, gestion des finances publiques, réglementation et supervision du système bancaire, et d'autres domaines clés de l'administration publique. Les discussions se poursuivent pendant l'exercice 2016.

Après la fin de l'exercice 2015, sa crise économique s'aggravant, la Grèce a accumulé des arriérés à l'égard du FMI, qui ont été apurés le 20 juillet 2015. Le FMI reste déterminé à aider la Grèce pendant cette période de turbulences économiques.

Emploi et croissance économique

Au cours de ces cinq dernières années, la création d'emplois et la croissance solidaire ont pris une place de plus en plus importante dans les activités du FMI.

Ces deux impératifs s'imposent alors que les pays sont confrontés en même temps à l'évolution des technologies, la mondialisation et des bouleversements démographiques — ainsi qu'aux défis macroéconomiques engendrés par la crise financière mondiale de 2008–09, qui a détruit des millions d'emplois et provoqué une hausse considérable du chômage.

Le travail sur l'inégalité a été impulsé par des études réalisées sur ce sujet par le Département des études et le Département des finances publiques, notamment «Inégalités et croissance insoutenable : les deux côtés d'une même pièce?», «Redistribution, inégalité et croissance» et «Inégalité de revenu et politique budgétaire». En février 2014, le Conseil d'administration a examiné un document des services du FMI intitulé «Politique budgétaire et inégalité de revenu», consacré à la politique budgétaire, principal instrument dont disposent les gouvernements pour influencer sur la distribution des revenus. Ce document passait en revue les divers outils disponibles en matière de fiscalité et de dépenses, en expliquant comment ils pouvaient être conçus de manière à réduire autant que possible les effets défavorables sur l'emploi et la croissance des revenus. Les services du FMI continueront de transposer sur le plan opérationnel le travail d'analyse récent de l'institution sur les inégalités, notamment dans le contexte des consultations annuelles.

Une étude intitulée «Emploi et croissance : considérations analytiques et opérationnelles pour le FMI», préparée pour le Conseil d'administration en 2013, examinait le rôle que joue le FMI en aidant les pays à mettre au point des stratégies pour atteindre leurs objectifs de création d'emplois et de croissance solidaire, et concluait qu'il était encore possible d'améliorer l'analyse des tendances dans ce domaine et de renforcer les conseils de politique économique donnés par l'institution.

Prise en compte des questions relatives à l'emploi et à la croissance économique dans les activités du FMI

Depuis la publication de l'étude de 2013, les questions relatives à l'emploi et à la croissance économique ont commencé à être intégrées de façon plus suivie dans les activités du FMI, et les travaux sur ces deux thèmes ont continué de se développer, ce qui a conduit notamment à la définition d'orientations par un groupe consultatif interdépartemental. Les départements régionaux ont recensé les domaines dans lesquels intégrer, à titre expérimental, les travaux sur l'emploi et la croissance dans les consultations au titre de l'article IV. À mesure qu'elles sont mises en place, ces activités font partie de l'évaluation des pays concernés par le Conseil d'administration. Elles seront incluses dans les consultations avec plusieurs pays pendant l'exercice 2016.

L'examen triennal de la surveillance de 2014 recommandait un approfondissement des travaux sur l'emploi et la croissance. Parmi les recommandations figuraient en particulier celles d'accorder une plus large place aux effets sur la croissance économique de la politique budgétaire et des évolutions du secteur financier, de développer les conseils en matière d'emploi afin d'aider les pays membres à atteindre leurs objectifs de création d'emplois, et de tenir davantage compte des buts et des contraintes des différents pays pour mieux adapter les conseils à la situation particulière de chacun. En ce qui concerne les consultations au titre de l'article IV, l'examen triennal de la surveillance a confirmé que l'emploi et la croissance économique



faisaient de plus en plus partie des sujets abordés. Cela tient en partie au renforcement des instruments de la surveillance, à l'amélioration des statistiques de l'emploi et à la formation.

Recherche et surveillance

Dans le domaine de la recherche, un travail analytique est effectué sur des thèmes très divers, notamment :

Croissance : la quantification des avantages à attendre des réformes structurelles de l'économie, la contribution à la croissance économique d'un accès élargi au système financier et l'importance de la diversification de l'économie.

Emploi : le chômage des jeunes en Europe, le rôle de la modération salariale dans la zone euro, les effets des réformes des marchés du travail et le secteur informel dans les pays émergents et en développement.

Inclusion et distribution des revenus : l'accroissement du taux d'activité des femmes et l'évaluation des effets sur la distribution des revenus de la politique budgétaire, des institutions du marché du travail et de la libéralisation du compte de capital.

Dans le domaine de la surveillance régionale, l'édition d'avril 2014 du rapport du Département Afrique sur les *Perspectives économiques régionales* contenait un chapitre sur les leviers de politique économique qui, en favorisant la création d'emplois, peuvent contribuer à une meilleure répartition des bienfaits de la croissance économique en Afrique subsaharienne. Ces conclusions ont été présentées à la conférence de mai 2014 au Mozambique, qui a été consacrée essentiellement aux questions touchant à l'emploi et à la croissance solidaire.

La conférence qui s'est tenue à Amman, en Jordanie, en mai 2014 a aussi traité des questions d'emploi et de croissance au Moyen-Orient et en Asie centrale.

Les femmes et l'emploi



La place des femmes sur le marché du travail est un élément essentiel de la problématique de l'emploi et de la croissance solidaire. Bien que les femmes constituent plus de la moitié de la population mondiale, leur contribution à l'activité économique, à la croissance et au bien-être est bien inférieure à ce qu'elle pourrait être. Cela a des conséquences graves pour le PIB des différents pays.

Des progrès sensibles ont été accomplis ces dernières décennies, mais l'écart entre les hommes et les femmes reste marqué sur les marchés du travail du monde entier, et il semblerait que la marche vers une plus grande égalité entre les sexes se soit arrêtée. Dans un discours prononcé en septembre 2014 sur le thème du pouvoir économique des femmes, la Directrice générale du FMI, Christine Lagarde, a décrit les obstacles auxquels les femmes se heurtent partout dans le monde : «Lorsque les femmes participent à la vie active, elles sont en général cantonnées dans des emplois peu rémunérés et peu valorisants. À l'échelle mondiale, les femmes ne gagnent que trois quarts de ce que gagnent les hommes — et cela reste vrai même si elles ont le même niveau d'éducation et occupent les mêmes fonctions.»

Après la publication en 2012 du document de travail du FMI intitulé «Les femmes peuvent-elles sauver le Japon?», les études consacrées à la situation des femmes sur le marché du travail se sont rapidement multipliées. Les départements géographiques du FMI ont entrepris d'inclure à titre expérimental une évaluation des aspects liés au travail des femmes dans les consultations au titre de l'article IV avec plusieurs pays, dans le but de développer leur expertise en la matière, de faciliter la collaboration avec d'autres institutions et de partager le savoir dans ce domaine.

Peu à peu, ces évaluations ont été intégrées aux débats du Conseil d'administration sur les pays concernés. Ainsi, une étude plurinationale du taux d'activité des femmes dans les pays européens fera partie intégrante des consultations au titre de l'article IV avec certains de ces pays.

Une note de réflexion des services du FMI intitulé «Fair Play : une législation plus équitable accroît le taux d'activité des femmes», publié en février 2015, examine comment les restrictions légales et autres mesures fondées sur le sexe ainsi que les caractéristiques démographiques influent sur le fonctionnement du marché du travail.



La formation dispensée par le FMI se développe grâce aux cours en ligne

La formation dispensée par le FMI vient d'entrer dans une nouvelle phase, avec l'adoption de nouveaux cours en ligne conçus en partenariat avec edX, une initiative d'apprentissage en ligne à but non lucratif de l'université Harvard et du Massachusetts Institute of Technology. Ce partenariat permet au FMI de rendre ses programmes de formation accessibles à un plus grand nombre de cadres nationaux et de toucher un plus grand public avec ses cours en ligne ouverts à tous (MOOC).

Les nouveaux cours — créés par l'Institut pour le développement des capacités en collaboration avec d'autres départements du FMI — prennent la forme de petites vidéos entrecoupées de petits tests et d'exercices pratiques, et ils s'accompagnent d'un forum de discussion qui permet à tous les participants de se mettre en relation et de discuter du cours. Le système de notation par ordinateur permet d'économiser le temps d'instruction et signifie que le nombre d'inscriptions est pratiquement illimité. Depuis le lancement du programme à la fin de 2013, ces cours — qui sont gratuits et accessibles à quiconque dispose d'une connexion à Internet — ont attiré plus de 10.000 participants actifs, dont environ 6.000 ont obtenu une attestation.

De nouvelles possibilités pour les pays en développement à faible revenu

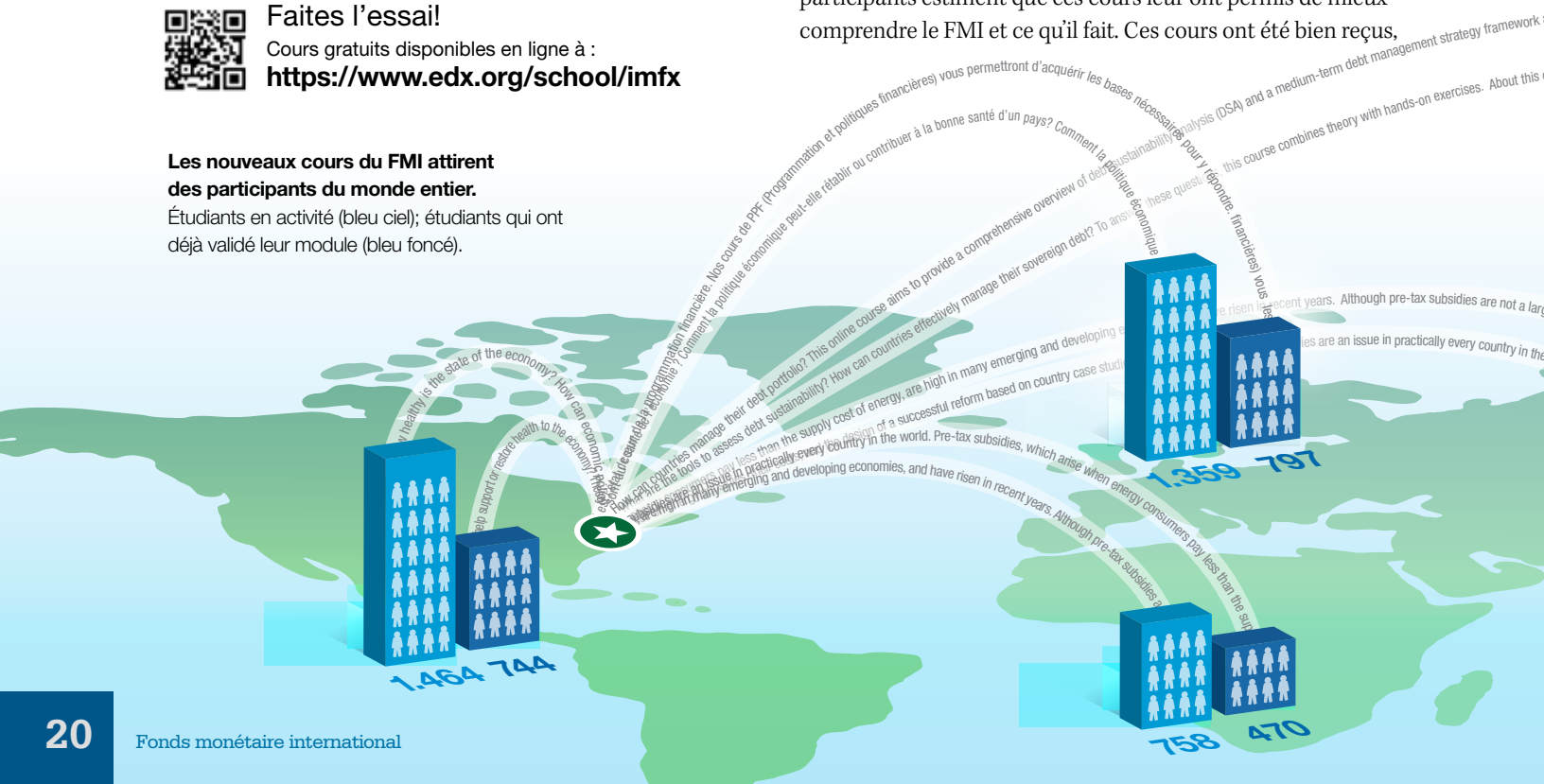
L'apprentissage en ligne crée de nouvelles possibilités de formation pour un plus grand nombre de cadres nationaux. À ce jour, 40 % des participants aux cours en ligne obtenant une attestation sont des cadres gouvernementaux, soit un progrès de 4 points de pourcentage en 2015 pour la participation aux formations dispensées par le FMI. Les participants les plus nombreux sont les cadres gouvernementaux d'Afrique subsaharienne, ce qui a permis de rééquilibrer la formation en faveur de la région. La formation en ligne profite aussi de plus en plus aux cadres des pays en développement à faible revenu, qui ont bénéficié de plus de la moitié de la formation dispensée sous cette forme pendant l'exercice 2015, contre un peu moins de 40 % pour les cours requérant une présence physique.

Les cours en ligne ouverts à tous sont un moyen important pour le FMI de toucher un plus grand public : quatre cinquièmes des participants estiment que ces cours leur ont permis de mieux comprendre le FMI et ce qu'il fait. Ces cours ont été bien reçus,



Faites l'essai!
Cours gratuits disponibles en ligne à :
<https://www.edx.org/school/imfx>

Les nouveaux cours du FMI attirent des participants du monde entier. Étudiants en activité (bleu ciel); étudiants qui ont déjà validé leur module (bleu foncé).



et leurs participants ont remercié le FMI de les avoir rendus accessibles gratuitement. En intéressant les jeunes (un quart des participants sont des étudiants) et en facilitant le partage des connaissances, les cours en ligne ouverts à tous permettent à un vaste public mondial de mieux comprendre les questions de politique économique dans leur propre pays et dans le monde.

Actuellement, les cours en ligne portent sur les thèmes suivants :

Programmation et politiques financières

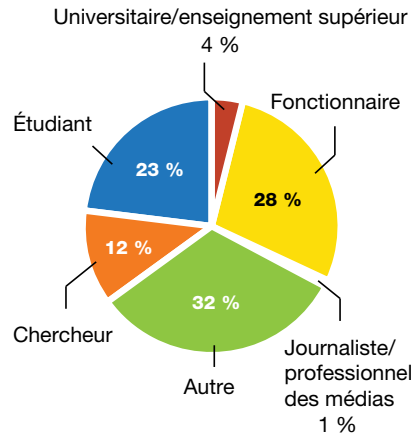
Première partie : Analyse des comptes macroéconomiques (FPP.1x); ce cours est une introduction à la programmation financière et présente les principales caractéristiques des comptes des quatre grands secteurs macroéconomiques (réel, budgétaire, extérieur et monétaire) ainsi que leurs liens réciproques.

Analyse de viabilité de la dette (DSAx); ce cours offre un tour d'horizon complet de l'analyse de viabilité de la dette et présente un cadre stratégique de gestion de la dette à moyen terme adopté par le FMI et la Banque mondiale.

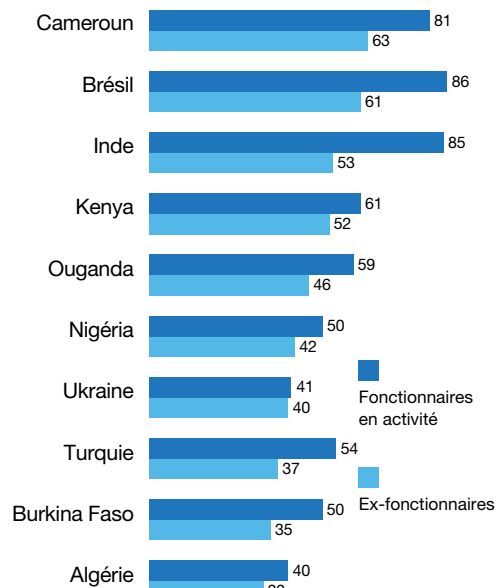
Réforme des subventions énergétiques (ESRx); ce cours s'appuie sur une vaste analyse internationale présentée dans un livre récent du FMI intitulé *La réforme des subventions à l'énergie : enseignements et conséquences*, pour recommander les réformes à mener afin de réduire les subventions publiques à l'énergie.

Les prochains cours prévus sont les suivants : Prévisions macroéconomiques; Programmation et politiques financières, deuxième partie : Conception des programmes; et Analyse des marchés financiers. Le cours sur la programmation et les politiques financières, première partie, a déjà été traduit en français et le sera en espagnol et en russe pendant l'exercice 2016.

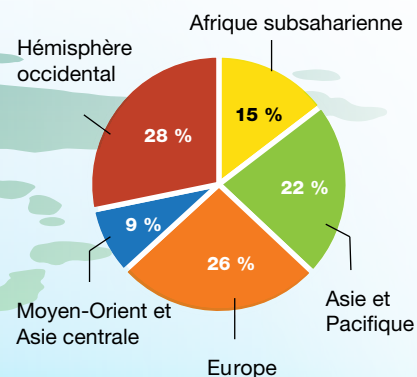
Participation aux MOOC, par catégorie professionnelle



Formation des fonctionnaires, 10 premiers pays à avoir utilisé les MOOC durant l'exercice 2015



Participation aux MOOC, par région



L'initiative de libre accès aux données

«Le programme de libre accès aux données aidera tous ceux qui travaillent à partir de nos informations à mieux tirer parti de ces ressources statistiques indispensables, qu'il s'agisse des chiffres budgétaires ou des données sur la balance des paiements, des statistiques de la dette ou des indicateurs mondiaux fondamentaux.»

Christine Lagarde, Directrice générale du FMI
Deuxième Forum statistique du FMI
18 et 19 novembre 2014



Faites l'essai!
Accès en ligne gratuit aux données à :
<http://www.imf.org/data>

Des statistiques exactes et actuelles sont absolument indispensables à l'élaboration et à l'analyse de la politique économique. Des données de bonne qualité peuvent aider les décideurs à identifier et gérer les vulnérabilités macroéconomiques et financières et peuvent grandement contribuer à la transparence de l'action des pouvoirs publics.

Depuis de nombreuses années, les décideurs et les investisseurs ont généralement accès à des données économiques fiables et actuelles, mais, dans les pays membres, de larges segments du public ne peuvent pas bénéficier des données qui aident à identifier les risques économiques émergents qui nécessitent des ajustements.

Les bases de données internationales sont souvent le domaine des organisations internationales. Dans bien des cas, elles ne sont accessibles que par abonnement. Cette approche est en train de changer en faveur d'un accès généralisé gratuit aux données.

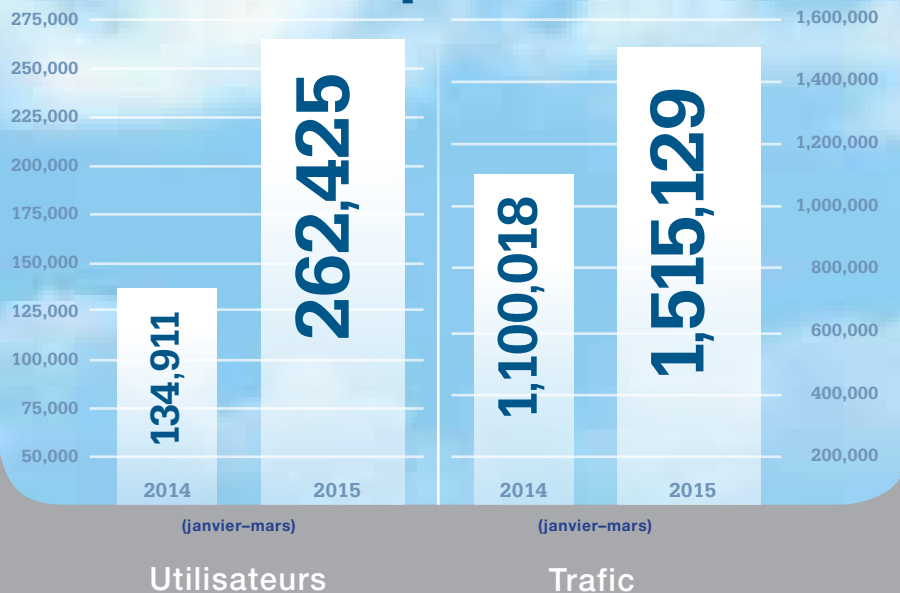
Accès gratuit aux données pour tous les utilisateurs

En janvier 2015, le FMI a ouvert l'accès en ligne gratuit à ses statistiques pour tous les utilisateurs. Elles étaient déjà disponibles gratuitement pour les utilisateurs des pays à faible revenu, mais désormais le FMI met à la disposition de tout le monde une quantité considérable de données macroéconomiques qui couvrent tous les secteurs économiques d'un grand nombre de pays membres.

Pendant les trois premiers mois d'accès libre aux données, le nombre mensuel moyen d'utilisateurs a augmenté de plus de 90 % pour atteindre plus de 262.000 utilisateurs de 185 pays.

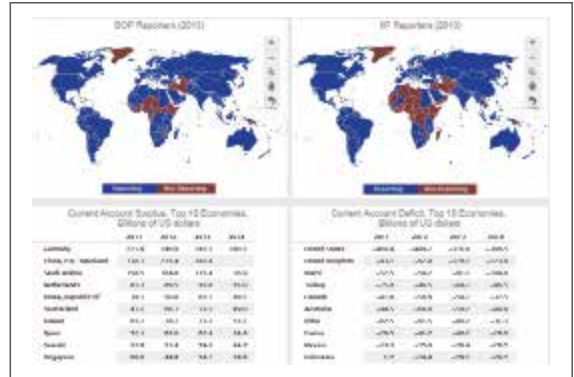
Cela s'est traduit par une augmentation globale du nombre mensuel de consultations de près de 40 %.

L'accès libre fait exploser les consultations

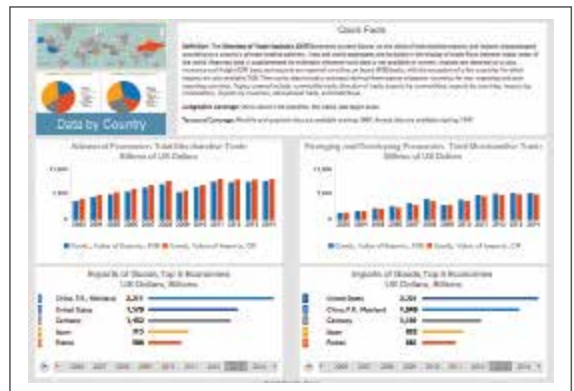




L'accès en ligne aux bases de données suivantes est gratuit :



International Financial Statistics



Balance-of-Payments Statistics



Government Finance Statistics



Directions of Trade Statistics

Cette politique a été mise en place en même temps que certaines améliorations technologiques, notamment un nouveau portail d'accès en ligne aux données et une plate-forme de diffusion améliorée, qui offre davantage de possibilités d'interaction dynamique pour visualiser, télécharger et partager les données.

Les bases de données dont l'accès en ligne est gratuit sont les suivantes :

International Financial Statistics (Statistiques financières internationales) : statistiques constamment mises à jour sur tous les aspects de la finance internationale et nationale.

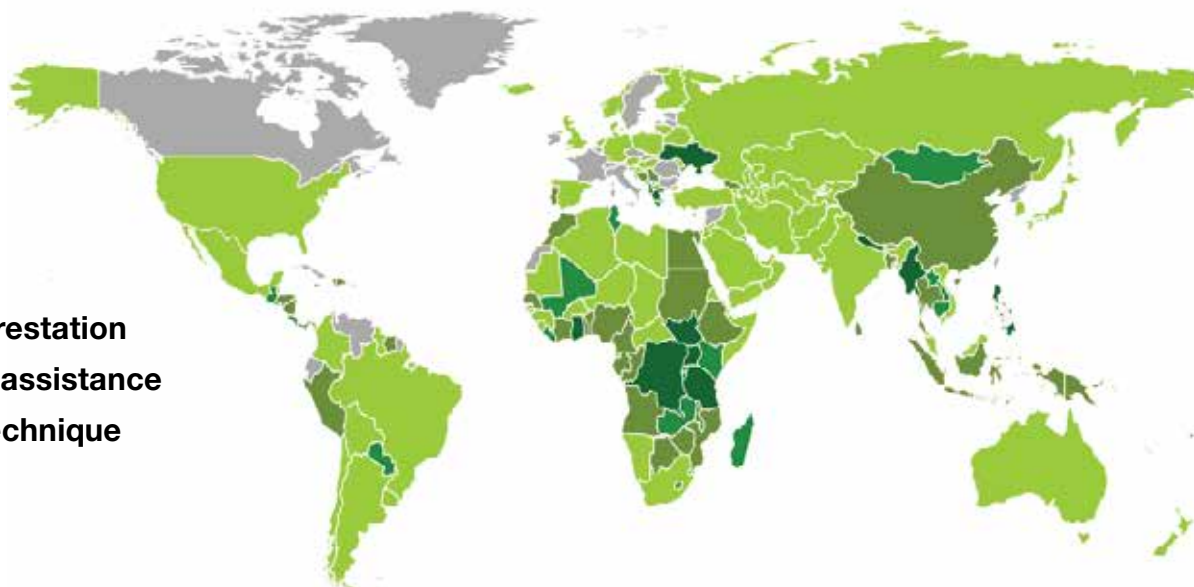
Balance-of-Payments Statistics (Statistiques de balance des paiements) : données sur la balance des paiements et la position extérieure globale des différents pays, territoires et autres entités déclarant des données, ainsi que les totaux régionaux et mondiaux pour les principales composantes de la balance des paiements; ces données remontent jusqu'à 1960.

Government Finance Statistics (Statistiques de finances publiques) : données annuelles complètes couvrant différents niveaux de l'administration — à savoir administrations publiques, administration centrale, administration d'État et collectivités locales; ces données remontent jusqu'à 1990.

Directions of Trade Statistics (Répartition géographique des échanges commerciaux) : base de données sur les exportations et les importations entre pays et régions par partenaires commerciaux; ces données remontent à 1980.

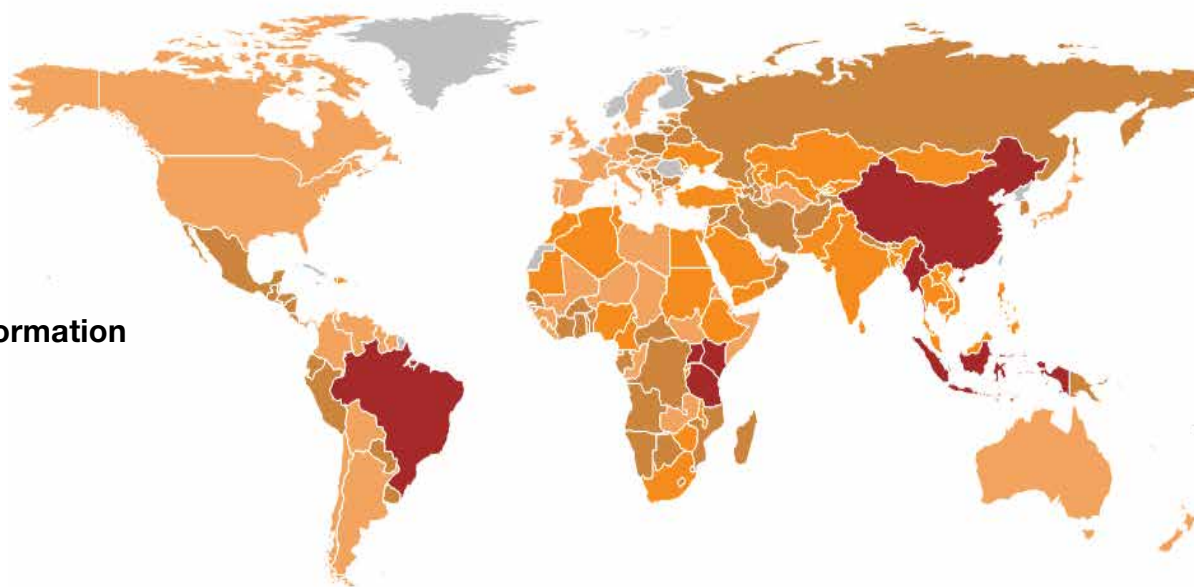
Les activités du FMI en matière de développement des capacités se sont considérablement développées pour répondre à la demande des pays du monde entier. Les cartes ci-dessous illustrent les volumes d'assistance technique et de formation fournis pendant l'exercice 2015, sur la base, respectivement, de l'équivalent d'une année complète de travail pour un expert à temps plein et d'une semaine de cours à temps plein pour un étudiant.

**Prestation
d'assistance
technique**



Pas d'assistance
 0-1
 1-2
 2-3
 Plus de 3 années-expert

Formation



Pas de formation
 0-50
 50-100
 100-200
 Plus de 200 semaines-participant

Partie 2 Nos trois cœurs de métier

Le FMI a trois missions fondamentales

Surveillance économique

131

bilans de santé



Le FMI surveille le système monétaire international et suit les politiques

économiques et financières de ses 188 pays membres. Dans le cadre de cette surveillance exercée au plan mondial et national, le FMI met en lumière les risques éventuels pour la stabilité et donne des conseils sur les ajustements nécessaires en matière de politique économique.

Prêts

112
milliards de dollars

à 9 pays, plus 2,7 milliards de dollars de prêts à taux d'intérêt faible ou nul en faveur de 17 des pays membres en développement à faible revenu



Le FMI fournit des prêts aux pays membres qui sont ou risquent d'être

confrontés à des difficultés de balance des paiements pour les aider à reconstituer leurs réserves internationales, stabiliser la valeur de leur monnaie, continuer à régler leurs importations et restaurer les conditions d'une croissance économique forte tout en remédiant aux problèmes de fond.

Renforcement des capacités

242
millions de dollars

pour les conseils d'experts et la formation



Le FMI aide ses pays membres à élaborer leurs politiques économiques et à gérer leurs affaires

financières plus efficacement en renforçant leurs capacités tant humaines qu'institutionnelles par le biais de conseils d'expert et de la formation — c'est ce qu'il appelle le développement des capacités.



Surveillance économique

Le terme de «surveillance» englobe tout le processus par lequel le FMI exerce une veille permanente sur le système monétaire international et sur l'évolution de l'économie mondiale, et suit les politiques économiques et financières de ses 188 pays membres. Dans le cadre de ce bilan de santé financière réalisé chaque année, le FMI pointe les risques éventuels pour la stabilité et donne des conseils sur les ajustements nécessaires en matière de politique économique. De cette façon, il aide le système monétaire international à atteindre son objectif fondamental : faciliter les échanges de biens, de services et de capitaux entre les pays et, partant, soutenir une croissance économique saine.

Ses activités de surveillance se décomposent en deux grands volets : la **surveillance bilatérale**, qui consiste à évaluer les politiques de chaque pays membre et à lui dispenser des conseils, et la **surveillance multilatérale**, qui porte sur l'économie mondiale. En intégrant la surveillance bilatérale et multilatérale, le FMI est à même d'analyser de façon plus complète et systématique les «effets de débordement» ou retombées extérieures, c'est-à-dire les répercussions possibles de la politique d'un État sur d'autres pays.

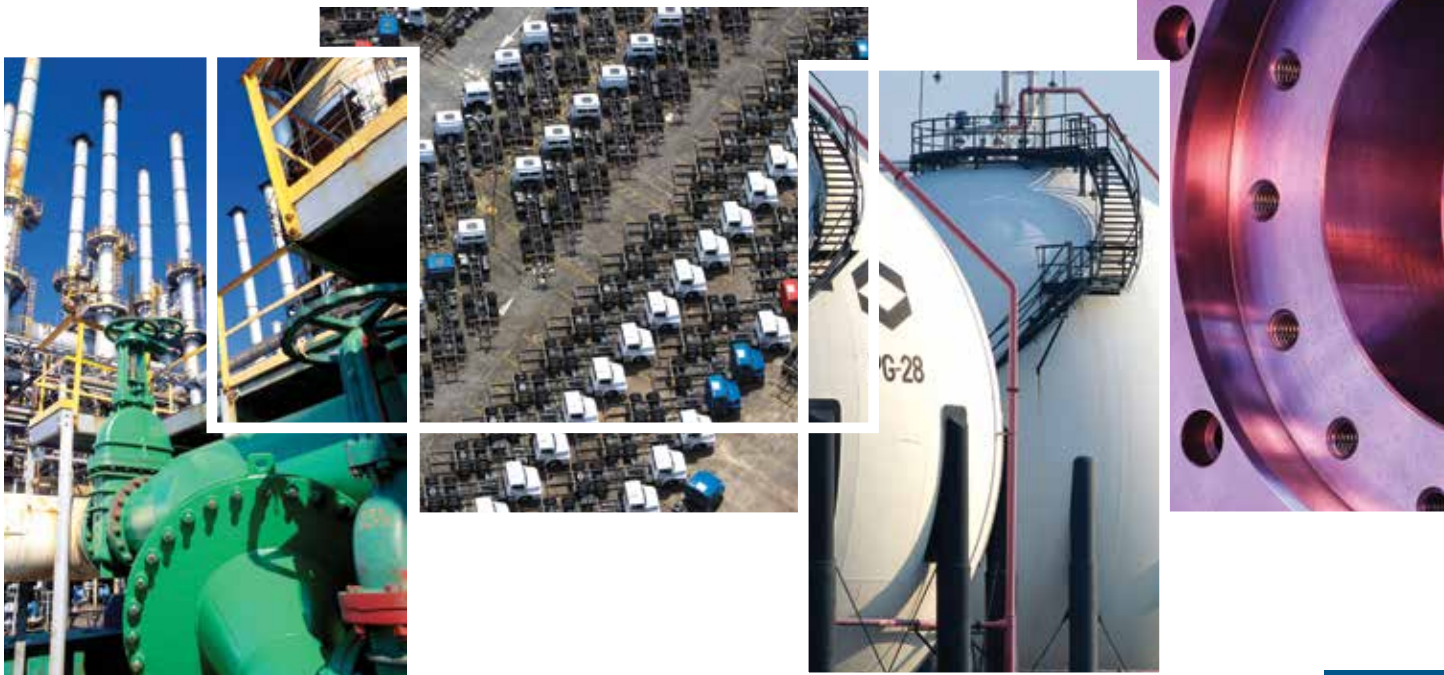
La clé de voûte de la surveillance bilatérale est formée par les consultations dites «au titre de l'article IV», un article des Statuts du FMI qui prévoit un examen des politiques économiques et de l'évolution de l'économie dans chacun des 188 pays membres du FMI. Ces consultations, auxquelles participent des centaines d'économistes du FMI, couvrent un ensemble de questions jugées essentielles au plan macroéconomique — d'ordre budgétaire, financier, monétaire, structurel, ou de change — en mettant l'accent sur les risques et les facteurs de vulnérabilité et sur les ripostes des pouvoirs publics à ces problèmes.

Les consultations au titre de l'article IV sont davantage un dialogue sur la politique économique avec les autorités nationales qu'une évaluation du pays par le FMI. En règle générale, l'équipe du FMI rencontre les hauts responsables du gouvernement et de la banque centrale, ainsi que d'autres parties prenantes, par exemple des parlementaires et des représentants du monde de l'entreprise, de la société civile et des syndicats, afin d'avoir une meilleure vision des politiques économiques et des orientations du pays. Les services du FMI soumettent un rapport au Conseil d'administration du FMI, normalement pour examen, suite à quoi la procédure

de consultation s'achève et une synthèse de la réunion est transmise aux autorités du pays. Dans la grande majorité des cas, l'évaluation du Conseil est publiée dans un communiqué de presse, accompagné des rapports des services du FMI, avec l'accord du pays membre concerné. Pendant l'exercice 2015, le FMI a procédé à 131 consultations au titre de l'article IV (voir le tableau 2.1 sur la page Internet du *Rapport annuel*).

Le FMI exerce également une surveillance du secteur financier depuis la crise asiatique, en étant particulièrement attentif à la nécessité de renforcer ce secteur au lendemain de la crise financière mondiale de 2008.

Les activités de surveillance multilatérale comprennent le suivi des tendances économiques mondiales et régionales et l'analyse des retombées des politiques de ses États membres sur l'économie mondiale. Les rapports phares du FMI en matière de surveillance multilatérale sont publiés deux fois par an : ce sont les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le Moniteur des finances publiques. Les *Perspectives de l'économie mondiale* dressent un bilan détaillé de l'économie mondiale et mettent en lumière de grandes questions d'actualité telles que les turbulences financières et le ralentissement économique actuels. Le Rapport sur la stabilité financière dans le monde fait le point sur les marchés financiers mondiaux et leurs perspectives, en soulignant les déséquilibres et les facteurs de vulnérabilité pouvant menacer leur stabilité. Le Moniteur des finances publiques met à jour les projections budgétaires à moyen terme et analyse l'évolution des finances publiques. Dans le cadre de ses études économiques et financières, le FMI publie également des rapports sur les perspectives économiques régionales.





SURVEILLANCE BILATÉRALE

Le processus de l'article IV : l'évaluation annuelle des politiques économiques

La procédure de consultation au titre de l'article IV se déroule sur plusieurs mois. Elle commence par un examen interne des principales questions de politique économique et des points de surveillance prioritaires dans les différents départements et au sein de la direction, qui sont énoncés dans un document d'information appelé «note de politique économique».

La note de politique économique précise les grandes orientations de la politique économique et les recommandations associées qu'il convient d'étudier avec les pouvoirs publics du pays. L'examen de la note de politique économique avec les autres départements en vue d'établir un consensus sur un pays avant le début des consultations se conclut par une réunion de consultation, puis la note est transmise à la direction du FMI pour approbation. Après approbation de la note de politique économique, l'équipe se rend dans le pays pour rencontrer les responsables gouvernementaux et les parties prenantes. De retour au siège du FMI, un rapport est rédigé qui est transmis lui aussi pour examen aux départements et à la direction avant d'être soumis au Conseil d'administration du FMI.

BILAN DE LA PROCÉDURE DE SURVEILLANCE

Examen triennal de la surveillance de 2014

Le dernier grand examen en date des pratiques de surveillance du FMI et de leur efficacité, dénommé «examen triennal de la surveillance» (ETS), s'est achevé en septembre 2014. Ses conclusions et recommandations ont été établies à la lumière d'analyses et de points de vue variés, comprenant : des enquêtes auprès des parties prenantes; un examen des produits de surveillance récents du FMI; des études de référence des services du FMI; et de très nombreuses contributions externes — analyses, commentaires, entretiens avec les parties prenantes et consultations avec la société civile. L'ETS a également fait l'objet de contributions et d'un examen minutieux de la part d'un Groupe consultatif externe indépendant et a bénéficié de commentaires indépendants.

Le Conseil d'administration a examiné l'ETS en septembre 2014.

Le thème général de l'ETS de 2014 était de voir comment adapter la surveillance pour favoriser une croissance durable dans un environnement de sortie de crise encore profondément interconnecté.

L'examen a conclu que des progrès importants avaient été accomplis depuis 2011, tout en soulignant que la surveillance était un processus permanent et dynamique. L'ETS s'est donc attaché à trouver comment s'appuyer sur les réformes récentes tout en continuant à adapter la surveillance aux nouveaux problèmes apparaissant dans les pays membres.

Trois principaux thèmes se sont dégagés.

En premier lieu, l'ETS a jugé possible d'intégrer et d'approfondir davantage l'analyse des risques et des effets de débordement, en particulier afin de mieux comprendre la manière dont les risques se répartissent entre les pays et dont les effets de débordement se propagent entre les secteurs.

Deuxièmement, l'ETS a mis en évidence la nécessité d'apporter des conseils de politique économique plus personnalisés et spécialisés, notamment dans de nouveaux domaines tels que l'analyse macroprudentielle et macrostructurelle, et de renforcer la cohérence générale des analyses et des avis fournis, qui doivent mieux exploiter les connaissances du FMI sur les expériences nationales.

Troisièmement, l'ETS a souligné l'importance de regarder plus loin que les méthodes et outils d'analyse pour obtenir un plus grand impact.

L'examen a conclu que, en dépit des grandes avancées réalisées, le FMI pouvait être encore plus dans une relation d'écoute, mais néanmoins de franchise, avec ses clients, même si l'impartialité restait un ingrédient essentiel pour la légitimité des avis formulés et l'efficacité de la surveillance.

Le Conseil d'administration a souscrit aux principales conclusions et à la plupart des recommandations de l'ETS. Il a donc approuvé cinq priorités opérationnelles pour 2014–19 : 1) les risques et les effets de débordement; 2) la surveillance macrofinancière; 3) la fourniture de conseils en matière de politiques structurelles d'importance macroéconomique; 4) la fourniture de conseils de politique économique cohérents et spécialisés; et 5) l'écoute des clients dans le travail de surveillance.

La Directrice générale a publié en décembre 2014 un Plan d'action pour renforcer la surveillance, dans lequel elle fait des propositions concrètes dans chacun de ces domaines prioritaires. En particulier, le plan comprend des mesures destinées à réactiver et adapter les analyses de bilans, à intégrer pleinement les analyses macrofinancières dans les activités de surveillance et à poser les fondements d'un travail de conseil plus poussé et plus ciblé en matière de politiques structurelles.

Parce que la mise en œuvre des réformes de la surveillance va prendre du temps, le Conseil d'administration a décidé de faire passer de trois à cinq ans le cycle d'examen de la surveillance. En conséquence, le prochain examen complet périodique de la surveillance aura lieu en 2019.

Encadré 2.1 Introduction de la perspective financière

L'un des éléments clés de l'examen triennal de la surveillance (ETS) était la surveillance macrofinancière, c'est-à-dire une vision d'ensemble des problèmes financiers nationaux et régionaux. Selon l'ETS, il est possible de faire davantage pour intégrer ce domaine de travail dans l'analyse macroéconomique fondamentale du FMI. L'ETS a recommandé de prendre systématiquement en compte la surveillance macrofinancière grâce à de meilleurs outils et de nouvelles pratiques. Il a également préconisé une surveillance renforcée des politiques macroprudentielles.

Le Plan d'action de la Directrice générale pour renforcer la surveillance, qui accompagnait l'ETS, a souligné la nécessité de mieux comprendre les interactions macrofinancières. Ce plan prévoit de prendre des mesures ciblées pour identifier des thèmes d'étude dans ce domaine applicables à différents pays et pour fournir un soutien interdépartemental afin de développer et prendre en compte ces analyses dans les consultations au titre de l'article IV, dans l'optique de définir des pratiques exemplaires dans les activités d'analyse et de conseil de politique économique du FMI. Cette initiative sera complétée par des efforts accrus pour diffuser des outils simples d'emploi qui enrichiront les analyses du FMI.

Le plan prévoit aussi de développer les capacités dans les départements géographiques et de repérer en interne des réseaux d'experts des questions macrofinancières pour aider à diffuser les pratiques d'apprentissage dans les équipes du FMI, notamment par un programme de formation et par l'échange des bonnes pratiques.

Pour renforcer la surveillance macroprudentielle, une note d'orientation a été préparée à l'intention des services du FMI à partir du document publié en 2013 par le Conseil d'administration sur les principaux aspects de la politique macroprudentielle et sur les expériences nationales. Cette note expose en détail différents outils macroprudentiels et traite de l'application des politiques macroprudentielles, en particulier dans les pays à faible revenu.

Le FMI continue d'approfondir sa surveillance du secteur financier et de l'intégrer plus systématiquement dans ses analyses macroéconomiques, notamment en y accordant une attention particulière dans le cadre des consultations récentes ou à venir au titre de l'article IV avec certains pays membres du FMI.

Examen des évaluations du secteur financier

Le programme d'évaluation du secteur financier (PESF) apporte au FMI des informations sur la stabilité du secteur financier dont il a besoin pour ses activités de surveillance. Créé en 1999, le PESF est une analyse approfondie du secteur financier d'un pays. Depuis quelques années, il fait partie intégrante de la surveillance pour les pays membres dont le secteur financier a une importance systémique, c'est-à-dire où l'instabilité financière est susceptible d'avoir des répercussions importantes sur d'autres pays.

Dans les pays en développement ou émergents, les évaluations PESF sont généralement réalisées conjointement avec la Banque mondiale et comprennent deux composantes : une évaluation de la stabilité financière dont le FMI a la principale charge, et une évaluation du développement financier qui est supervisée par la Banque mondiale. En plus du rapport PESF, les services du FMI produisent un rapport d'évaluation de la stabilité du système financier, qui se concentre sur les sujets intéressant la surveillance exercée par le FMI et qui fait l'objet d'un examen du Conseil d'administration du FMI, normalement en même temps que le rapport des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV dans un pays.

La politique du FMI relative aux PESF est évaluée tous les cinq ans, et le dernier examen en date a eu lieu en septembre 2014. Cet examen avait plus particulièrement pour but d'évaluer les réformes de fond mises en place après l'examen de 2009, notamment la définition plus précise des tâches respectives du FMI et de la Banque mondiale et l'introduction d'une approche modulaire facultative. En 2010, l'évaluation de la stabilité financière dans le cadre du PESF est devenue un élément obligatoire des consultations au titre de l'article IV pour 25 pays membres dont le secteur financier est d'importance systémique — devant avoir lieu tous les cinq ans. Ce nombre est passé à 29 pays en 2013. Pour tous les autres pays, la participation au PESF reste facultative.

Dans son évaluation de l'examen de 2014, le Conseil d'administration a jugé que les réformes de 2009 avaient grandement amélioré le PESF, renforçant le cadrage, l'efficacité et le poids des évaluations. Le

Conseil a indiqué qu'une définition plus claire du contenu avait permis d'améliorer la discipline et le cadrage des évaluations, et que la délimitation des tâches du FMI et de la Banque avait renforcé la responsabilité de chacune des institutions. L'analyse des facteurs de vulnérabilité a bénéficié de l'introduction d'une matrice d'évaluation des risques, de l'extension des tests de résistance pour couvrir une gamme plus large de risques, de progrès permanents dans l'analyse des effets de débordement, et de la couverture des cadres macroprudentiels et des dispositifs de sécurité financière.

Pour la suite, le Conseil a encouragé à améliorer encore l'évaluation des risques, notamment en étendant les tests de résistance au secteur non bancaire et en renforçant l'analyse des interconnexions, des risques transnationaux et des effets de débordement. Il a préconisé des évaluations plus systématiques des modalités institutionnelles de supervision microprudentielle et macroprudentielle et des dispositifs de sécurité financière, et a demandé aux services du FMI d'étudier les moyens de focaliser les évaluations des normes sur des domaines clés essentiels à la stabilité financière.

En ce qui concerne les évaluations obligatoires de la stabilité financière, les administrateurs ont reconnu que cette priorité pouvait réduire la possibilité de soumettre des pays d'importance non systémique à des PSEF en raison des ressources limitées du FMI. Ils sont convenus que, dans ces situations, d'autres formes d'action devraient être utilisées, par exemple une couverture plus étendue des problèmes du secteur financier dans les consultations au titre de l'article IV ou une assistance technique sur plusieurs thèmes.



L'impact global des grandes économies

Le troisième rapport pilote du FMI sur le secteur extérieur — publié en juin 2014 — a présenté une évaluation, cohérente sur le plan multilatéral, des positions extérieures et des politiques des plus grandes économies mondiales pour 2013 et la première partie de 2014.

Le rapport a fait la synthèse des analyses issues de la surveillance bilatérale et multilatérale du FMI pour permettre une évaluation cohérente des taux de change, des soldes des transactions courantes, des réserves, des flux de capitaux et des comptes externes. Tout comme le rapport sur les retombées extérieures et les consultations au titre de l'article IV (plus particulièrement axés sur les effets de débordement),

le rapport pilote sur le secteur extérieur s'inscrit dans une démarche permanente visant à mettre le FMI en mesure de traiter les éventuelles répercussions des politiques nationales sur la stabilité internationale et de suivre en détail l'évolution du secteur extérieur des pays membres.

Le Conseil d'administration a examiné le rapport lors d'une réunion informelle, sans adopter de décision.

Implications de la normalisation des politiques monétaires

Selon le rapport, plusieurs évolutions interconnectées ont déterminé la dynamique des secteurs extérieurs en 2013. Une

reprise plus marquée bien qu'inégale s'est amorcée dans les économies avancées, conduisant aux premiers signes d'une normalisation des politiques monétaires. La levée des mesures non conventionnelles de politique monétaire enclenchée aux États-Unis a provoqué un durcissement des conditions de financement mondiales et une vague d'instabilité des mouvements de capitaux et de dépréciations importantes sur les marchés émergents. De nombreuses monnaies des marchés émergents ont ensuite retrouvé une certaine vigueur lorsque la demande pour des actifs de ces marchés est repartie à la hausse, en partie grâce aux mesures de riposte des pouvoirs publics.

Le rapport montre que, sur un certain nombre d'années, les écarts des soldes des transactions courantes dans le monde se sont rétrécis, mais que leur carte s'est aussi progressivement redessinée. L'importance relative des déséquilibres excessifs des plus grandes économies du monde a diminué. Certains cas de nouveaux déséquilibres excessifs sont apparus et, ces dernières années, le nombre et la taille des déficits excessifs ont progressé.

Mesures nécessaires pour réduire les déséquilibres excessifs

Le rapport indique que les mesures nécessaires pour réduire encore les déséquilibres excessifs varient, mais comprennent un assainissement des finances publiques à moyen terme, limitant les excès financiers, des réformes structurelles pour faciliter les ajustements dans les économies en déficit, et différentes mesures destinées à stimuler la demande intérieure dans les économies en excédent. Plus généralement, selon le rapport, des mesures sont nécessaires des deux côtés des déséquilibres excessifs. Beaucoup d'économies ont leurs propres rôles à jouer et, si chaque pays prenait des mesures d'ajustement, tout le monde y gagnerait en croissance et en réduction des risques financiers.

Comment les politiques publiques se répercutent sur les autres économies

Dans le cadre de sa démarche générale de renforcement du processus de surveillance, le FMI a entrepris de couvrir plus systématiquement les retombées extérieures, ou effets de débordement, des politiques économiques et financières des pays membres. Le processus — issu de la Décision sur la surveillance intégrée adoptée en 2012 — se déroule pendant les consultations au titre de l'article IV. Il vise à mieux intégrer la surveillance bilatérale et multilatérale.

Les rapports sur les retombées extérieures — créés en 2011 — sont publiés une fois par an, le rapport de 2014 ayant été publié en juillet 2014 après une réunion informelle du Conseil d'administration.



Encadré 2.2 Évaluer les risques pour l'économie mondiale

L'exercice d'alerte avancée (EAA) est un élément important de l'arsenal d'outils de surveillance du FMI. Il combine des analyses des risques économiques, financiers, budgétaires et externes, ainsi que des retombées d'un secteur et d'un pays à l'autre. L'exercice est réalisé à intervalle semestriel, en étroite coordination avec les publications phares du FMI : les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le Moniteur des finances publiques.

L'exercice d'alerte avancée a pour vocation d'examiner des risques peu probables mais plausibles qui amèneraient à recommander des politiques pouvant différer de celles des projections de référence présentées dans les rapports phares. Pour autant, il ne s'agit pas d'essayer de prédire les crises,

mais plutôt d'identifier les facteurs de vulnérabilité et les déclencheurs qui pourraient précipiter des crises systémiques, et de déterminer les moyens de les circonscire, notamment par une action internationale concertée. L'EAA est préparé en collaboration avec le Conseil de stabilité financière, qui représente les experts et décideurs des organes de surveillance financière et des banques centrales des pays membres.

Chaque EAA est examiné par le Conseil d'administration du FMI, après quoi il est présenté aux autorités au cours des réunions de printemps et de l'Assemblée annuelle du FMI et du Groupe de la Banque mondiale. Les résultats de l'EAA sont jugés sensibles pour les marchés et ne sont pas accessibles au public.

Les rapports permettent au FMI d'examiner avec ses membres toute l'étendue des répercussions de leurs politiques sur la stabilité intérieure et mondiale, et encouragent la discussion sur les problèmes liés aux effets de débordement dans les instances multilatérales afin de favoriser l'attention et le dialogue sur les politiques publiques. Jusqu'en 2013, les rapports se concentraient sur les effets externes des politiques nationales dans cinq économies d'importance systémique : la Chine, les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni et la zone euro.

À partir du rapport 2014, le FMI est passé à une approche plus thématique, privilégiant certains problèmes importants choisis en fonction de leur intérêt sur le plan des effets de débordement.

Selon le rapport 2014, les effets de débordement mondiaux sont entrés dans une nouvelle phase.

Les risques et les retombées extérieures liés à la crise allant en s'amenuisant, l'évolution des trajectoires de croissance est devenue la principale source d'effets de débordement dans l'économie mondiale.

Le document met en évidence deux principales tendances :

Tout d'abord, le rapport relève des signes de reprise autoentretenu dans certaines économies avancées — à commencer par les États-Unis et le Royaume-Uni — annonçant la fin programmée de la politique monétaire ultra-accommodante, qui va conduire à un durcissement des conditions de financement mondiales dans les années à venir. D'après le rapport, toutefois, le caractère inégal de la reprise laisse penser que la normalisation interviendra à

des moments différents selon les pays, avec des retombées extérieures possibles.

En second lieu, le rapport souligne que la croissance sur les marchés émergents est globalement en perte de vitesse depuis son pic d'avant la crise et pourrait générer des retombées sensibles à l'échelon mondial, un ralentissement progressif, synchronisé et prolongé ayant de fortes chances de peser sur la croissance mondiale à travers le commerce ainsi que la finance.

Le rapport explique aussi comment les principaux risques de débordement peuvent se recouper et interagir. Les deux risques mis en évidence dans le rapport peuvent ainsi être interconnectés dans la mesure où les marchés pourraient réévaluer les perspectives de croissance dans les marchés émergents en cas de nouveaux accès de turbulences financières et de fuites de capitaux. Le rapport décrit un scénario pessimiste avec des conditions de financement se durcissant fortement et une croissance des marchés émergents s'essouffant encore davantage, ce qui pourrait amputer la production d'environ 2 %.

Selon le rapport, les risques de débordement en 2014 nécessitent des interventions plus musclées au niveau tant national que mondial.

L'adoption de mesures plus énergiques à l'échelon national tant dans les pays sources de débordement que dans les pays en subissant les effets se traduirait par de meilleurs résultats au plan mondial. Mais, indique le rapport, compte tenu des problèmes et choix liés aux incitations, cela pourrait ne pas suffire à éviter les retombées extérieures. La collaboration prend donc une nouvelle importance pour atténuer les risques négatifs potentiels et apporter une aide aux économies plus vulnérables, si certains risques majeurs devaient se concrétiser.

Dans le cadre de la démarche générale engagée par le FMI pour rationaliser et intégrer les différentes composantes de son travail, il est prévu d'intégrer le rapport sur les retombées extérieures de 2016 dans les *Perspectives de l'économie mondiale*.

Évolutions macroéconomiques dans les pays en développement à faible revenu

Le FMI a publié un nouveau rapport sur les tendances observées dans les pays en développement (PED) à faible revenu durant l'année 2014 afin d'étoffer l'analyse de l'institution sur un groupe de pays qui constitue une composante de plus en plus dynamique de l'économie mondiale.

Le rapport de 2014 explore les bons résultats économiques obtenus par la grande majorité de ces pays depuis 2000 et évalue leurs perspectives à court terme. Il analyse également les risques économiques et les facteurs de vulnérabilité auxquels ils sont confrontés dans un contexte de reprise mondiale inégale, ainsi que l'évolution du niveau de leur dette publique ces dernières années.

Le Conseil d'administration a examiné le rapport lors d'une réunion informelle. Il est prévu de le produire tous les ans.

Les principaux messages du rapport 2014 sont les suivants :

Sur les quinze dernières années, la plupart des PED à faible revenu ont affiché une croissance économique vigoureuse, mais principalement imputable à une accumulation de facteurs, et non à une hausse de la productivité. La croissance a été plus rapide qu'au cours des décennies précédentes, et du même ordre que dans les marchés émergents. Ces résultats s'expliquent par des facteurs externes, une gestion macroéconomique avisée et un large éventail de réformes orientées sur le marché. Mais la croissance n'a pas été très profondément ancrée ni porteuse de transformations. En outre, bon nombre d'États fragiles ou touchés par des conflits n'ont pas su faire progresser le niveau de production par habitant.

Le pourcentage de PED à faible revenu jugés hautement vulnérables a légèrement diminué pour descendre autour de 10 % du total, et la plupart sont des États fragiles. En règle générale, la mauvaise santé des finances publiques est la principale source de vulnérabilité. L'analyse de certains scénarios de crise souligne les effets négatifs majeurs qu'une période prolongée de ralentissement de la croissance dans les

économies avancées et les marchés émergents aurait sur les pays en développement à faible revenu. Pour améliorer leur résilience, de nombreux pays doivent s'efforcer en priorité de reconstituer des volants budgétaires et externes. À mesure que les marchés pionniers développent leurs liens avec le système financier mondial, ils s'exposent à de nouveaux risques : l'augmentation rapide du crédit et l'expansion du crédit étranger demandent à être étroitement surveillées dans certains cas.

Le niveau de la dette publique est relativement bas dans une majorité de PED à faible revenu, mais les institutions budgétaires doivent être renforcées pour désamorcer la constitution de nouveaux déséquilibres. Les niveaux relativement bas de la dette publique s'expliquent par une forte croissance, des taux d'intérêt bas et des allègements importants de la dette extérieure. Cependant, dans un tiers de ces pays, les niveaux d'endettement sont élevés et/ou ont augmenté sensiblement ces dernières années. L'évolution du paysage financier extérieur a permis à un nombre croissant de PED à faible revenu d'accéder aux marchés financiers internationaux, et les créanciers officiels non traditionnels ont aussi fourni beaucoup plus de financements de projets. Les pays qui ont recours à de nouvelles sources de financement doivent surveiller la destination de ces fonds et leur bon usage. D'autre part, avec l'apparition de nouveaux risques tels que le cumul de remboursements et le risque de refinancement, il est impératif de chercher à renforcer la gestion de la dette publique.





La surveillance des marchés mondiaux du logement : l'avant-garde de la prévention des crises

Le logement est un secteur vital de l'économie dans n'importe quel pays. Mais il peut aussi être une source d'instabilité pour les institutions financières et les États — pour preuve, la crise financière mondiale de 2008, dont on trouve les racines dans les marchés du logement des économies avancées. De ce fait, pour la stabilité économique et le travail du FMI, il est devenu important de comprendre les déterminants des cycles de prix des logements, et comment atténuer ces cycles.

Les activités d'étude et de conseil de politique économique dans ce domaine ayant gagné en importance au FMI, des efforts ont été faits pour regrouper les travaux de l'institution sur le sujet. Les économistes du FMI peuvent ainsi plus facilement suivre l'alternance des phases d'expansion et de récession dans le monde, et travailler avec les responsables publics pour réagir rapidement en cas d'emballlement du marché du logement.

Parmi les initiatives du FMI dans ce domaine, on peut citer :

Global Housing Watch : Une page Internet a été créée en 2014 pour pouvoir suivre l'évolution des marchés du logement, permettre des comparaisons plus transparentes entre pays et dans le temps, et discuter des outils développés pour faire face aux cycles des marchés. On trouve sur cette page un indice des prix mondiaux des logements, qui est une compilation des prix moyens des logements dans différents pays faisant apparaître les tendances mondiales. Ces statistiques donnent aux équipes-pays du FMI une indication de la situation de leur pays par rapport aux autres sur ce plan.

Rapport transversal sur la reprise des marchés du logement : Ce rapport publié en novembre 2014 par le Département Europe couvre des pays (le Danemark, l'Espagne, l'Irlande et les Pays-Bas) qui ont connu de fortes baisses des prix des logements ces dernières années et qui avaient en commun un environnement institutionnel similaire. Il explore la manière dont les politiques publiques peuvent être employées au mieux pour favoriser le redressement de l'économie suite à une envolée des prix.

Conférence sur les marchés du logement, la stabilité financière et la croissance : Cet événement qui s'est

déroulé à Bangalore (Inde) en décembre 2014 a été l'occasion de débattre de sujets macroéconomiques essentiels en rapport avec les marchés du logement. Coorganisée avec l'Institut indien du management, la conférence s'est penchée sur différentes questions, notamment les politiques macroprudentielles, les déterminants des prix des logements, et les marchés du logement et la politique monétaire. Dans un article à ce sujet paru sur le blog du FMI, Min Zhu, Directeur général adjoint du FMI, a souligné les défis posés par l'emballlement des prix des logements sur les marchés émergents; cet article a été l'un des plus lus sur le blog du FMI, *iMFDirect*.

Conférence sur les marchés du logement et la macroéconomie : Coorganisée en juin 2014 par le FMI, la Banque fédérale d'Allemagne et la Fondation allemande pour la recherche, cette conférence a permis de réfléchir aux difficultés que les marchés du logement présentent sur le plan de la politique monétaire et de la stabilité financière.

La place du commerce dans les travaux du FMI

Le commerce est devenu un élément essentiel des actions menées pour stimuler la croissance mondiale. Un redémarrage de la croissance des échanges, qui s'est ralenti ces dernières années, pourrait avoir un impact majeur sur la croissance des économies nationales et de l'économie mondiale dans son ensemble. Les réformes relatives au commerce peuvent démultiplier les effets positifs d'autres réformes économiques et donner ainsi un coup de fouet à la croissance.

C'était là l'un des messages centraux de l'examen de la place du commerce dans les travaux du FMI,



auquel le FMI procède tous les cinq ans pour dresser le bilan des évolutions observées dans les échanges commerciaux et les politiques commerciales, et pour examiner les grands problèmes intéressant l'institution pour son programme de travail. Cet examen, soumis au Conseil d'administration en février 2015, faisait suite à des recommandations approuvées par le Conseil et à un plan de mise en œuvre issu de l'évaluation réalisée en 2009 par le BIE des travaux du FMI sur les questions relatives au commerce international.

Conséquences de l'évolution du paysage commercial

Le rapport des services du FMI a présenté une vue d'ensemble de la place du commerce et des questions commerciales dans les travaux du FMI au cours des cinq dernières années, et réfléchi à la manière d'intégrer et de prendre concrètement en compte les conséquences de l'évolution du paysage commercial mondial, notamment les changements intervenus dans les déterminants des échanges commerciaux — comme les chaînes de valeur mondiales — et l'évolution de la politique commerciale, qui s'éloigne des cycles de négociations multilatérales pour s'orienter vers des transactions régionales et multilatérales.

Au cours des discussions du Conseil, les administrateurs ont globalement souscrit aux principaux résultats du rapport, notant que la poursuite de la libéralisation et de l'intégration des échanges pouvait être une source de gains importants au plan mondial.

Adapter la surveillance aux besoins des pays

Les administrateurs ont insisté sur le fait que les travaux du FMI dans le domaine du commerce devaient rester circonscrits à la mission de l'institution, en abordant des questions commerciales jugées critiques sur le plan macroéconomique et en tenant compte des moyens restreints de l'institution et de son savoir-faire limité en la matière. Cela demande d'être attentif aux priorités et d'avoir une collaboration suivie avec d'autres institutions internationales, dont l'Organisation mondiale du commerce et la Banque mondiale.

Ils ont souligné aussi que les questions commerciales traitées devaient être adaptées aux besoins de chaque pays, et estimé qu'une meilleure intégration du commerce dans les activités de surveillance du FMI nécessiterait un travail concerté sur plusieurs

fronts. Pour les économies avancées, un problème essentiel sera l'incidence des actions qu'ils mènent pour ouvrir et développer de nouveaux champs d'intervention dans le domaine du commerce, comme les services, la réglementation et l'investissement.

En ce qui concerne les marchés émergents, ils ont encore beaucoup à gagner à suivre la trajectoire de libéralisation traditionnelle et à connecter leurs économies aux chaînes de valeur mondiales. Pour les pays à faible revenu, une plus grande intégration passe par des efforts soutenus pour réduire les coûts du commerce, notamment par la modernisation des infrastructures commerciales et l'amélioration des institutions économiques au niveau tant national que régional, avec l'appui d'une assistance technique appropriée.

CONSEILS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Incidences des difficultés bancaires sur la dette publique

Ces dernières années, un volume croissant de travaux du FMI a été consacré aux liens entre les banques et la dette souveraine, en particulier depuis la crise financière mondiale de 2008. Cette période a vu une accumulation de facteurs de vulnérabilité dans le secteur bancaire, qui ont parfois déclenché de véritables crises bancaires ayant contribué à faire augmenter fortement la dette publique, en partie à la suite d'interventions de l'État.

Un rapport des services du FMI intitulé «From Banking to Sovereign Stress: Implications for Public Debt» a été publié en mars 2015 après une réunion informelle pour les administrateurs. Ce rapport examine la manière dont les évolutions et les caractéristiques du secteur bancaire influent sur la propagation des risques depuis le secteur bancaire vers la dette souveraine, notamment leur impact sur le coût des crises bancaires pour les finances publiques.

Une étude interdépartementale

Le rapport a été préparé par une équipe interdépartementale réunissant des membres du Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation, du Département des finances publiques, du Département des marchés monétaires et de capitaux et du Département des études. Il présente de nouveaux travaux empiriques sur la façon dont les évolutions du secteur bancaire peuvent influencer sur la situation macroéconomique et budgétaire.



Les crises bancaires systémiques ont contribué à faire grimper les dettes publiques.

Sur la période 2007–11, l'augmentation médiane de la dette publique quatre ans après le début d'une crise s'élevait à 12 points de pourcentage du PIB. Et dans bon nombre de pays, la dette publique a augmenté de plus de 20 points de pourcentage du PIB.

Le rapport identifie plusieurs facteurs influant sur le lien entre banques et finances de l'État : la dimension de l'augmentation de la taille du bilan des banques, de leur ratio d'endettement et de leur recours à des financements externes de gros; la solidité des structures institutionnelles avant la crise et des mesures de riposte à la crise; et le volume des avoirs des banques en titres de leur propre État, ce que l'on appelle aussi la «préférence nationale».

Le rapport propose des pratiques et des mesures pour aider les responsables des finances publiques à gérer les risques et améliorer la préparation aux crises. Il conclut que les actions menées pour renforcer la réglementation et la surveillance du secteur financier sont le meilleur moyen de préserver la santé du secteur bancaire et de réduire au minimum le risque que l'argent des contribuables puisse être exposé à des pertes suite à des défaillances de banques. À cet égard, la priorité des pouvoirs publics devrait être de prendre des mesures macroprudentielles visant à 1) réduire la procyclicité excessive dans les systèmes bancaires; 2) accroître les capacités d'absorption des pertes des banques; et 3) disposer de réels pouvoirs et d'un système de planification efficace en matière de résolution.

Stratégies pour les responsables des finances publiques

Sur le plan budgétaire, le rapport suggère que, même si les circonstances propres à chaque pays doivent dicter les recommandations particulières sur les risques associés au secteur bancaire, les responsables des finances publiques devraient :

Avoir en place un cadre institutionnel qui renforce la capacité à repérer et surveiller les risques émanant du secteur bancaire.

Constituer des volants budgétaires pendant les phases d'expansion bancaire, qui permettraient de prendre des mesures contracycliques bien dimensionnées pendant les phases de récession. Sur ce plan, il serait intéressant d'adopter des règles budgétaires limitant la possibilité de dépenser le surplus temporaire de recettes fiscales pendant les phases d'expansion du crédit, notamment de dépendre plus particulièrement des sources de recettes liées à l'immobilier.

Peser les avantages et les risques du recours à des banques nationales comme source de financements publics. Une trop grande dépendance vis-à-vis des financements de banques nationales peut entraîner des distorsions, une fausse impression de viabilité de la dette et des attaches plus étroites entre les banques et les finances publiques.

Envisager des mesures fiscales incitant moins à l'endettement et réduisant l'attractivité de l'effet de levier. La suppression des dispositifs encourageant l'emprunt et l'introduction d'une taxe de contribution à la stabilité financière pourraient diminuer les risques liés au secteur bancaire et aider à constituer des volants budgétaires lorsque les facteurs de vulnérabilité s'intensifient.

Impact transnational des crises bancaires

La mise en place d'un système efficace de résolution transnationale est une priorité importante du programme international de réformes de la réglementation. La défaillance de grandes banques pendant la crise financière mondiale a mis en lumière la nécessité de disposer d'outils de résolution pour les institutions «trop grandes pour faire faillite».

Une réalisation majeure du programme de réformes a été la création d'une norme internationale pour la résolution des institutions financières d'importance systémique.

Le document du Conseil de stabilité financière sur les caractéristiques essentielles de dispositifs efficaces de résolution des établissements financiers («Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions»)

a énoncé un ensemble concerté de principes et de bonnes pratiques, et les pays membres de ce Conseil se sont engagés à appliquer ces règles d'ici fin 2015. Le document appelle les pays à instaurer des dispositifs de résolution conférant aux autorités des pouvoirs de résolution étendus tout en créant des mécanismes efficaces pour la coopération internationale et l'affectation des pertes aux parties prenantes privées.

Un rapport d'avancement préparé par le Département des marchés monétaires et de capitaux et le Département juridique du FMI et publié en juin 2014 a fait le point sur la mise en place des règles. Le Conseil d'administration a examiné le document lors d'une réunion informelle.

Le rapport conclut qu'il reste énormément à faire pour instaurer un dispositif efficace de résolution transnationale. Les points à étudier sont les suivants :

- **Dispositifs de résolution nationaux** : Plusieurs pays ont adopté des réformes juridiques majeures, mais les réformes sont complexes et, globalement, les progrès ont été mitigés. Si certains pays ont avancé, beaucoup ne disposent toujours pas de pouvoirs de résolution étendus sur les banques et les autres institutions financières, ni de mécanismes efficaces pour la reconnaissance des mesures de résolution étrangères.

- **Stratégies de résolution opérationnelles spécifiques à une entreprise** : Il a été difficile de trouver un accord entre les autorités de contrôle du pays d'origine et celles du pays d'accueil sur la résolution d'institutions transnationales d'importance systémique, en particulier à cause des obstacles juridiques gênant la coopération internationale et de la complexité des structures opérationnelles et financières.

- **Absorption des pertes** : Le document «Key Attributes» recommande que le poids de la défaillance d'une banque soit supporté par ses créanciers privés. Pour que cette promesse soit crédible, il est indispensable de veiller à ce que les banques détiennent suffisamment d'engagements pour absorber des pertes sans déstabiliser le système financier. Il est prévu que le Conseil de stabilité financière finalise une nouvelle norme sur la capacité d'absorption des

pertes applicable aux banques d'importance systémique mondiale d'ici la fin de l'année.

- **Harmonisation de la hiérarchie des créanciers** :

Les différences existant entre les pays dans la hiérarchisation des créances en cas de liquidation ou de résolution représentent un obstacle important à la coopération en matière de résolution des défaillances de banques transnationales.

- **Utilisation de l'argent public** : Le risque que de l'argent public ait besoin d'être utilisé pour préserver la stabilité financière ne peut être exclu et constitue un puissant motif d'intervention unilatérale susceptible de saper la coopération. Il sera essentiel de parvenir à un accord préalable sur l'emplacement des volants financiers et l'affectation des pertes, de définir des stratégies de résolution et de choisir la structure des groupes en conséquence.

- **Pays/entités de petite taille** : Même si beaucoup de banques transnationales n'ont pas une importance systémique mondiale, une résolution anarchique de leurs défaillances pourrait mettre en péril la stabilité financière dans le pays d'origine et dans les pays d'accueil. Les réformes des cadres de résolution devront prendre en compte les différents degrés de complexité des systèmes financiers et veiller à ce que les incitations coïncident afin que les stratégies de résolution puissent réduire au minimum les risques pour la stabilité financière dans les petits pays comme les plus grands pour l'entité placée en résolution.

Restructuration de la dette souveraine

En mai 2013, le Conseil d'administration a examiné un rapport des services du FMI intitulé «Sovereign Debt Restructuring—Recent Developments and Implications for the IMF's Legal and Policy Framework» et a approuvé un programme de travail visant à renforcer les approches fondées sur le marché pour résoudre les crises des dettes souveraines. Le programme comprenait quatre éléments : 1) réformer le cadre des activités de prêt du FMI; 2) renforcer les clauses sur les actions collectives dans les contrats obligataires souverains; 3) revoir le cadre de la participation du secteur officiel; et 4) évaluer l'efficacité de la politique du FMI en matière de prêts aux pays en situation d'arriérés.



Concernant le cadre des activités de prêt, le Conseil a examiné en juin 2014 le rapport des services du FMI intitulé «The Fund's Lending Framework and Sovereign Debt—Preliminary Considerations». Le rapport porte principalement sur le cadre d'accès exceptionnel du FMI, c'est-à-dire le contexte dans lequel le FMI sera très certainement amené à prendre des décisions difficiles sur le caractère viable (avec une probabilité élevée) de la dette d'un membre. Avec comme objectif premier de réduire les coûts de la résolution d'une crise pour les créanciers et les débiteurs ainsi que pour l'ensemble du système, le rapport présente deux orientations possibles pour les réformes : l'introduction d'une solution de réaménagement de la dette permettant d'assouplir le cadre des prêts lorsque la dette est jugée viable mais sans probabilité élevée, et la suppression de l'exception pour risque systémique.

Aucune décision n'a été prise sur les réformes proposées, mais le Conseil a demandé aux services du FMI de préparer un rapport supplémentaire à examiner au cours de l'exercice 2016.

S'agissant des clauses d'action collective, le Conseil a examiné en octobre 2014 le rapport des services du FMI intitulé «Strengthening the Contractual Framework to Address Collective Action Problems in Sovereign Debt Restructuring». Ce document contient des recommandations visant à améliorer encore l'approche contractuelle, fondée sur le marché, utilisée pour traiter les problèmes d'action collective.

Le Conseil a approuvé les principales caractéristiques de la clause *pari passu* modifiée et de la clause d'action collective renforcée dans les contrats obligataires souverains internationaux afin de réduire leur vulnérabilité vis-à-vis des créanciers irréductibles en cas de restructuration de la dette. Les réformes recommandées sont le résultat d'un processus de consultation avec les parties prenantes publiques et privées. Le Conseil s'est également déclaré favorable à ce que le FMI contribue activement à encourager l'inclusion de ces dispositions dans les nouvelles émissions d'obligations souveraines internationales. Toutefois, le Conseil a noté aussi qu'une grande partie des très nombreuses obligations souveraines internationales en circulation, qui ne contiennent pas les nouvelles clauses, n'arriveront à échéance qu'au cours des dix prochaines années et pourraient représenter un risque pour le bon déroulement des restructurations.

Le Conseil a encouragé les services du FMI à engager de nouvelles discussions avec les parties prenantes sur les moyens de réduire au minimum ce risque et souhaité recevoir

des rapports d'avancement périodiques sur l'inclusion des dispositions contractuelles proposées dans les obligations souveraines internationales. Depuis octobre 2014, plusieurs pays membres ont intégré dans les nouvelles émissions obligataires des clauses modifiées comprenant les principales caractéristiques approuvées par le FMI.

Les travaux sur la participation du secteur officiel et la politique de prêts aux pays en situation d'arriérés devraient suivre l'examen par le Conseil du rapport sur le cadre des activités de prêt pendant l'exercice 2016.

Effets de débordement de la fiscalité internationale des entreprises

Le monde s'intéresse de près aux questions de fiscalité transnationale, et les travaux dans ce domaine suscitent aujourd'hui une attention plus vive. En mai 2014, les services du FMI ont publié une étude très remarquable, intitulée «Spillovers in International Corporate Taxation».

Cette étude, qui a été examinée par le Conseil d'administration lors d'une réunion informelle, analyse la nature et l'importance des effets de débordement — les répercussions des règles et pratiques d'un pays sur les autres pays — ainsi que leurs conséquences en termes d'action publique, plus particulièrement sur les pays en développement.

L'étude sur les effets de débordement complète les travaux menés sur la réduction de l'évasion fiscale des entreprises multinationales, en particulier le projet BEPS du G-20 et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Elle s'est fondée sur les connaissances générales du FMI en matière de fiscalité internationale dans l'ensemble de ses pays membres, acquises notamment dans le cadre de ses activités d'assistance technique.

Allégations d'évasion fiscale des multinationales

Au-delà du projet BEPS de l'OCDE, l'étude du FMI analyse l'impact global des retombées de la fiscalité des entreprises sur le plan macroéconomique et du développement, notamment les questions plus générales de concurrence fiscale entre États. Le plan d'action BEPS vise — dans le contexte de l'architecture fiscale internationale actuelle, adoptée de manière informelle — à modifier certaines des normes et directives mondiales techniques sur la taxation des activités



internationales et à réduire les possibilités d'évasion fiscale et de transfert de bénéfices.

L'étude du FMI établit que les répercussions de la fiscalité peuvent peser sur les résultats macroéconomiques.

Les chiffres des comptes de capital se ressentent à l'évidence de la taxation, et une multitude de données montrent que la fiscalité influe profondément sur le comportement des entreprises multinationales. Les résultats confirment que les effets de débordement sur les bases et les taux d'imposition des entreprises sont importants.

Selon l'analyse, les répercussions sont particulièrement marquées pour les *économies en développement*, qui tirent habituellement une plus grande part de leurs recettes des impôts sur les sociétés. L'étude indique que les activités passées d'assistance technique fournissent de nombreux exemples où les sommes en jeu dans les questions de fiscalité internationale sont élevées par rapport aux recettes globales des pays — atteignant parfois 10 à 15 % du total des recettes.

Limiter les répercussions sur les pays en développement

Pour limiter les retombées négatives sur les pays en développement, l'étude considère qu'il importe non seulement de renforcer les capacités, mais aussi de remédier à certaines déficiences des législations nationales et des arrangements internationaux. Elle formule des suggestions précises dans des domaines que les équipes d'assistance technique du FMI ont jugé particulièrement problématiques pour les économies en développement. Elle pointe, par exemple, le risque que courent les pays en signant des traités fiscaux bilatéraux, par exemple le manque à gagner sur les impôts prélevés à la source ou l'érosion de la base d'imposition par le chalandage fiscal. Elle attire également l'attention sur les ambiguïtés de nombreuses législations fiscales concernant l'imposition des plus-values étrangères, souvent liées aux industries extractives. Et beaucoup de pays n'offrent pas de protection contre les financements excessifs par la dette ou la manipulation des prix de transfert.

En conclusion, l'étude juge le cadre institutionnel actuel insuffisant pour remédier au problème des retombées de la taxation internationale et, à mesure que l'intensité et la généralisation des effets de débordement de la fiscalité deviennent de plus en plus apparentes, il s'avère de plus en plus nécessaire d'adopter une approche inclusive et moins fragmentée de la coopération fiscale internationale.

Travaux et évolutions à venir

Lors du Sommet du G-20 en novembre 2014, il a été demandé aux services du FMI de travailler avec l'OCDE et d'autres organisations internationales pour mieux inclure les pays en développement dans les processus décisionnels et délibératifs BEPS; les services de l'institution s'y sont employés dans le cadre d'activités d'assistance technique et d'événements de communication, notamment un Dialogue sur la fiscalité internationale avec les pays en développement lors des réunions de printemps 2015 et pendant la conférence annuelle sur la fiscalité pour les pays asiatiques du Département des finances publiques. Le G-20 a également demandé au FMI de piloter la production d'un rapport sur «l'utilisation efficiente et efficace des incitations fiscales dans les pays à faible revenu» et de travailler avec les services de l'OCDE sur un rapport sur la taxation des plus-values étrangères.

Évaluer l'adéquation des réserves

Les réserves de change détenues par les banques centrales occupent une place importante dans l'arsenal d'instruments d'action publique de la plupart des économies.

Combinées à des politiques solides, elles peuvent contribuer à réduire la probabilité de crises de la balance des paiements et à préserver la stabilité économique et financière.

Pour aider les pays membres du FMI, les services du FMI ont entrepris une série d'études sur l'adéquation des réserves. Un premier rapport publié en 2011, intitulé «Assessing Reserve Adequacy», évaluait les stratégies utilisées en matière d'accumulation de réserves, tandis qu'un second rapport publié en 2013 examinait le rôle joué par les réserves dans

la prévention et l'atténuation des crises et étudiait la possibilité d'étoffer les recommandations du FMI dans ce domaine. Les deux rapports ont été examinés par le Conseil d'administration.

En janvier 2015, le Conseil a évalué un rapport de suivi s'appuyant sur ces travaux et définissant un cadre d'analyse de l'adéquation des réserves dans le contexte des consultations au titre de l'article IV. Ce rapport est destiné, pour une part, à fournir des orientations sur le niveau souhaitable des avoirs de réserve dans un pays donné en proposant des outils permettant

pays à l'intérieur de ces catégories. Par exemple, dans l'ensemble regroupant les économies émergentes ou en cours de financiarisation, le rapport affine les lignes directrices pour les pays où les mouvements de capitaux sont encadrés, les pays fortement tributaires du commerce de produits de base et les économies dollarisées.

Dans son évaluation du rapport, publiée en avril 2015, le Conseil d'administration a estimé que

les réserves, combinées à des politiques économiques avisées et des paramètres fondamentaux solides, pouvaient contribuer très positivement à réduire la probabilité de crises de balance des paiements et à préserver la stabilité économique et financière.

La plupart des administrateurs étaient d'avis que les rapports de surveillance du FMI devaient systématiquement examiner les questions d'adéquation des réserves, ce qui pourrait enrichir les analyses et les conseils de politique économique du FMI.

Les administrateurs ont jugé que l'importance et les dominantes de l'examen devraient dépendre de la situation du pays et illustrer les aspects en rapport avec la stabilité extérieure d'un pays ainsi que la stabilité mondiale. De ce point de vue, ont-ils déclaré, l'examen devrait faire apparaître le montant nécessaire des réserves à titre de précaution, les objectifs déclarés des autorités pour la détention de réserves, à titre de précaution et autres, et le coût des réserves.

Pour mettre en œuvre le cadre approuvé, la plupart des administrateurs ont souhaité voir les services du FMI préparer une note d'orientation, conformément à la réponse de la direction aux conclusions du rapport d'évaluation de 2012 du BIE sur les réserves internationales, intitulé «International Reserves—IMF Concerns and Country Perspectives».

de quantifier les risques afin d'aider les autorités nationales à déterminer ce niveau.

Le nouveau cadre d'analyse classe les pays en fonction de la facilité d'accès aux marchés, de la profondeur et de la liquidité de leurs marchés, et de la flexibilité de leurs économies.

Pour chaque groupe de pays, le document propose des points de repère pour évaluer le niveau approprié de réserves à partir de sa situation. À cette fin, le rapport donne aussi des lignes directrices supplémentaires sur l'évaluation des réserves pour des types précis de



Révision du Code de transparence des finances publiques

La transparence des finances publiques est indispensable pour assurer la bonne gestion des budgets publics et permettre un contrôle efficace en la matière. Elle garantit aux pouvoirs publics d'avoir une image exacte de l'état actuel et prévisible des finances publiques lorsqu'ils prennent des décisions économiques, notamment des coûts et des gains à long terme des mesures de changement et des risques pour les finances publiques. Elle apporte également aux parlementaires, aux citoyens et aux marchés les informations dont ils ont besoin pour demander des comptes à leurs gouvernants.

Le nouveau code et la nouvelle évaluation du FMI en matière de transparence des finances publiques s'inscrivent dans la volonté de l'institution d'aider ses pays membres à renforcer leur processus décisionnel et leur suivi budgétaires ainsi que les mécanismes de contrôle afférents. Un rapport approuvé par le Conseil d'administration en 2014 a présenté le nouveau code et la nouvelle évaluation qui remplacent le Code de 2007 et le module budgétaire des Rapports sur l'observation des normes et codes du FMI.

La transparence va renforcer la surveillance des finances publiques

Cette initiative fait partie du travail mené par le Département des finances publiques, en coopération avec d'autres départements, pour renforcer la surveillance du FMI ainsi que le développement des capacités dans le domaine des finances publiques.

Le nouveau code et la nouvelle évaluation prennent en compte les leçons de la crise financière mondiale, l'évolution des normes internationales et les retours d'informations des parties prenantes lors des consultations.

Le Code de transparence des finances publiques constitue la norme mondiale sur la communication d'informations sur les finances publiques. Il est composé d'un ensemble de principes s'articulant autour de quatre «piliers» : 1) l'information financière; 2) la prévision financière et la budgétisation; 3) l'analyse et la gestion des risques financiers; et 4) la gestion des recettes tirées des ressources naturelles.

Pour chaque principe, le code distingue des pratiques élémentaires, bonnes et avancées afin de donner aux pays des étapes claires à franchir jusqu'au respect total du code et de faire en sorte qu'il puisse s'appliquer à tout l'éventail des pays membres du FMI. Les piliers 1 à 3 ont été publiés, et le pilier 4 devrait être finalisé au cours de l'exercice 2016. Le pilier 4 viendra compléter les trois premiers piliers pour les pays riches en ressources naturelles et prendra en compte les retours d'informations provenant des consultations avec les parties prenantes et le public.

Les Évaluations de la transparence des finances publiques mesurent le respect du code par les pays. Elles fournissent aux pays une évaluation détaillée de leurs pratiques en matière de transparence des finances publiques par rapport à la norme établie par le code; des analyses quantifiées de l'importance des facteurs de vulnérabilité et de leurs origines à partir d'un ensemble d'indicateurs de transparence; une synthèse accessible des points forts et des pratiques de réforme en matière de transparence des finances publiques, illustrés graphiquement par une échelle de couleurs; et une proposition de plan d'amélioration graduelle de la transparence pour aider les pays à définir les priorités de réforme. L'évaluation permet aussi de réaliser des mesures modulaires ciblées sur certains piliers du nouveau code afin de traiter les problèmes de transparence les plus urgents. Les retours des autorités nationales et des autres parties prenantes sur ces évaluations ont été très positifs.

Un nouveau Manuel sur la transparence des finances publiques

Un nouveau *Manuel sur la transparence des finances publiques* en deux volumes devrait être publié d'ici la fin de l'exercice 2016 et donnera des lignes directrices plus détaillées sur la mise en œuvre des principes et pratiques du nouveau Code de transparence des finances publiques. Le volume I couvrira les trois premiers piliers du code et remplacera le *Manuel sur la transparence des finances publiques* de 2007, tandis que le volume II portera sur le quatrième pilier — la gestion des recettes tirées des ressources naturelles — et intégrera le *Guide sur la transparence des recettes tirées des ressources naturelles* de 2007, qui était auparavant publié séparément.

La collaboration du FMI avec les petits États

«Le FMI se tient prêt à travailler avec les petits États pour les aider à surmonter leurs problèmes de développement et à bâtir un avenir prospère.»

Min Zhu, Directeur général adjoint du FMI, le 3 septembre 2014

Parmi les pays membres du FMI, 42 ont moins de 1,5 million d'habitants, dont 33 sont classés dans la catégorie des petits pays en développement. Ces dernières années, l'habitude a été prise d'appeler ce groupe d'États en développement «les petits États», bien qu'il comprenne aussi une sous-catégorie de «micro»-États dont la population ne dépassait pas 200.000 habitants en 2011.

Les petits États ne peuvent pas bénéficier d'économies d'échelle, ce qui limite leur capacité à fournir des biens et des services publics ou à produire des biens pour les marchés mondiaux. La croissance économique y a été plus lente que chez leurs homologues de plus grande taille au cours de la décennie passée, et les micro-États ont été caractérisés par une forte instabilité économique due à des aléas climatiques ou à d'autres chocs. Face aux besoins économiques particuliers de ce groupe de pays, le FMI a réfléchi à la meilleure manière de travailler avec eux et leur apporter un appui.

Ce processus a été lancé en 2013 avec un rapport des services du FMI intitulé «Macroeconomic Issues in Small States and Implications for Fund Engagement» et son examen par le Conseil d'administration. En mai 2014, une note d'orientation des services du FMI sur l'engagement de l'institution auprès des petits États a été publiée, rassemblant les enseignements du rapport de 2013 et de son examen par le Conseil. Cinq grands axes thématiques ont été définis (et regroupés sous le sigle

anglais G.R.O.W.T.H.) comme devant être au centre du dialogue sur la politique publique avec les petits États : croissance et création d'emploi, résilience face

aux chocs, compétitivité globale, viabilité du budget et de la dette, et développement des secteurs financiers.

Lors de la troisième Conférence internationale des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement qui s'est tenue à Samoa en septembre 2014, Min Zhu, Directeur général adjoint du FMI, a promis que le FMI apporterait un soutien sans faille à ces pays pour les aider à poursuivre leur trajectoire de développement économique durable.

Un grand nombre de petits États étant concentrés dans les Caraïbes et le Pacifique, les départements et les centres d'assistance technique régionaux du FMI sont en première ligne pour répondre aux besoins des petits États.

Pour mieux communiquer avec leurs pays membres de petite taille, le Département Asie-Pacifique du FMI et le Département Hémisphère occidental ont lancé récemment des bulletins périodiques — le «Caribbean Corner» et l'«Asia & Pacific Small States Monitor», respectivement. Suite à la publication de la note d'orientation, le Département Asie-Pacifique a créé un cours de formation destiné aux chefs de mission participant à la surveillance des petits États.

Une analyse des politiques économiques préparée par les deux départements figure également dans un rapport de mars 2015 intitulé «Macroeconomic Developments and Selected Issues in Small Developing States», rédigé en collaboration avec deux autres départements. Ce rapport, examiné par le Conseil en mars, présente une synthèse des développements récents et des prévisions des services du Fonds, ainsi que des chapitres thématiques consacrés aux problèmes de gestion des finances publiques dans les petits États, à l'impact des dévaluations des monnaies et aux niveaux d'inclusion financière.



Initiatives concernant les données et les normes en la matière

La qualité des données communiquées par les pays membres en application des Statuts conditionne l'efficacité de la surveillance exercée par le FMI.

Les normes de diffusion des données permettent de disposer en temps opportun de statistiques détaillées, ce qui est essentiel à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques de qualité.

La norme spéciale de diffusion des données (NSDD) a été établie en 1996 pour aider les pays membres à communiquer des données économiques et financières au public. Le système général de diffusion des données (SGDD), créé l'année suivante, offre aux pays un dispositif qui leur permet d'évaluer leurs besoins et de définir des priorités pour améliorer leurs systèmes statistiques.

En 2012, la NSDD Plus a été instaurée pour combler les lacunes mises en évidence par la crise financière mondiale. Elle s'adresse plus particulièrement aux pays qui ont des secteurs financiers d'importance systémique, quoique tous les adhérents à la NSDD soient encouragés à y adhérer. Un premier groupe de huit pays ont adhéré à la NSDD Plus pendant l'exercice 2015.

Aucun pays n'ayant adhéré à la NSDD pendant l'exercice 2015, le système comptait 63 pays adhérents à la fin de l'exercice suite au passage de huit pays à la NSDD Plus (les Seychelles ont adhéré le 1^{er} mai 2015). Les îles Cook et la Micronésie ont commencé à participer au SGDD pendant l'exercice.

À la fin de l'exercice, le SGDD comptait donc 113 pays participants (à l'exclusion de ceux qui sont passés du SGDD à la NSDD).

Plus de 97 % des pays membres du FMI participent au SGDD, à la NSDD ou à la NSDD Plus. Cent treize pays participent au SGDD, 63 sont adhérents à la NSDD, et 8 à la NSDD Plus.

Le Département des statistiques a travaillé en partenariat avec la Banque africaine de développement et la Banque mondiale pour mettre au point et promouvoir la «Plateforme ouverte de données», destinée à faciliter la diffusion de données (dont les Objectifs de développement durable) par les autorités nationales. Plusieurs pays d'Afrique ont déjà mis en œuvre ce nouvel outil avec succès.

L'initiative du G-20 sur les lacunes en matière de données a été lancée après la crise financière mondiale, suite à la demande formulée par les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G-20 auprès du FMI et du Conseil de stabilité financière. Les 20 recommandations émises pour combler les lacunes en matière de données ont été approuvées par le Comité monétaire et financier international. Six ans après le démarrage du projet, des progrès importants ont été réalisés dans l'élimination de ces lacunes. Les données obtenues sont jugées utiles pour améliorer l'aide à la décision publique, notamment l'analyse de la stabilité financière et de la dette, et favoriser une meilleure compréhension des interconnexions nationales et internationales. En septembre 2014, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G-20 ont demandé au Secrétariat du Conseil de stabilité financière et aux services du FMI de présenter un rapport en septembre 2015, contenant une proposition pour une seconde phase de l'initiative du G-20 sur les lacunes en matière de données, ainsi qu'un rapport d'avancement final sur la mise en œuvre de la phase 1 de l'initiative.



Activités de prêt

Les prêts du FMI sont destinés à aider les pays à résoudre leurs problèmes de balance des paiements, à stabiliser leur économie et à rétablir une croissance économique durable. Ce rôle de résolution des crises est au cœur des activités de prêt de l'institution. En même temps, la crise financière mondiale survenue récemment a mis en évidence la nécessité de disposer de dispositifs mondiaux efficaces de sécurité financière pour aider les pays à supporter les chocs. L'un des objectifs essentiels de la réforme récente des activités de prêt du FMI était donc de doter l'institution, en complément de son rôle traditionnel de résolution des crises, d'outils supplémentaires pour prévenir les crises. Contrairement aux banques de développement, le FMI n'accorde pas de prêts pour des projets particuliers.

De manière générale, le FMI accorde deux types de prêt : des prêts à taux d'intérêt non concessionnels et des prêts en faveur de pays pauvres assortis de conditions concessionnelles, dont le taux d'intérêt est bas, voire nul.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT NON CONCESSIONNEL

Pendant l'exercice 2015, le Conseil d'administration a approuvé neuf accords au titre des mécanismes de financement non concessionnel du FMI, portant sur un total brut de 80 milliards de DTS (112 milliards de dollars non corrigés des accords annulés, et convertis en dollars des États-Unis au taux de change DTS/dollar de 0,71103 au 30 avril 2015 (voir le tableau 2.1)). Six accords de précaution au titre de la ligne de crédit modulable et de la ligne de précaution et de liquidité ont représenté plus de 84 % de ces engagements, dont une ligne de crédit modulable en faveur du Mexique avec un accès s'élevant à 47 milliards de DTS (67 milliards de dollars). Les deux accords au titre de la ligne de crédit modulable approuvés en faveur du Mexique et de la Pologne et l'accord au titre de la ligne de précaution et de liquidité approuvé en faveur du Maroc ont pris la suite de précédents accords arrivés à échéance. Les trois accords de précaution restants correspondaient à des accords de confirmation avec le Honduras, le Kenya et la République de Serbie pour

un montant total de 1,4 milliard de DTS (1,9 milliard de dollars), qui ont été traités comme des accords de précaution par les autorités après approbation des programmes. Le Conseil a approuvé en outre un accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit en faveur de l'Ukraine avec un accès exceptionnel s'élevant à 12,348 milliards de DTS, soit 17,5 milliards de dollars, destinés à appuyer le programme d'ajustement du gouvernement.

À la fin d'avril 2015, les décaissements au titre des accords de financement au compte des ressources générales, désignés sous le nom d'«achats», se chiffraient à 12,0 milliards de DTS (16,9 milliards de dollars), dont 6,5 milliards de DTS (9,2 milliards de dollars) effectués par l'Ukraine, soit 54 %. Le total des remboursements, appelés «rachats» pour l'exercice s'est élevé à 38,0 milliards de DTS (53,4 milliards de dollars). Sur ce montant, les rachats anticipés effectués par l'Irlande et le Portugal pendant la période se sont élevés à 20,8 milliards de DTS (29 milliards de dollars). La taille importante des rachats et le gel des achats associé à des programmes mal engagés ont fait baisser

Tableau 2.1

Accords relevant du compte des ressources générales approuvés pendant l'exercice 2015

(Millions de DTS)

Pays membre	Type d'accord	Date d'entrée en vigueur	Montant approuvé
NOUVEAUX ACCORDS			
Géorgie	Accord de confirmation de 36 mois	30 juillet 2014	100,0
Honduras	Accord de confirmation de 36 mois	3 décembre 2014	77,7
Kenya	Accord de confirmation de 12 mois	2 février 2015	352,8
Maroc	Ligne de précaution et de liquidité de 24 mois	28 juillet 2014	3.235,1
Mexique	Ligne de crédit modulable de 24 mois	26 novembre 2014	47.292,0
Pologne, République de	Ligne de crédit modulable de 24 mois	14 janvier 2015	15.500,0
Serbie, République de	Accord de confirmation de 36 mois	23 février 2015	935,4
Seychelles	Mécanisme élargi de crédit de 36 mois	4 juin 2014	11,4
Ukraine	Mécanisme élargi de crédit de 36 mois	11 mars 2015	12.348,0
Sous-total			79.852,5
RELÈVEMENTS DU MONTANT DES ACCORDS¹			
Bosnie-Herzégovine	Accord de confirmation de 33 mois	30 juin 2014	84,6
Sous-total			84,6
Total			79.937,0

Source : FMI, Département financier.

¹Seul le montant du relèvement est indiqué.

Pour en savoir plus : *Opérations financières 2014 du FMI*



Tableau 2.2

Conditions financières des crédits accordés au titre du compte des ressources générales du FMI

Ce tableau récapitule les principaux mécanismes et facilités de financement non concessionnels du FMI. Traditionnellement, les accords de confirmation sont les instruments de prêt les plus utilisés. À la suite de la crise financière mondiale de 2007–09, le FMI a renforcé son arsenal de prêt, afin en particulier d'améliorer les instruments de prévention des crises avec la création de la ligne de crédit modulable (LCM), de la ligne de précaution et de liquidité (LPL) et de l'instrument de financement rapide (IFR).

Facilité ou mécanisme (année d'adoption) ¹	But	Conditions	Échelonnement et suivi
TRANCHES DE CRÉDIT ET MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT³			
Accords de confirmation (1952)	Aide de court à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements seront réglées dans un délai raisonnable	Achats (décaissements) généralement trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions
Mécanisme élargi de crédit (MEDC) (1974) (Accords élargis)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée	Adopter un programme de quatre ans maximum prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les douze mois	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions
Ligne de crédit modulable (LCM) (2009)	Instrument souple relevant de la politique des tranches de crédit; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel	Fondamentaux macroéconomiques, cadre de politique économique et antécédents très solides	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord, sous réserve d'un réexamen de la situation à la fin de la première année
Ligne de précaution et de liquidité (LPL) (2011)	Instrument pour les pays ayant des paramètres fondamentaux et des politiques économiques sains	Solidité du cadre d'action, de la position extérieure et de l'accès aux marchés, y compris robustesse du secteur financier	Accès élevé en début de période, sous réserve de revues semestrielles (pour les accords de un à deux ans)
MÉCANISMES SPÉCIAUX			
Instrument de financement rapide (IFR) (2011)	Aide financière décaissée rapidement à tous les pays membres qui ont un besoin urgent de balance des paiements	Faire des efforts pour venir à bout des difficultés de balance des paiements (peut comporter des actions préalables)	Achats directs sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un programme à part entière ou de procéder à des revues

¹ Les prêts du FMI relevant du compte des ressources générales (CRG) sont financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Il verse une partie de sa quote-part en DTS, ou en monnaies étrangères acceptables par le FMI, et le reste dans sa propre monnaie. Lorsqu'il reçoit un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, l'emprunteur achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt en rachetant sa monnaie au FMI avec la monnaie d'autres pays.

² Le taux de commission sur les décaissements du CRG est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS (actuellement 100 points de base) majoré d'une marge. Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux qui sont faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (15 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 200 % de la quote-part, 30 points de base sur les montants compris entre 200 % et 1.000 % de la quote-part, et 60 points de base au-delà) est prélevée d'emblée sur le montant qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) dans le cadre d'un accord de confirmation, de la ligne de crédit modulable, de la ligne de précaution et de liquidité ou d'un accord élargi; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord.

Limites d'accès ¹	Commissions ²	Délais des rachats (années)	Échelonnement
Annuelles : 200 % de la quote-part; cumulatives : 600 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de trois ans) ⁴	3¼–5	Rachats trimestriels
Annuelles : 200 % de la quote-part; cumulatives : 600 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de trois ans) ⁴	4½–10	Rachats semestriels
Pas de plafond préétabli	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de trois ans) ⁴	3¼–5	Rachats trimestriels
250 % de la quote-part pour six mois; 500 % de la quote-part disponible dès l'approbation des accords de un à deux ans; peut aller jusqu'à 1.000 % de la quote-part après 12 mois de progrès satisfaisants	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de trois ans) ⁴	3¼–5	Rachats trimestriels
Annuelles : 50 % de la quote-part; cumulatives : 100 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de trois ans) ⁴	3¼–5	Rachats trimestriels

³ Les tranches de crédit correspondent au niveau des achats (décaissements) qu'un pays membre peut effectuer, exprimé en pourcentage de sa quote-part au FMI; par exemple, les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués sur la première tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les tranches supérieures de crédit; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation. Ces décaissements s'effectuent typiquement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi.

⁴ Les commissions additionnelles ont été instituées en novembre 2000. Un nouveau régime de commissions additionnelles est entré en vigueur le 1^{er} août 2009, à savoir : 100 points de base en sus du taux de base sur l'encours des crédits au-delà de 200 % de la quote-part, 200 points de base étant ajoutés lorsque l'encours des crédits reste supérieur à 300 % de la quote-part. Un pays membre qui, à la date du 1^{er} août 2009, n'avait pas encore remboursé des achats effectués sur les tranches de crédit, au titre du mécanisme élargi de crédit ou d'un accord effectif approuvé à cette date ou antérieurement pouvait choisir lequel des deux régimes de commissions additionnelles il souhaitait se voir appliquer.

Tableau 2.3

Facilités de financement concessionnel

Les pays membres à faible revenu ont trois facilités de financement concessionnel à leur disposition.

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
Finalité	Aider les pays à faible revenu à parvenir à une situation macroéconomique stable et viable qui permette une croissance économique vigoureuse et une réduction durable de la pauvreté	Grande solidité <i>ex ante</i> des paramètres macroéconomiques fondamentaux, du cadre de politique économique et des antécédents en matière de politique économique	Disponibilité immédiate du montant approuvé pendant toute la durée de l'accord, sous réserve d'une revue à mi-parcours au bout d'un an
Objectif	Remédier aux difficultés prolongées de balance des paiements	Répondre à un besoin immédiat de balance des paiements	Fournir un financement de faible montant pour répondre à un besoin urgent de balance des paiements
Remplace	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)	Facilité de protection contre les chocs exogènes — composante à accès élevé (FCE-CAE)	Facilité de protection contre les chocs exogènes — composante à accès élevé (FCE-CAE), aide d'urgence post-conflit (AUPC) subventionnée et aide d'urgence à la suite de catastrophes naturelles (AUCN)
Conditions d'admissibilité	Être admissible au bénéfice du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC)	Réalisation d'efforts pour résoudre les difficultés de balance des paiements (peut inclure des actions préalables)	Achats directs sans qu'aucun programme prévoyant des revues ne soit nécessaire
Conditions particulières	Difficultés prolongées de balance des paiements; besoin de financement effectif sur la durée de l'accord, mais pas nécessairement au moment de l'approbation ou du décaissement du crédit	Existence effective ou potentielle (utilisation à titre de précaution) d'un besoin immédiat de balance des paiements au moment de l'approbation de l'accord; un besoin effectif doit exister pour chaque décaissement	Existence d'un besoin urgent de balance des paiements lorsqu'un accord dans les tranches supérieures de crédit n'est pas réalisable ou n'est pas nécessaire ¹
Stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance	Le programme soutenu par le FMI doit cadrer avec les objectifs de réduction de la pauvreté et de croissance économique définis par le pays lui-même et doit soutenir les mesures visant à préserver les dépenses sociales et les autres dépenses prioritaires	La présentation d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté n'est pas obligatoire; si le besoin de financement persiste, l'utilisateur de la FCC demanderait un accord FEC en produisant le document de stratégie de réduction de la pauvreté requis	La présentation d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté n'est pas obligatoire; passage à la FEC en cas d'utilisation répétée, avec préparation d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté
Conditionnalité	Tranches supérieures de crédit; souplesse de la trajectoire et du calendrier d'ajustement	Tranches supérieures de crédit; pour répondre au besoin de balance des paiements à court terme	Pas de conditionnalité liée aux tranches de crédit supérieures ni à des revues <i>ex post</i> ; possibilité d'utilisation répétée en fonction des antécédents en matière de politique économique (sauf en cas de chocs)

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
Politique d'accès	Plafond annuel de 100 % de la quote-part; plafond cumulé (déduction faite des rachats prévus) de 300 % de la quote-part. Accès exceptionnel : plafond annuel de 150 % de la quote-part; plafond cumulé (déduction faite des rachats prévus) de 450 % de la quote-part		
	Normes : l'accès diminue en fonction de l'encours total du crédit : 120 % de la quote-part si l'encours du crédit est inférieur à 100 % de la quote-part; 75 % de la quote-part si l'encours du crédit est égal ou supérieur à 100 % de la quote-part; accord FCC traité comme accord de précaution : plafond annuel de 75 % de la quote-part, plafond annuel moyen de 50 % de la quote-part ²	Sous-plafonds (car pas de conditionnalité des tranches supérieures de crédit) : plafond annuel de 25 % de la quote-part; plafond cumulé de 100 % de la quote-part (déduction faite des rachats prévus); dans le cadre du guichet contre les chocs : plafond annuel de 50 % de la quote-part et plafond cumulé de 125 % de la quote-part (déduction faite des rachats prévus)	
Conditions financières³	Taux d'intérêt : zéro Délai des rachats : 5½–10 ans	Taux d'intérêt : 0,25 % Délai des rachats : 4–8 ans Commission de disponibilité : 0,15 % sur le montant disponible mais pas encore tiré au titre du volet de précaution	Taux d'intérêt : zéro Délai des rachats : 5½–10 ans
Panachage avec ressources non concessionnelles	Dépend du revenu par habitant et de l'accès aux marchés financiers; lié à la viabilité de la dette		
Utilisation à titre de précaution	Non	Oui, avec un plafond annuel de 75 % de la quote-part et un plafond annuel moyen de 50 % de la quote-part	Non
Durée et utilisation répétée	3–4 ans (prolongeable d'un an); peut être utilisée de façon répétée	12–24 mois; utilisation limitée à 2½ ans par période de 5 ans ⁴	Décaissements directs; utilisation répétée possible sous réserve des plafonds d'accès et d'autres critères
Utilisation avec d'autres mécanismes ou facilités	Compte des ressources générales (mécanisme élargi de crédit/accord de confirmation)	Compte des ressources générales (mécanisme élargi de crédit/accord de confirmation) et instrument de soutien à la politique économique	Compte des ressources générales (instrument de financement rapide et instrument de soutien à la politique économique)

Source : FMI, Département financier.

¹ La conditionnalité standard des tranches supérieures de crédit est constituée de l'ensemble des conditions liées au programme qui ont pour but de garantir que les ressources du FMI concourent effectivement aux objectifs du programme, avec une protection adéquate des ressources du FMI.

² Les normes d'accès ne s'appliquent pas lorsque l'encours des crédits concessionnels est supérieur à 200 % de la quote-part. Dans ce cas, le plafond d'accès est déterminé par la prise en compte du plafond de 300 % de la quote-part, les prévisions concernant les besoins futurs d'aide du FMI et le calendrier des rachats.

³ Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles relevant du fonds fiduciaire RPC; la dernière révision a eu lieu fin 2014. Compte tenu de la crise économique mondiale, le Conseil d'administration a approuvé fin décembre 2014 une suspension temporaire des intérêts pour les prêts concessionnels (encadré 2.4).

⁴ Les accords FCC traités comme des accords de précaution n'entrent pas dans le calcul des délais de rachat.

L'encours des crédits du compte des ressources générales, passé de 81,2 milliards de DTS (114,2 milliards de dollars) à 55,2 milliards de DTS (78 milliards de dollars) sur l'exercice 2015. Le tableau 2.1 donne le détail des accords approuvés durant l'exercice, et le graphique 2.1 des accords approuvés ces dix dernières années. Les tableaux 2.2 et 2.3 fournissent des informations générales sur les instruments et les mécanismes de financement du FMI, tandis que le graphique 2.2 apporte des précisions sur l'encours des financements non concessionnels consentis ces dix dernières années.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT CONCESSIONNEL

Pendant l'exercice 2015, le FMI a engagé des prêts pour un montant de 1,8 milliard de DTS en faveur de ses pays membres en développement à faible revenu dans le cadre de programmes appuyés par le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC). L'encours des prêts concessionnels accordés à 58 pays membres s'élevait à 6,3 milliards de DTS à la fin avril 2015. Le tableau 2.4 fournit des informations détaillées sur les nouveaux accords ainsi que sur le relèvement du montant des prêts dans le cadre des mécanismes de financement concessionnel du FMI, et le tableau 2.5 sur les concours accordés par le FMI aux pays touchés par l'épidémie de fièvre Ébola. Le graphique 2.3 présente l'encours des prêts concessionnels sur les dix dernières années.

Le FMI a accordé des dons destinés à alléger la dette des pays admissibles au titre du nouveau fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC), qui a remplacé le fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe. Créé en février 2015, le fonds fiduciaire ARC a élargi les situations dans lesquelles le FMI peut fournir une assistance exceptionnelle à ses pays membres à faible revenu afin d'inclure les catastrophes de santé publique susceptibles de se propager rapidement dans d'autres pays. Le fonds fiduciaire ARC apporte un soutien exceptionnel aux pays confrontés à des catastrophes naturelles majeures, y compris des épidémies de maladies potentiellement mortelles se propageant rapidement et risquant de toucher d'autres pays, mais aussi d'autres types de catastrophes dévastatrices comme de très grands tremblements de terre. À la fin d'avril 2015, le FMI avait accordé des dons au titre de ce fonds pour couvrir des allègements de dette d'un montant de 68 millions de DTS aux trois pays les plus touchés par l'épidémie Ébola (la Guinée pour 21,42 millions de DTS, le Libéria pour 25,84 millions de DTS et la Sierra Leone pour 20,74 millions de DTS).

En dehors des concours au titre du fonds fiduciaire ARC, le FMI avait également consenti un total de 5,2 milliards de DTS d'allègements de dette aux pays admissibles à la fin d'avril 2015. Ce montant comprend l'assistance au titre de l'initiative

Tableau 2.4
Accords approuvés au titre du fonds fiduciaire RPC et relèvement du montant de ces accords pendant l'exercice 2015
(Millions de DTS)

Pays membre	Date d'entrée en vigueur	Montant approuvé
NOUVEAUX ACCORDS TRIENNAUX AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT (FEC)¹		
Ghana	3 avril 2015	664,2
Grenade	26 juin 2014	14,0
République kirghize	8 avril 2015	66,6
Tchad	1 ^{er} août 2014	79,9
Yémen	2 septembre 2014	365,3
Sous-total		1.190,0
RELÈVEMENTS DU MONTANT DES ACCORDS FEC²		
Burundi	23 mars 2015	10,0
Côte d'Ivoire	5 décembre 2014	130,1
Guinée	11 février 2015	45,1
Libéria	26 septembre 2014	32,3
Sierra Leone	26 septembre 2014	25,9
Sierra Leone	2 mars 2015	51,9
Tchad	27 avril 2015	26,6
Sous-total		321,9
NOUVEAUX ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE CONFIRMATION		
Honduras	3 décembre 2014	51,8
Kenya	2 février 2015	135,7
Sous-total		187,5
DÉCAISSEMENTS AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE		
Gambie	2 avril 15	7,8
Guinée	26 septembre 14	26,8
Guinée-Bissau	3 novembre 14	3,6
Libéria	23 février 15	32,3
Madagascar	18 juin 14	30,6
République centrafricaine	14 mai 14	8,4
République centrafricaine	18 mars 15	5,6
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1 ^{er} août 14	2,1
Sous-total		117,0
TOTAL		1.816,4

Source : FMI, Département financier.

¹A remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

²Seul le montant du relèvement est indiqué.

Tableau 2.5

Soutien du FMI aux pays touchés par l'épidémie d'Ébola, juin 2014–avril 2015

(Millions de DTS, sauf indication contraire)

	Date d'approbation	Montant engagé en DTS	Date de décaissement	Montant décaissé en DTS
GUINÉE				
Décaissement FCR	2 octobre 2014	26,8	2 octobre 2014	26,8
Relèvement montant FEC ¹	11 février 2015	45,1	18 février 2015	26,8
Allègement de dette	18 mars 2015	21,4	19 mars 2015	21,4
Total		93,3		75,0
LIBÉRIA				
Décaissement FCR	27 février 2015	32,3	27 février 2015	32,3
Relèvement montant FEC	26 septembre 2014	32,3	2 octobre 2014	32,3
Allègement de dette	23 février 2015	25,8	24 février 2015	25,8
Total		90,4		90,4
SIERRA LEONE				
Décaissement FCR	26 septembre 2014	25,9	2 octobre 2014	25,9
Relèvement montant FEC ²	2 mars 2015	51,9	6 mars 2015	51,9
Allègement de dette	2 mars 2015	20,7	3 mars 2015	20,7
Total		98,5		98,5
TOTAL		282,3		263,9

Source : FMI, Département financier.

Note : Le total des montants décaissés en faveur de la Guinée le 18 février 2015 et en faveur de la Sierra Leone le 6 mars 2015 inclut le surcroît de fonds correspondant au relèvement du montant accordé au titre de l'accord FEC approuvé antérieurement en plus des montants décaissés selon le système normal de tranches.

FCR : facilité de crédit rapide.

FEC : facilité élargie de crédit.

¹ Le surcroît de fonds correspondant au relèvement du montant accordé au titre de l'accord FEC en faveur de la Guinée est décaissé en deux tranches, dont la seconde doit être versée au terme d'une revue prochaine.

² Le relèvement faisait suite aux besoins de financement engendrés par l'épidémie d'Ébola ainsi que par une évolution défavorable des cours des produits de base.

d'allègement de la dette multilatérale (PPTE) pour 2,6 milliards de DTS en faveur de 36 pays, les allègements de dette au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) pour 2,3 milliards de DTS en faveur de 30 pays, un allègement de dette au-delà de l'initiative PPTE accordé au Libéria, et un allègement de dette accordé à Haïti au titre du fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe. Tous les pays ayant atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée et ceux dont le revenu par habitant est inférieur à 380 dollars et qui avaient encore une dette envers le FMI à la fin de 2004 ont également bénéficié d'un allègement de dette au titre de l'IADM. L'Afghanistan, les Comores, Haïti et le Togo n'avaient pas de dette envers le FMI admissible à l'IADM, tandis que la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Tchad avaient entièrement remboursé leur dette envers le FMI admissible à l'IADM avant la date du point d'achèvement. Ces pays n'ont donc pas reçu d'allègement de dette au titre de l'IADM de la part du FMI.

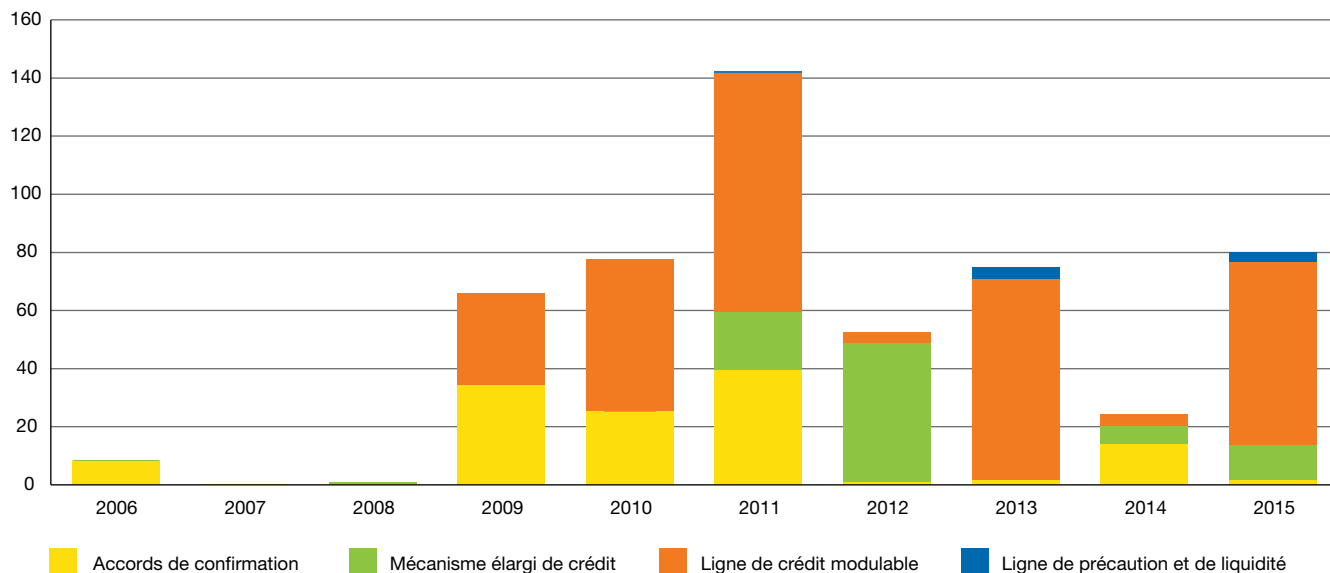
CONCEPTION DES PROGRAMMES**Assouplissement des limites d'endettement public**

Le Conseil a commencé en mars 2013 à examiner la réforme de la politique du FMI sur la conditionnalité relative à l'endettement public extérieur dans les programmes appuyés par le Fonds — dite aussi «politique en matière de limites d'endettement». Cet examen s'est déroulé alors que des pays à faible revenu souhaitaient stimuler leur croissance en augmentant les investissements publics, plus particulièrement dans le but de remédier à leur important manque d'infrastructures, alors que, tout en disposant d'un plus large éventail de possibilités de financement, ils étaient confrontés à des limites dans l'accès aux financements concessionnels traditionnels.

Graphique 2.1

Accords approuvés pendant les exercices 2006–15

(Milliards de DTS)

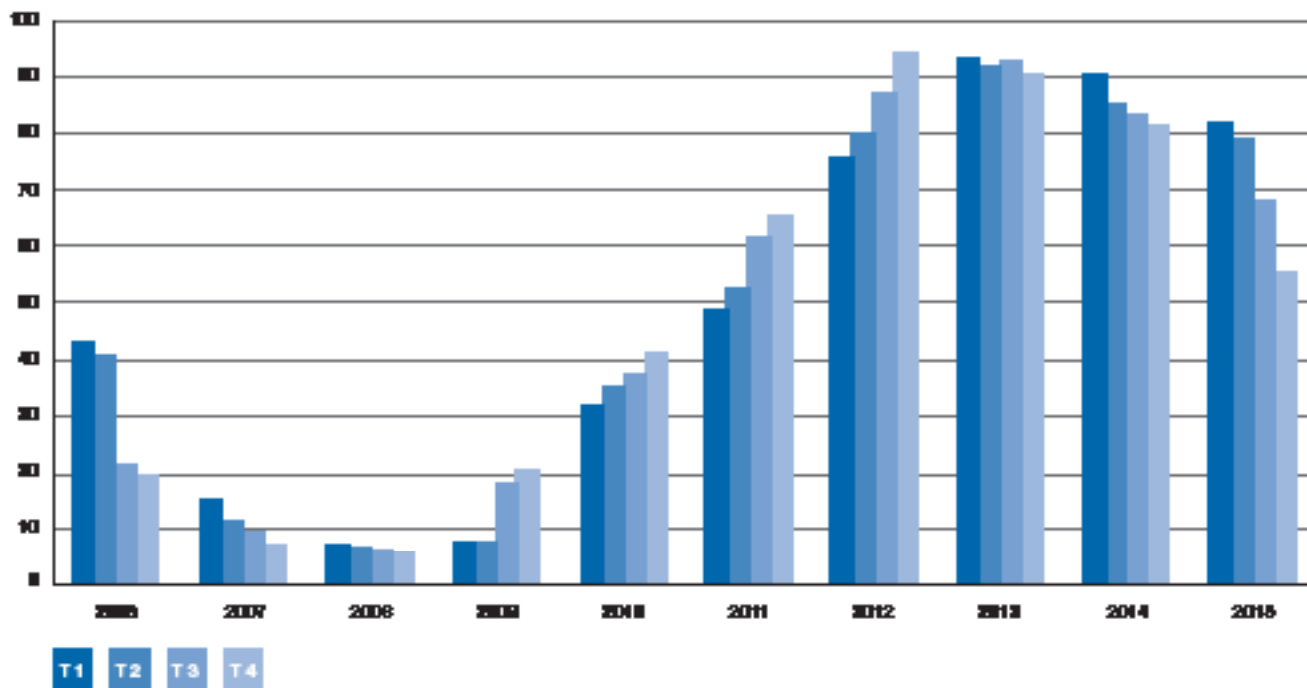


Source : FMI, Département financier.

Graphique 2.2

Encours de prêts non concessionnels, exercices 2006–15

(Milliards de DTS)

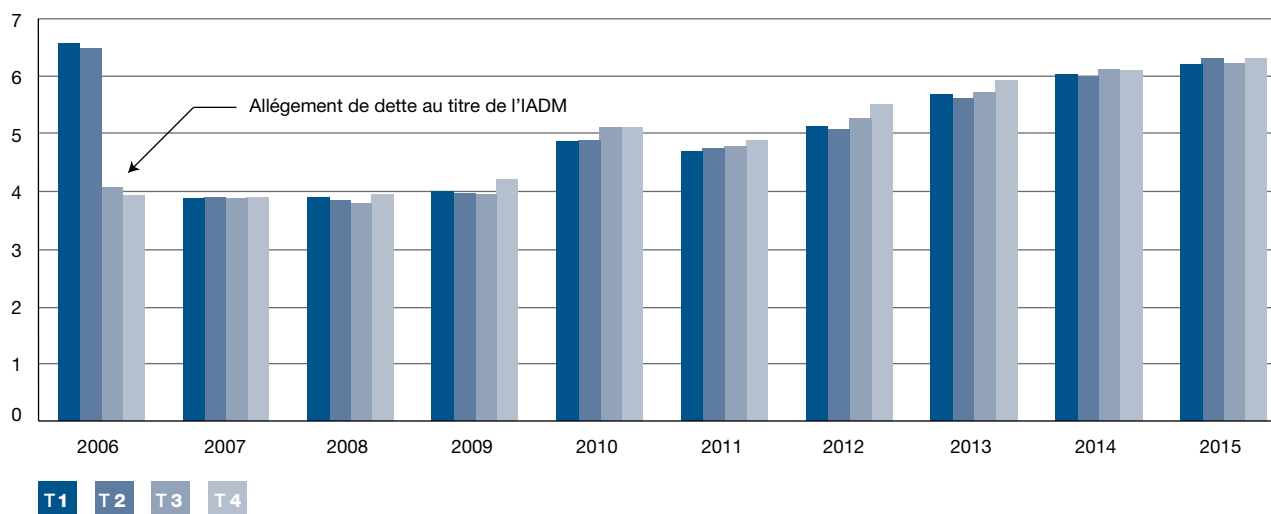


Source : FMI, Département financier.

Graphique 2.3

Encours de prêts non concessionnels, exercices 2006–15

(Milliards de DTS)



Source : FMI, Département financier.

Note : IADM = initiative d'allègement de la dette multilatérale.

Encadré 2.3 Accompagner le renouveau de la Tunisie

Après la révolution de janvier 2011 en Tunisie et une période de croissance en berne, l'économie du pays a commencé de se redresser doucement malgré une transition politique difficile et un environnement économique international incertain.

Pendant la transition politique ayant précédé les nouvelles élections, le pays a avancé sur le front des réformes nécessaires pour parvenir rapidement à une stabilisation macroéconomique et s'attaquer aux problèmes des grandes disparités sociales et économiques et d'un secteur bancaire fragile. La réussite de la transition politique et l'installation d'un gouvernement d'après-transition bénéficiant d'un large soutien au parlement sont l'occasion d'aller plus avant dans les réformes nécessaires pour répondre à ces défis. Le programme gouvernemental vise en particulier à :

Constituer des volants budgétaires et extérieurs par des politiques budgétaires, monétaires et de change appropriées.

Soutenir la croissance en remédiant à des facteurs de vulnérabilité critiques dans le secteur bancaire et en améliorant le climat de l'investissement par des réformes des régimes d'imposition et d'investissement.

Renforcer les dispositifs de protection sociale pour protéger les populations vulnérables.

Les autorités ont également diminué les subventions énergétiques régressives, libérant ainsi des fonds pour accroître les dépenses sociales et d'investissement. À titre d'exemple, les transferts sociaux aux ménages vulnérables ont ainsi pu être augmentés, et un tarif social de l'électricité a été introduit afin de protéger les ménages pauvres.

Pour appuyer le programme de réformes, le Conseil d'administration a approuvé en juin 2013 un accord de confirmation sur 24 mois d'un montant d'environ 1,75 milliard de dollars. En décembre 2014, le Conseil a achevé le cinquième examen au titre de l'accord de confirmation, portant le total des décaissements à 1,15 milliard de dollars, et, en mai 2015, il a approuvé un prolongement de sept mois de l'accord jusqu'au 31 décembre 2015.

Le FMI apporte également un soutien à la Tunisie à travers ses services d'assistance technique dans le domaine de la politique fiscale et de l'administration des recettes, afin d'améliorer la gestion des finances publiques, de renforcer le dispositif de garanties et les capacités de contrôle de la banque centrale, et d'améliorer la production de statistiques monétaires.

La réforme de la politique du FMI sur la conditionnalité relative à l'endettement mise en œuvre en 2009 a constitué une première étape dans la prise en compte de ces nouvelles réalités. Mais l'expérience des réformes de 2009 a mis en évidence un besoin de réformes plus fondamentales afin d'offrir aux pays davantage de souplesse pour financer des investissements productifs tout en contenant les risques pouvant menacer la viabilité de la dette à moyen terme.

En décembre 2014, le Conseil d'administration a approuvé la nouvelle politique en matière de limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI. Dans un communiqué de presse, le Conseil d'administration a décidé que cette nouvelle politique devrait entrer en vigueur à la fin de juin 2015.

Le rapport examiné par le Conseil s'est employé à prendre en compte un certain nombre de préoccupations soulignées par des administrateurs et d'autres parties prenantes, notamment : 1) garantir l'application impartiale de la politique à tous les pays membres, conformément au principe d'égalité de traitement; 2) veiller à ce que la couverture des limites d'endettement soit unifiée et complète, couvrant les financements tant concessionnels que non concessionnels; et 3) veiller à ce que le système comporte des incitations encourageant les créanciers à fournir des financements à des conditions concessionnelles, et les emprunteurs à en solliciter.

Les administrateurs ont estimé que l'application de conditions relatives à l'endettement dans les programmes appuyés par le FMI se justifiait lorsqu'un pays membre faisait face à d'importants facteurs de vulnérabilité liés au niveau de sa dette, et que l'analyse de viabilité de la dette devait rester le principal outil utilisé pour identifier les facteurs de vulnérabilité de la dette. Les administrateurs ont souligné que les principes généraux qui guideront la nouvelle politique en matière de limites d'endettement devront être appliqués de façon transparente et impartiale, et que la forme particulière de conditionnalité relative à l'endettement qui sera adoptée devra tenir compte des spécificités du pays et des objectifs du programme.

INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

L'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) offre aux pays à faible revenu qui ne veulent pas d'une aide financière du FMI, ou n'en ont pas besoin, un outil souple qui leur permet de recevoir un soutien et des conseils du FMI en dehors de tout accord de prêt. Cet instrument non financier est un

Encadré 2.4 Politique de taux d'intérêt zéro pour les pays à faible revenu

En décembre 2014, le Conseil d'administration a approuvé la troisième prolongation de la suspension exceptionnelle du paiement des intérêts sur les prêts concessionnels du FMI jusqu'à la fin de 2016.

Le Conseil d'administration a approuvé pour la première fois en 2009 une suspension temporaire du paiement des intérêts sur tout l'encours des prêts concessionnels aux pays membres admissibles au fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC), dispensant ces pays du paiement de tous les intérêts dus au titre du fonds fiduciaire RPC jusqu'en décembre 2011. Le Conseil a approuvé par trois fois la prolongation de cette suspension exceptionnelle du paiement des intérêts, la première fois jusqu'à fin décembre 2012, la deuxième fois jusqu'à fin 2014, et la troisième fois jusqu'à fin 2016.

Le fonds fiduciaire RPC dispose de trois mécanismes : la facilité élargie de crédit, qui apporte une aide flexible à moyen terme, la facilité de crédit de confirmation, destinée à répondre à des besoins immédiats et à titre de précaution, et la facilité de crédit rapide, fournissant une aide d'urgence.

complément précieux des facilités de prêt du FMI relevant du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). L'ISPE aide les pays à élaborer un programme économique efficace qui envoie des signaux clairs aux bailleurs de fonds, aux créanciers et au grand public sur la solidité des politiques menées par les pays concernés.

En juillet 2014, le Conseil d'administration a approuvé un nouvel ISPE triennal en faveur de la Tanzanie. Le FMI avait auparavant achevé la dernière revue des résultats obtenus par le pays dans le cadre d'un accord au titre de la facilité de crédit de confirmation et d'un ISPE antérieur, ainsi que les consultations au titre de l'article IV en avril. L'ISPE en faveur de la Tanzanie doit concourir à la réalisation des objectifs à moyen terme des autorités, à savoir maintenir la stabilité macroéconomique, préserver la viabilité de la dette et promouvoir une croissance plus équitable et la création d'emplois.

En avril 2015, le Conseil d'administration avait approuvé dix-sept ISPE en faveur de sept pays membres : Cabo Verde, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal et la Tanzanie.



Développement des capacités

Le FMI partage son expertise avec les responsables nationaux et leur fournit une formation — c'est ce qu'il appelle le «développement des capacités» — pour aider le pays concerné à se doter d'institutions solides et à acquérir le savoir-faire nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et financières bien conçues. Le développement des capacités est étroitement lié aux activités de surveillance et de prêt du FMI, et les pays membres y attachent une grande importance.

Les activités d'assistance technique et de formation se sont développées à vive allure pour répondre aux demandes très variées des pays membres.

Pendant l'exercice 2015, le développement des capacités a absorbé environ un quart des dépenses administratives du FMI,

à raison de 22 % pour l'assistance technique et de 4 % pour la formation (graphique 2.4).

À la suite d'une réunion informelle du Conseil d'administration du FMI en avril 2014, une nouvelle déclaration sur les politiques et pratiques du FMI en matière de développement des capacités a été approuvée par le Conseil en septembre 2014. Cette déclaration remplace celle de 2001 sur l'assistance technique et incorpore les principes énoncés dans le document de stratégie de développement des capacités de 2013, lui aussi approuvé par le Conseil d'administration.

La forte hausse des activités de développement des capacités, auxquelles contribuaient depuis 2009 les

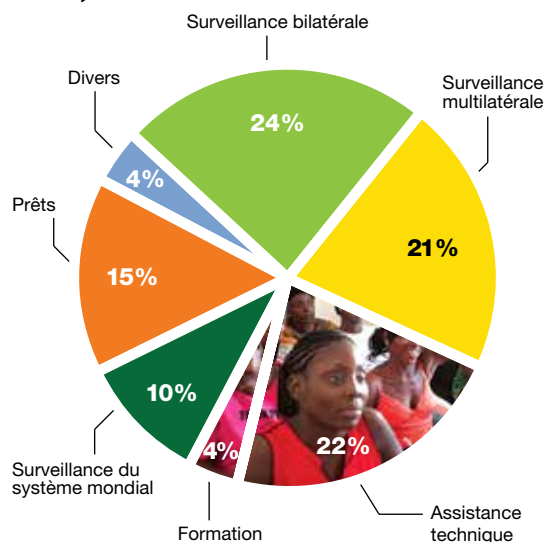
baillleurs de fonds, a fait place à un repli durant l'exercice 2015 sous l'effet surtout des contraintes d'ordre institutionnel et du manque de ressources. Le total des dépenses consacrées directement aux activités de développement des capacités (financées par le FMI et des fonds extérieurs) s'est établi à 242 millions de dollars en 2015, contre 237 millions de dollars en 2014, soit une hausse de 2 % (graphique 2.5). Les activités de développement des capacités financées par des bailleurs de fonds extérieurs n'ont augmenté que de 1,7 % en 2015, contre 7,2 % en 2014 et 17,4 % en 2013.

ASSISTANCE TECHNIQUE

La prestation d'assistance technique a augmenté pendant l'exercice 2015, surtout dans les pays d'Afrique subsaharienne, dans la région Asie-Pacifique et dans l'Hémisphère occidental (graphique 2.6).

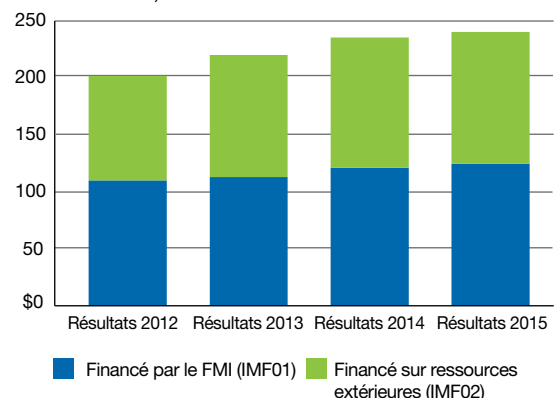
Environ la moitié de l'assistance technique fournie par le FMI continue de bénéficier aux pays en développement à faible revenu (graphique 2.7).

Graphique 2.4
Coût relatif des diverses activités du FMI, exercice 2015



Source : FMI, Bureau du budget et de la planification; Système analytique de quantification et d'estimation des coûts (ACES).

Graphique 2.5
Dépenses consacrées au développement des capacités, exercices 2012-15 (Millions de dollars)

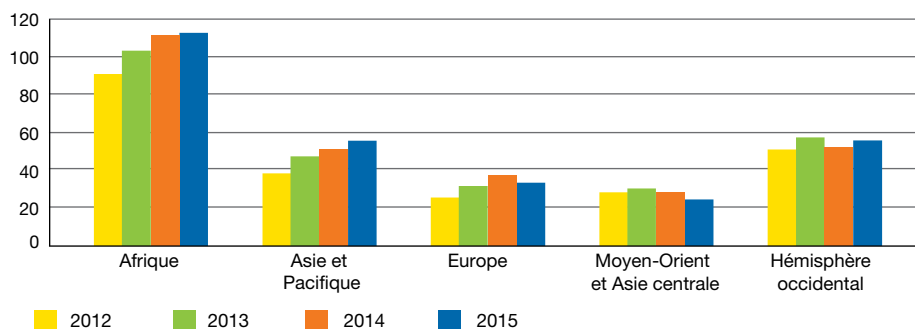


Source : FMI, Bureau du budget et de la planification, Système analytique de quantification et d'estimation des coûts (ACES).

Graphique 2.6

Prestation d'assistance technique par région, exercices 2012-15

(Années-personne pour l'assistance technique fournie sur le terrain)



Source : FMI, Système de gestion des informations sur les déplacements.

Durant l'exercice, c'est l'Afrique subsaharienne qui a reçu la plus grande partie de l'assistance technique, ce qui s'explique par le nombre élevé de pays en développement à faible revenu dans cette région.

Dernièrement, à la demande des pays membres, l'assistance technique en matière monétaire et financière et dans le domaine des statistiques a augmenté (graphique 2.8). Cependant, l'essentiel de l'assistance technique fournie par le FMI continue de porter sur les questions budgétaires. Le FMI a aussi mis au point un ensemble d'instruments d'évaluation budgétaire pour renforcer les fondements analytiques

de la surveillance dans ce domaine, guider les réformes budgétaires structurelles et déterminer les priorités de l'assistance technique. Sept des principaux instruments d'évaluation sont d'ores et déjà opérationnels ou sont en phase d'essai (encadré 2.5).

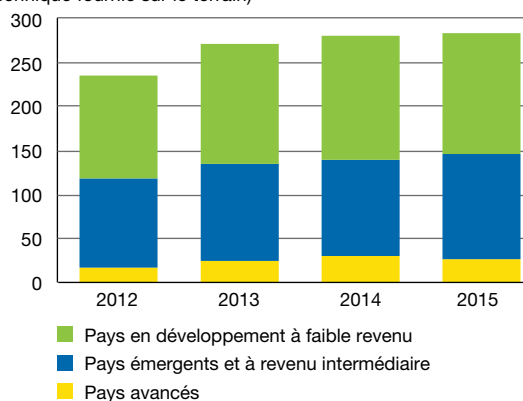
Points saillants du renforcement des capacités budgétaires

Le FMI a continué de se mobiliser rapidement pour répondre aux besoins d'assistance technique d'un large éventail de pays, aussi bien pour les besoins à long terme en matière de développement des capacités que

Graphique 2.7

Prestation d'assistance technique par groupe de revenu, exercices 2012-15

(Années-personne pour l'assistance technique fournie sur le terrain)

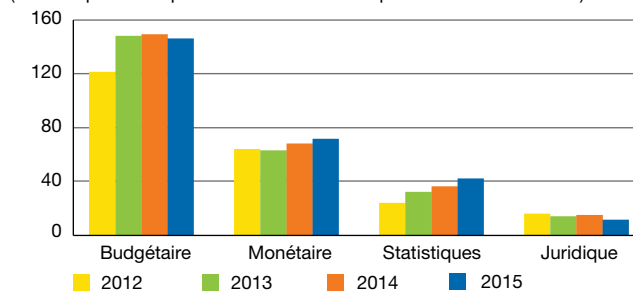


Source : FMI, Système de gestion des informations sur les déplacements.

Graphique 2.8

Prestation d'assistance technique par domaine, exercices 2012-15

(Années-personne pour l'assistance technique fournie sur le terrain)



Source : FMI, Système de gestion des informations sur les déplacements.

Encadré 2.5 Outils d'évaluation budgétaire

Avec ses outils normalisés d'évaluation budgétaire, le FMI examine les institutions budgétaires des pays et les aide à recenser les priorités de réforme dans ce domaine et l'assistance technique nécessaire.

Administration des recettes – Outils d'information financière (AR-OIF). Les outils d'information financière permettent de rassembler et d'analyser les informations fiscales et douanières, et d'établir des indicateurs de référence pour suivre les résultats de l'administration dans ces domaines. Un premier rapport a été préparé en 2014 sur la base des informations communiquées par 85 pays lors de la première campagne de collecte de données. La deuxième campagne a eu lieu en 2014 et 2015 à l'aide d'un portail permettant la saisie en ligne des données. La collaboration avec d'autres organisations internationales se poursuit en vue de faire de ces outils la plate-forme standard de saisie, d'analyse et de diffusion des informations sur l'administration des recettes.

Administration des recettes – Programme d'analyse des écarts (AR-PAE). Ce programme évalue l'écart entre le niveau des recettes effectivement perçues et leur niveau potentiel. Pendant l'exercice 2015, le nombre des pays pour lesquels des estimations détaillées de cet écart ont été réalisées pour le produit de la taxe sur la valeur ajoutée est passé de quatre à huit.

Outil d'évaluation diagnostique des administrations fiscales (TADAT). Le TADAT est un cadre d'évaluation normalisée des résultats des administrations fiscales qui doit permettre de mieux hiérarchiser et ordonner les réformes; il est conçu et appliqué en étroite coopération avec des partenaires internationaux. Le TADAT est encore au stade expérimental et a été appliqué avec succès à quatre nouveaux pays pendant l'exercice 2015. Il sera testé dans environ sept autres pays avant d'être mis à la disposition du public en novembre 2015. Un cours en ligne a été lancé à la mi-mai 2015 pour former les utilisateurs éventuels.

Évaluation de la transparence des finances publiques. Les évaluations de la transparence des finances publiques remplacent le module budgétaire des Rapports sur l'observation

des normes et des codes. Reposant sur une structure à quatre piliers, les évaluations portent sur la qualité des informations publiées et visent tout particulièrement à permettre l'identification et la gestion des risques budgétaires. Les résultats de cinq nouvelles évaluations ont été publiés pendant l'exercice 2015, et d'autres sont prévues pour l'exercice 2016. Le cadre de ces évaluations sera finalisé en 2016 avec l'achèvement du quatrième pilier, qui concerne la gestion des recettes provenant des ressources naturelles, et l'établissement d'un *Manuel sur la transparence des finances publiques*.

Analyse fiscale des industries extractives (AFIE). Ce cadre de modélisation est un outil perfectionné qui permet d'évaluer, de comparer et de concevoir des régimes fiscaux pour les industries extractives en analysant, grâce à la modélisation détaillée d'un régime fiscal donné, la répartition entre les investisseurs et l'État des flux de liquidités afférents à un projet d'extraction pendant toute la durée du projet.

Modèle d'évaluation des risques budgétaires des partenariats public-privé. Ce modèle est un outil analytique qui permet d'évaluer les coûts et les risques budgétaires potentiels des partenariats public-privé. Conçu comme un processus structuré et pour servir de guide, il aide à collecter les données pertinentes, quantifier les effets des partenariats sur le déficit et l'endettement, et effectuer une analyse de sensibilité aux changements des principales variables macroéconomiques et des paramètres propres aux projets.

Évaluation de la gestion des investissements publics. Cet outil permet d'évaluer de façon globale la solidité des pratiques de gestion des investissements publics. L'évaluation porte sur les institutions qui influent sur la prise de décision aux trois principaux stades : planification, allocation des ressources et mise en œuvre des investissements. Sont aussi évalués les atouts et les déficiences institutionnels, et des recommandations pratiques sont formulées pour améliorer les institutions de gestion des investissements publics. Ce cadre d'évaluation sera appliqué à titre expérimental pendant l'exercice 2016.



pour les besoins à caractère plus urgent. En **Ukraine**, le FMI a mis en place un vaste programme d'assistance technique qui a soutenu, entre autres, les réformes visant à renforcer la capacité à long terme des autorités d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques solides sur le plan macroéconomique et en ce qui concerne le secteur financier, ainsi que les réformes du système de retraite et des subventions énergétiques, l'élaboration d'un cadre de gestion des entreprises d'État, l'examen des systèmes de gestion des finances publiques et l'évaluation des questions de politique fiscale, notamment l'imposition des personnes fortunées, la création d'un cadre institutionnel pour empêcher la corruption, les cotisations de sécurité sociale, la taxation agricole et internationale, et les pouvoirs de taxation au niveau local. En **Égypte** et en **Tunisie**, le FMI a apporté un soutien à l'amélioration de la gestion des finances publiques, ainsi qu'aux réformes de l'administration fiscale et des recettes.

Le FMI fournit des avis aux pays riches en ressources naturelles pour les aider à réduire la volatilité de leurs recettes et à élargir leur base de revenu.

En **Angola**, il a apporté une assistance technique dans le domaine de la réforme des subventions énergétiques et de la modernisation de l'administration fiscale.

En **Tanzanie**, il soutient l'élaboration d'un cadre de politique fiscale et budgétaire afin d'améliorer la gestion des recettes provenant de la production de gaz naturel.

Au **Kenya**, le FMI a aidé à concevoir et mettre en œuvre

le nouveau régime fiscal des produits pétroliers. La **Mongolie** a été l'un des premiers pays à bénéficier d'un nouveau modèle mis au point par le FMI pour accroître la transparence des recettes provenant des ressources naturelles et pour développer les recettes intérieures. Ce modèle a été approuvé par l'Initiative pour la transparence des industries extractives, organisme mondial de référence qui encourage la gestion ouverte et responsable des ressources naturelles. Au **Liban**, le FMI a organisé avec les autorités divers ateliers interactifs sur les questions de politique fiscale pour le secteur gazier naissant du pays. Il a aussi contribué à la mise en place d'un nouvel indice des prix à la consommation qui s'appuie sur une nette amélioration des méthodes de calcul, y compris une couverture élargie.

Face à l'**épidémie de fièvre Ébola en Afrique de l'Ouest**, le FMI a apporté en urgence une assistance technique à distance, à partir de son siège de Washington et par l'intermédiaire des centres régionaux d'assistance technique (CRAT) en Afrique, notamment l'AFRITAC Ouest 2. Dans le cas du Libéria, cette assistance a pris la forme de conseils concernant la phase finale de la mise en place d'une autorité fiscale semi-autonome et la planification de l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée. Une assistance technique à distance a aussi été fournie à la Sierra Leone pour améliorer la capacité de l'administration fiscale de calculer et de prélever les recettes auprès de l'industrie extractive, de même qu'à la Guinée pour préserver les capacités de gestion des finances publiques et poursuivre l'amélioration des statistiques des comptes nationaux.

Points saillants du renforcement des capacités dans le domaine monétaire et dans le secteur financier

Dans le domaine monétaire et le secteur financier, le FMI a aussi renforcé son concours en lançant de nouveaux programmes d'assistance technique pour promouvoir la stabilité financière dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. De vastes programmes d'assistance technique ont ainsi été mis en place à l'échelle bilatérale et régionale pour identifier et gérer les vulnérabilités du secteur financier, renforcer les structures de réglementation et de supervision, soutenir les programmes de prêt du FMI et développer les capacités institutionnelles.

Par exemple, l'assistance technique fournie au Cambodge, au Myanmar, au Népal et aux Philippines dans le domaine de la supervision bancaire a aidé à mettre en place une infrastructure fondamentale de supervision et de réglementation pour préserver la stabilité financière.

Le **Myanmar** a aussi bénéficié d'un soutien pour ses opérations monétaires, ses opérations de change et la gestion financière de la banque centrale. Les pays des Caraïbes ont reçu une assistance technique dans le domaine de la supervision bancaire et de la résolution des banques; la Barbade, le Belize, la Jamaïque et le Suriname ont ainsi bénéficié d'une assistance pour améliorer le fonctionnement des marchés intérieurs de la dette et dans le domaine des opérations de la banque centrale. Un soutien a aussi été apporté dans le domaine monétaire et dans le secteur financier à la République démocratique du Congo, à la Somalie et au Soudan du Sud en tant que pays fragiles et sortant d'un conflit.

Au **Soudan du Sud**, l'assistance technique visant à favoriser la stabilité financière et macroéconomique par le renforcement des capacités et des structures institutionnelles de la Banque du Soudan du Sud s'est poursuivie malgré une interruption pour des questions de sécurité. En **Somalie**, avec le soutien d'un nouveau fonds fiduciaire pour le développement des capacités (voir plus loin la section sur le soutien des bailleurs de fonds), l'assistance a porté sur la mise en place des activités essentielles de la banque centrale et le renforcement des capacités nécessaires pour assurer le contrôle et la surveillance du secteur financier. En **République démocratique du Congo**, l'application d'un programme pluriannuel s'est poursuivie avec le renforcement de la supervision et de la réglementation du secteur financier et la mise en œuvre du programme de modernisation de la banque centrale.



Points saillants du renforcement des capacités en matière de statistiques

L'assistance technique du FMI en matière de **statistiques macroéconomiques** s'est considérablement développée ces dernières années (exercices 2012 à 2015), en affichant une augmentation de 76 %. Cette progression a été rendue possible par le renforcement des partenariats avec les bailleurs de fonds, qui ont permis au FMI de répondre à la demande croissante en matière de développement des capacités, demande accentuée par les effets de la crise financière mondiale.

Par exemple, dans la région Asie-Pacifique, quinze pays ont commencé à établir et diffuser des statistiques relatives à leur balance des paiements et à leur position extérieure globale conformément à la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* (MBP6), et onze pays ont communiqué pour la première fois au FMI des statistiques relatives à leur balance des paiements et à leur position extérieure globale en vue de leur publication. En outre, onze pays asiatiques ont commencé à communiquer des statistiques de finances publiques annuelles au FMI, dont neuf sous forme de statistiques à haute fréquence. Six pays ont commencé à participer à la base de données trimestrielles sur la dette du secteur public établie par le FMI et la Banque mondiale.

Dans le domaine des statistiques du secteur réel, il convient de signaler en particulier l'application au Bélarus, en Bosnie, en Macédoine, en Moldova, au Monténégro et en Serbie du *Système de comptabilité nationale 2008*, dernière version de la norme statistique internationale pour les comptes nationaux, adoptée par les Nations Unies; l'établissement de comptes nationaux trimestriels en Bosnie, en Moldova et au Monténégro; et l'amélioration de la qualité des

statistiques relatives aux prix et au commerce de marchandises dans certains pays bénéficiaires.

La demande d'assistance technique à caractère juridique de la part de pays avec ou sans programme du FMI s'est maintenue pendant l'exercice 2015 dans les domaines suivants : lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, législation en matière financière et budgétaire, insolvabilité et réforme judiciaire. En ce qui concerne le droit fiscal, de nouveaux domaines tels que les fondements juridiques de l'administration fiscale et de la taxation des ressources naturelles se sont développés pendant l'exercice.

Les centres régionaux d'assistance technique (CRAT) sont indispensables pour fournir aux autorités nationales un soutien et des orientations pratiques en vue de l'application de réformes à long terme dans divers domaines, dont le budget, les statistiques macroéconomiques et le secteur financier, y compris la gestion des finances publiques, l'administration fiscale, l'analyse macrobudgétaire, les statistiques des comptes nationaux et des prix, les statistiques du secteur extérieur, les statistiques de finances publiques, la supervision et la réglementation bancaires, les opérations monétaires et de change, et la gestion de la dette.

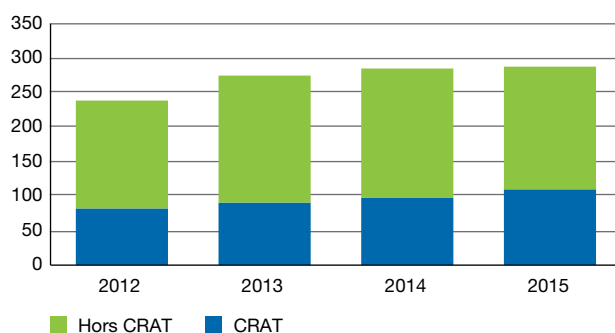
L'assistance technique du FMI assurée par les CRAT a culminé à 38,3 % du total de l'assistance technique fournie pendant l'exercice 2015 (graphique 2.9).

Actuellement, neuf centres desservent des pays en Afrique, dans les Caraïbes, en Amérique centrale, au Moyen-Orient et dans la région Pacifique.

Graphique 2.9

Assistance technique fournie par les centres régionaux d'assistance technique (CRAT), exercices 2012-15

(Années-personne pour l'assistance technique fournie sur le terrain)



Source : FMI, Système de gestion des informations sur les déplacements.

FORMATION

Le programme de formation du FMI fait partie intégrante de la mission de l'institution en matière de développement des capacités et cherche à répondre aux évolutions et défis macroéconomiques à l'échelle mondiale, aux demandes des pays membres et aux innovations technologiques. L'an passé, l'Institut du FMI pour le développement des capacités a offert de nouveaux cours sur des thèmes revêtant une importance stratégique pour les pays membres du FMI, tels que la viabilité de la dette et les réformes des subventions énergétiques. Les cours peuvent prendre la forme d'exposés théoriques, d'une présentation d'outils analytiques et d'ateliers pratiques. Les cours en ligne du FMI, qui sont gratuits et ouverts à quiconque dispose d'une connexion à Internet, continuent de se développer, avec l'addition d'un cours sur la réforme des subventions énergétiques et la traduction en français de la première partie du cours sur la programmation et les politiques financières. La formation en ligne a enregistré une progression de 38 % pour atteindre 13 % des formations offertes par le FMI pendant l'exercice 2015.

Durant l'exercice 2015, le FMI a organisé 345 actions de formation à l'intention des pays membres, auxquelles ont participé environ 11.315 cadres publics. Ce sont les pays émergents qui en ont le plus bénéficié, à raison d'environ 53 % du total pour l'exercice (graphique 2.10). Pour ce qui est de la répartition géographique de la

formation, ce sont l'Afrique subsaharienne, la région Asie-Pacifique et la région Moyen-Orient et Asie centrale qui ont été les principaux bénéficiaires pendant l'exercice (graphique 2.11).

LE SOUTIEN DES BAILLEURS DE FONDS AU DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

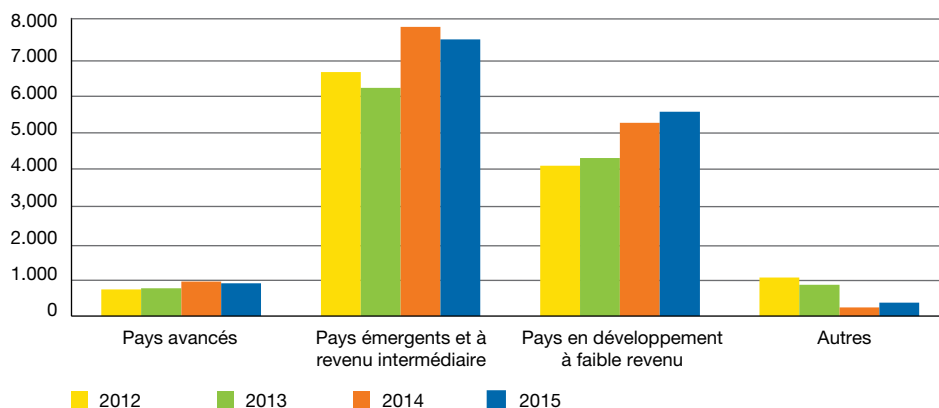
Les bailleurs de fonds continuent d'apporter leur soutien à la prestation d'assistance technique et de formation aux pays membres par le FMI. Les nouvelles contributions se sont chiffrées au total à 145 millions de dollars pendant l'exercice, et les activités financées par les bailleurs de fonds ont coûté 152 millions de dollars. Le FMI met à profit les concours extérieurs qu'il reçoit pour le développement des capacités par le biais des CRAT, des centres régionaux de formation, des fonds fiduciaires spécialisés et de partenariats bilatéraux.

Les formules multibailleurs se sont révélées efficaces pour apporter une assistance technique et une formation aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Le réseau des neuf CRAT situés dans la région Pacifique, au Moyen-Orient, en Afrique, dans les Caraïbes et en Amérique centrale a fourni une assistance technique et une formation pratique. Grâce à ces centres, la réforme des institutions économiques et financières de ces pays a progressé de façon tangible. Les fonds fiduciaires spécialisés offrent des conseils spécifiques

Graphique 2.10

Participation aux formations du FMI par groupe de revenu, exercices 2012-15

(Semaines-participant)



Source : FMI, Système de suivi des participants et des candidats (PATS).

fondés sur les études les plus récentes et l'expérience mondiale du FMI. Actuellement, deux d'entre eux sont centrés sur des pays particuliers, et sept sur des thèmes spécifiques.

L'exercice 2015 a vu le lancement du fonds fiduciaire somalien pour le développement des capacités, avec l'engagement de 6,6 millions de dollars de la part des bailleurs de fonds. Grâce à l'apport de 3,1 millions de dollars de la Norvège pendant l'exercice, le programme de 10,2 millions de dollars du fonds fiduciaire du Soudan du Sud est désormais entièrement financé. Une deuxième phase de cinq ans du fonds fiduciaire pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme a commencé en mai 2014. Le nouveau fonds fiduciaire pour l'outil diagnostique d'évaluation des administrations fiscales contribue à améliorer les fonctions d'administration fiscale dans les pays membres.

Des évaluations indépendantes à mi-parcours de cinq CRAT, du fonds fiduciaire spécialisé sur la politique et l'administration fiscales et du fonds fiduciaire spécialisé sur la gestion des richesses naturelles ont toutes conclu que ces supports assuraient des services nécessaires, efficaces et de grande qualité en matière de développement des capacités.

Le FMI a développé les partenariats avec les bailleurs de fonds qui collaborent avec lui de longue date sur les projets financés de façon bilatérale. Les cinq principaux bailleurs de fonds finançant les activités de renforcement des capacités du

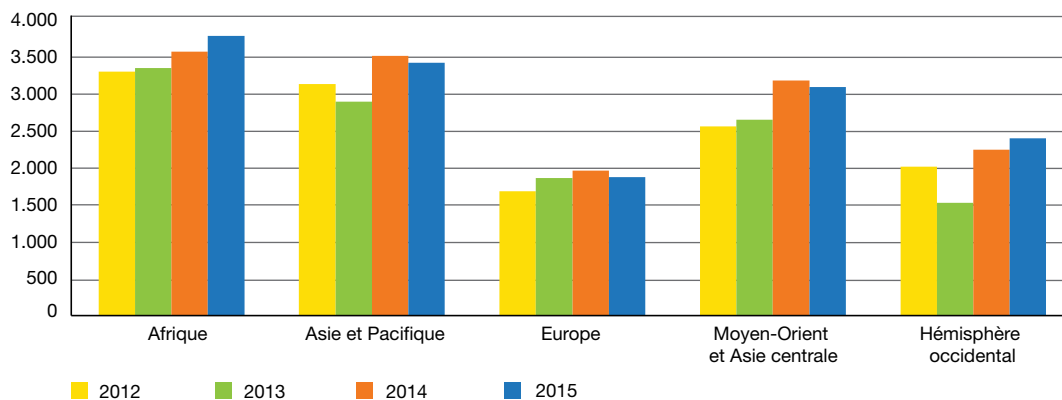
FMI sont le Japon, l'Union européenne, le Canada, le Royaume-Uni et la Suisse. Le Japon, premier donateur, a apporté au total 29,6 millions de dollars pour financer l'assistance technique et la formation, dont deux programmes de bourses.

Le FMI et le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni se sont entendus sur un nouveau projet visant à améliorer les statistiques macroéconomiques de 44 pays en Afrique et au Moyen-Orient, le DFID devant apporter environ 9,3 millions de dollars pour soutenir le développement des capacités au cours des cinq prochaines années.

Le projet précédent, l'Initiative d'amélioration de la diffusion des données, était la première phase d'un projet en matière de statistiques pour l'Afrique financé par le DFID qui a été mis en œuvre par le FMI entre 2010 et 2015. Outre qu'il a permis d'ajouter des pays au système général de diffusion des données et à la norme spéciale de diffusion des données du FMI, il a produit de nombreux résultats concrets et aidé un grand nombre de pays à établir pour la première fois des comptes nationaux trimestriels, des statistiques sur la position extérieure globale et des indicateurs de solidité financière; redéfinir l'année de référence de leurs comptes nationaux; élargir la couverture des statistiques monétaires; améliorer la fréquence et l'exactitude des statistiques de finances publiques; et développer la diffusion des données en publiant des pages récapitulatives de données nationales ainsi que des calendriers de publication.

Graphique 2.11
Participation aux formations du FMI par région, exercices 2012-15

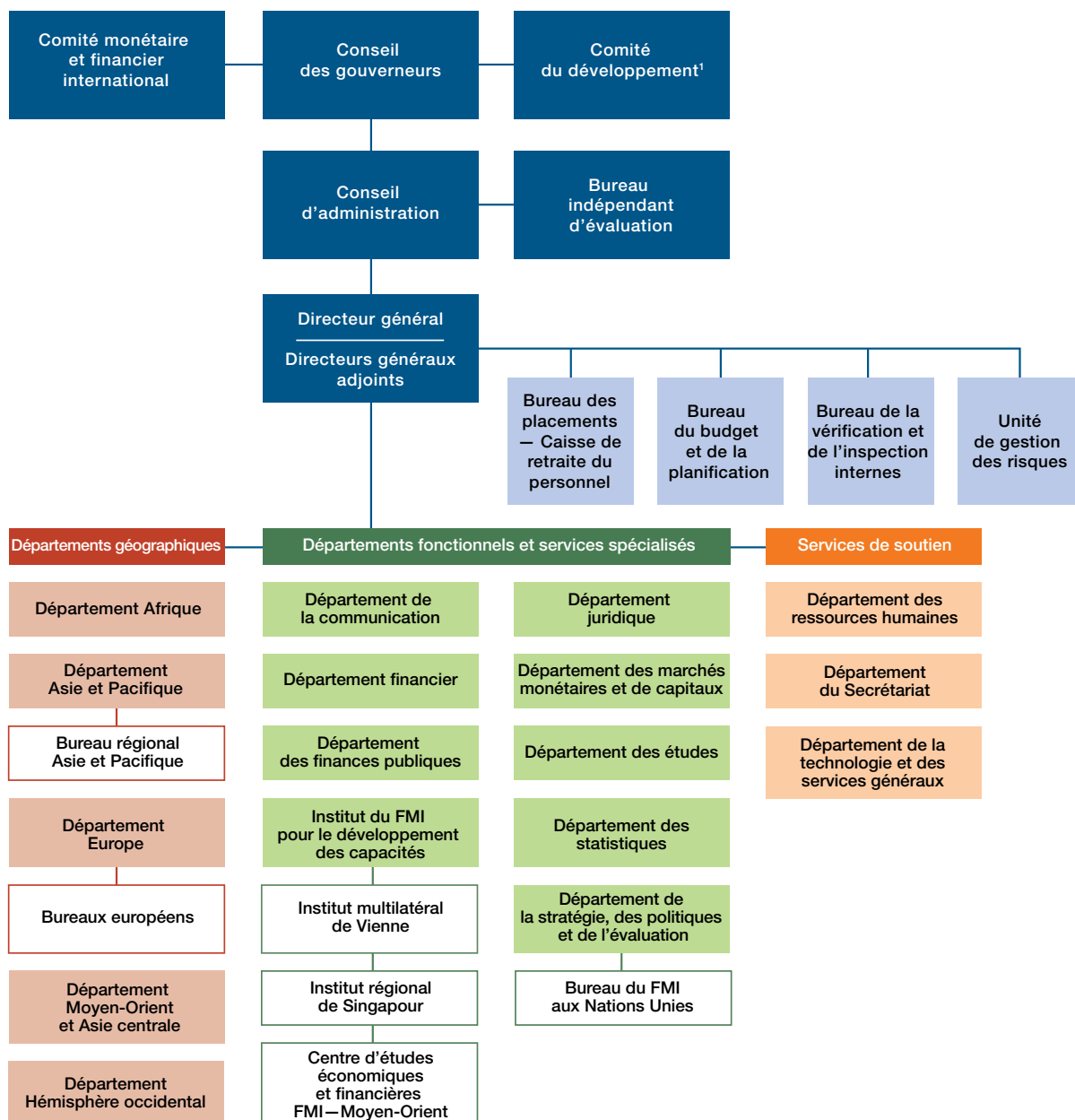
(Semaines-participant)



Source : FMI, Système de suivi des participants et des candidats (PATS).

Organigramme du FMI

au 30 avril 2015



¹ Appelé officiellement Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement.

Partie 3

Finances, organisation et responsabilisation

Le Conseil d'administration du FMI, composé de 24 membres, gère au quotidien les activités du FMI. Collectivement, les 24 administrateurs représentent l'ensemble des 188 pays membres de l'institution. Les grandes économies, telles que les États-Unis et la Chine, disposent de leur propre siège au sein du Conseil, mais la plupart des pays forment des groupes de quatre pays au moins. Le plus grand groupe compte 23 pays.

au FMI

54 ans



Durant l'exercice 2015, le Conseil d'administration du FMI a rendu

hommage à son doyen sortant, M. Shakour Shaalan, qui, pendant une carrière remarquable de 22 ans, a représenté Bahreïn, les Émirats arabes unis, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, les Maldives, Oman, le Qatar, la Syrie, le Yémen et son pays natal, l'Égypte. M. Shaalan était entré au FMI en 1961 en tant que fonctionnaire de l'institution. Il a donc passé en tout 54 ans au FMI.

En tant qu'Administrateur, M. Shaalan a largement contribué au travail de l'institution, en particulier dans les domaines de la surveillance, des quotes-parts et de la représentation, ainsi qu'en militant pour un traitement impartial des pays membres. Il est devenu doyen du Conseil d'administration en 2007 et a pris sa retraite en octobre 2014.

réunions formelles du Conseil

242



D'ordinaire, le Conseil d'administration siège plusieurs fois par semaine. Ses travaux

s'appuient essentiellement sur des documents préparés par la direction et les services de l'institution. Il traite d'une large gamme de sujets, qui vont des bilans de santé économique annuels des pays membres aux questions intéressant l'ensemble de l'économie mondiale.

réunions du Conseil consacrées aux pays

179



En principe, le Conseil d'administration arrête ses décisions par consensus, mais il arrive qu'il procède à

un vote formel. Des discussions informelles peuvent avoir lieu aux premiers stades de la réflexion pour examiner des questions stratégiques complexes.

Finances, organisation et responsabilisation

Pendant l'exercice 2015, le FMI a fonctionné à budget inchangé en termes réels, et ce pour la troisième année consécutive. Une meilleure utilisation et la réaffectation des enveloppes budgétaires lui ont permis de répondre aux nouvelles demandes. Les recettes du FMI proviennent essentiellement de ses activités de prêt et de ses placements. Un système d'audit complet est en place, qui comprend diverses fonctions distinctes mais complémentaires, à savoir l'audit interne, l'audit externe et le Comité de vérification externe des comptes. Les effectifs du FMI sont aujourd'hui de 2.611 personnes originaires de 147 pays.

BUDGET ET RECETTES

Budget à moyen terme

En avril 2014, dans le cadre du budget à moyen terme 2015–17, le Conseil d'administration a fixé le montant total des dépenses administratives nettes pour l'exercice 2015 à 1.027 millions de dollars, ainsi qu'un plafond de 1.265 millions pour les dépenses administratives brutes, dont un report maximum de 42 millions de dollars de ressources non dépensées pendant l'exercice 2014 pouvant être dépensées pendant l'exercice 2015 (tableau 3.1). Enfin, le Conseil a approuvé 52 millions de dollars de dépenses d'équipement pour la construction d'installations et des projets informatiques.

Pendant l'exercice, les activités du FMI ont continué d'être centrées sur un soutien durable à la reprise mondiale encore hésitante, ce qui était une priorité pour tous les pays membres, aussi bien les pays avancés, en particulier en Europe, que les pays émergents et les pays en développement à faible revenu. Le montant effectif des dépenses administratives a été de 1.010 millions de dollars, soit 17 millions de dollars de moins que le budget net total. La tendance à la sous-utilisation des crédits observée pendant l'exercice précédent s'est poursuivie, ce qui traduit une meilleure utilisation du budget. Le nombre de postes vacants a diminué, et les dépenses de personnel ont donc augmenté; séparément, les coûts de fonctionnement occasionnés par l'Assemblée annuelle et les réunions de printemps se sont inscrits en hausse à cause, en partie, de la rénovation de l'immeuble principal (HQ1), et les dépenses de sécurité physique dans les bureaux situés à l'étranger ainsi que les dépenses de sécurité informatique se sont aussi accrues.

Au budget d'équipement, les dépenses au titre des installations et des technologies de l'information se sont chiffrées à 136 millions de dollars, y compris les enveloppes allouées au titre d'exercices précédents. Les dépenses consacrées aux technologies de l'information se sont établies à 29 millions de dollars, utilisées pour le remplacement et la modernisation des infrastructures de base, des projets de gestion des données et la sécurité informatique. Le projet pluriannuel de rénovation de l'immeuble principal (HQ1) s'est poursuivi par la phase de construction avec occupation des locaux.

Dans les états financiers, les dépenses administratives du FMI sont comptabilisées sur la base des droits constatés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Ces normes exigent une comptabilisation sur la base des droits constatés ainsi que la comptabilisation et l'amortissement des prestations dues aux employés sur la base de leur valeur actuarielle. Le tableau 3.2 rapprochent de façon détaillée les résultats du budget administratif net pour l'exercice 2015, d'un montant de 1.010 millions de dollars, et les dépenses administratives comptabilisées selon les normes IFRS, d'un montant de 1.262 millions de dollars (857 millions de DTS), comme l'indiquent les états financiers vérifiés du FMI pour l'exercice.

En avril 2015, le Conseil d'administration a approuvé un budget pour l'exercice 2016 qui comprend 1.052 millions de dollars de dépenses administratives nettes et un plafond de 1.290 millions de dollars pour les dépenses administratives brutes, ainsi qu'un report maximum de 43 millions de dollars de ressources non dépensées au titre de l'exercice 2015. Des budgets indicatifs pour les exercices 2017 et 2018 ont aussi été présentés au Conseil d'administration. Pour la quatrième année de suite, le plafond des dépenses administratives nettes (hormis les reports) est resté inchangé en valeur réelle par rapport à l'exercice précédent. Le budget d'équipement a été fixé à 42 millions de dollars, dont 28 millions de dollars pour les technologies de l'information et 14 millions de dollars pour la construction d'installations. Le budget est établi en mettant l'accent sur l'efficacité organisationnelle comme moyen de répondre aux priorités stratégiques actuelles et nouvelles de l'institution. Les départements ont redoublé d'efforts pour réaffecter les ressources allouées à des activités moins prioritaires et pour réaliser des gains d'efficacité afin d'aider à répondre, à budget égal, aux nouvelles priorités du Programme d'action mondial.

Tableau 3.1
Budget par grandes catégories de dépenses, exercices 2014–18
(Millions de dollars)

	2014		2015		2016 Budget	2017 Budget	2018 Budget
	Budget	Résultats	Budget	Résultats			
DÉPENSES ADMINISTRATIVES							
Personnel	861	829	893	862	910	934	960
Déplacements ¹	123	117	128	112	131	125	126
Immeubles et autres	190	203	196	204	197	200	204
Réserves pour imprévus	12	...	7	...	10	10	10
Total des dépenses brutes	1.186	1.149	1.224	1.177	1.248	1.269	1.300
Recettes ²	-179	-160	-197	-167	-196	-200	-205
Total des dépenses nettes	1.007	989	1.027	1.010	1.052	1.070	1.095
Report ^{3,4}	42	...	42	...	43		
Total des dépenses nettes, report compris	1.049	989	1.069	1.010	1.094	1.070	1.095
Budget d'équipement⁵							
Équipement des bâtiments et technologies de l'information	41	144	52	136	42	47	49
dont : rénovation de HQ1				96			

Source : FMI, Bureau du budget et de la planification.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

¹L'exercice 2016 comprend une dotation pour la tenue de l'Assemblée annuelle à l'étranger.

²Comprend les activités financées par les donateurs, les dispositifs de partage des coûts avec la Banque mondiale, la vente de publications, l'allocation des garages et diverses autres recettes.

³Ressources reportées de l'exercice précédent selon les règles établies.

⁴Le report et le budget approuvé définissent le plafond des dépenses brutes.

⁵Les dépenses d'équipement peuvent généralement être effectuées sur une période de trois ans. Le grand projet que constitue la rénovation de HQ1 fait figure d'exception; aussi est-il prévu que les dépenses s'étalent sur une période de cinq ans.

Recettes, commissions, rémunération, répartition des charges et révision des commissions et des échéances du FMI

Modèle de financement

Depuis la création du FMI, son financement s'est appuyé essentiellement sur ses activités de prêt, mais ces dernières années l'institution a diversifié ses sources de revenu.

Depuis 2006, le FMI investit ses réserves pour se procurer des

recettes supplémentaires. En 2008, le Conseil d'administration a approuvé un nouveau mode de financement qui prévoit l'établissement d'une dotation financée par le produit de la vente d'une partie des avoirs en or du FMI. Autre élément clé du nouveau modèle de financement, le Cinquième Amendement aux Statuts du FMI entré en vigueur en février 2011 a élargi le pouvoir d'investissement du FMI pour lui permettre d'adapter sa stratégie d'investissement dans le temps et d'améliorer ainsi le rendement attendu de ses placements.

Commissions

Étant donné le niveau élevé des activités de prêts du FMI, les recettes de l'institution continuent de provenir essentiellement des commissions prélevées sur les crédits en cours. Cependant, la contribution relative du produit des placements est appelée à augmenter, en particulier le produit de l'investissement des ressources de la dotation, qui s'étalera sur une période de trois ans (le financement de l'affectation stratégique des actifs de la dotation a commencé en mars 2014). Le taux de commission de base (taux d'intérêt) appliqué aux financements non concessionnels du FMI correspond au taux d'intérêt du DTS majoré d'une marge exprimée en points de base. Pour les exercices 2015 et 2016, le Conseil d'administration a décidé de maintenir cette marge à 100 points de base. En vertu de la règle adoptée par le Conseil d'administration en décembre 2011, la marge est fixée de manière à couvrir les frais d'intermédiation liés au financement du FMI et à permettre la constitution de réserves. En outre, cette règle prévoit une vérification croisée pour garantir que le taux de commission reste raisonnable par rapport aux conditions du marché du crédit à long terme.

Une majoration de 200 points de base est appliquée en cas d'utilisation de montants de crédit élevés (au-delà de 300 % de la quote-part du pays emprunteur) dans les tranches de crédit* et au titre d'accords élargis; il s'agit d'une commission additionnelle liée à l'encours des crédits. Le FMI applique aussi une majoration de 100 points de base en fonction de la durée en cas d'utilisation de montants de crédit élevés (même seuil que ci-dessus) qui restent non remboursés pendant plus de 36 mois.

Outre les commissions de base et les majorations, le FMI prélève aussi des commissions de tirage, des commissions d'engagement et des commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est appliquée, hors tranche de réserve, à chaque décaissement de prêt du compte des ressources

* Les tranches de crédit renvoient à la taille des achats effectués par un pays membre (décaissements du FMI) en proportion de sa quote-part au FMI. Les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués au titre de la première tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les tranches supérieures de crédit; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation convenus. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi (ainsi que de la nouvelle ligne de crédit modulable). Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI sans accord préalable, et tout porte à croire qu'il continuera d'en être ainsi.

Tableau 3.2

Dépenses administratives indiquées dans les états financiers, exercice 2015

(Millions de dollars, sauf indication contraire)

RÉSULTATS NETS DU BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2015	1.010
ÉCART ENTRE LES DATES	
Coûts liés aux retraites et aux prestations postérieures à l'emploi	247
Dépenses d'équipement : amortissement des dépenses de l'exercice en cours et des exercices antérieurs	46
MONTANTS NON INCLUS DANS LE BUDGET ADMINISTRATIF	
Dépenses d'équipement : postes immédiatement passés en charge conformément aux normes IFRS	41
Remboursements au département général (du fonds fiduciaire RPC, du fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette après une catastrophe et du Département des DTS)	(82)
Total des dépenses administratives indiquées dans les états financiers vérifiés	1.262
POUR MÉMOIRE	
Total des dépenses administratives indiquées dans les états financiers vérifiés (millions de DTS)	857

Source : FMI, Département financier et Bureau du budget et de la planification.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes. Les conversions ont été faites au taux de change moyen pondéré effectif pour l'exercice 2015 d'environ 1,47 dollar pour 1 DTS.

générales. Une commission d'engagement remboursable sur les décaissements de ce compte — dans le cadre d'accords tels que les accords de confirmation, les accords élargis, les accords au titre de la ligne de crédit modulable et de la ligne de précaution et de liquidité — est prélevée sur les montants qui peuvent être tirés dans le cadre d'un accord durant chaque période de douze mois. Une commission d'engagement de 15 points de base est prélevée sur les montants engagés à concurrence de 200 % de la quote-part; elle est de 30 points de base sur les montants compris entre 200 % et 1.000 % de la quote-part, et de 60 points de base sur les montants supérieurs à 1.000 % de la quote-part. Ces commissions sont remboursées à mesure de l'utilisation du crédit et au prorata des tirages effectués. Le FMI prélève aussi des commissions spéciales sur le principal impayé et sur les commissions en arriéré de moins de six mois.

Rémunération et intérêts

S'agissant des charges, le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui ont une position créditrice au compte des ressources générales («position dans la tranche de réserve»). Les Statuts stipulent que le taux de rémunération ne peut être supérieur au taux d'intérêt du DTS, ni inférieur à 80 % de ce taux. Le taux de rémunération actuel est égal au taux d'intérêt du DTS. Le FMI verse aussi des intérêts sur l'encours de ses emprunts dans le cadre de prêts bilatéraux et d'accords d'achat d'obligations, ainsi que des Nouveaux Accords d'emprunt augmentés et élargis.

Répartition des charges

Les taux de commission et de rémunération sont ajustés par un mécanisme de répartition des charges qui ventile équitablement la charge des obligations financières impayées entre les pays membres créanciers et débiteurs. Les pertes de revenu dues au non-paiement des charges d'intérêts pendant six mois ou plus sont compensées par le relèvement du taux de commission et l'abaissement du taux de rémunération. Les montants ainsi recueillis sont remboursés lorsque les commissions impayées sont réglées.

Durant l'exercice 2015, les ajustements liés aux charges d'intérêts trimestrielles impayées ont été en moyenne inférieurs à 1 point de pourcentage, ce qui traduit le niveau actuel des prêts et des obligations impayées ainsi que le bas niveau des taux d'intérêt du marché. Les taux de commission et de rémunération ajustés se sont établis en moyenne à 1,06 % et 0,06 %, respectivement, pendant l'exercice.

Revenu net

Le revenu net du FMI pour l'exercice 2015 s'est élevé à 1,6 milliard de DTS, provenant essentiellement du niveau élevé des activités de financement et du revenu des placements détenu au compte d'investissement. Conformément aux normes internationales d'information financière (norme comptable modifiée IAS 19, *Avantages du personnel*), le revenu net de l'exercice 2015 comprend une perte de 0,5 milliard de DTS provenant de la prise en compte immédiate de la modification des hypothèses actuarielles servant à déterminer les prestations définies obligatoires des programmes de prestations postérieures à l'emploi.

Règles de fixation du taux d'intérêt du DTS

En octobre 2014, pour remédier aux problèmes engendrés par le fait que le taux du DTS était tombé à un niveau sans précédent et éviter qu'il ne devienne négatif, le Conseil d'administration a modifié la règle de calcul du taux d'intérêt du DTS en fixant un plancher de 0,050 % (5 points de base) et en modifiant la convention d'arrondissement de manière qu'il soit exprimé non plus avec deux mais avec trois décimales. Le Conseil d'administration a aussi modifié en conséquence la convention d'arrondissement applicable au mécanisme de répartition des charges et ramené l'ajustement minimum à ce titre de 1 à 0,1 point de base.

Le taux d'intérêt du DTS sert de base au calcul de plusieurs autres taux : le taux d'intérêt des prêts non concessionnels accordés aux pays membres et financés par les ressources générales du FMI, le taux d'intérêt versé aux pays membres sur leur position créditrice rémunérée au FMI (position dans la tranche de réserve), le taux d'intérêt versé aux prêteurs sur l'encours de leurs créances dans le cadre des accords d'emprunt, et le taux d'intérêt que les prêteurs perçoivent sur leurs avoirs en DTS et qu'ils paient sur leurs allocations de DTS. Le taux d'intérêt du DTS est fixé chaque semaine sur la base d'une moyenne pondérée des taux d'intérêt représentatifs des instruments financiers à court terme des marchés monétaires pour les monnaies composant le panier du DTS, sous réserve d'un plancher de 0,050 %.

Prolongation des Accords d'emprunt de 2012

En septembre 2014, le Conseil d'administration a approuvé une prolongation d'un an des Accords d'emprunt de 2012. Ces accords ont joué un rôle déterminant en garantissant que le FMI dispose de ressources suffisantes pour venir en aide aux pays membres si les risques extrêmes venaient à se concrétiser.

En 2012, plusieurs pays membres se sont engagés à accroître les ressources du FMI par le biais d'accords d'emprunt bilatéraux. Une fois les modalités des Accords d'emprunt de 2012 approuvées par le Conseil d'administration, 35 accords portant au total sur environ 396 milliards de dollars (282 milliards de DTS) ont été approuvés par le

Encadré 3.1 Évaluation des sauvegardes : politique et activité

Lorsque le FMI accorde un prêt à un pays membre, une évaluation des sauvegardes est effectuée pour obtenir l'assurance raisonnable que la banque centrale est en mesure de bien gérer les ressources qu'il lui apporte et de communiquer des informations monétaires fiables dans le cadre du programme. L'évaluation des sauvegardes est un examen diagnostique du dispositif de gouvernance et de contrôle de la banque centrale et complète les autres mesures de sauvegarde du FMI, à savoir les limites d'accès à ses ressources, la conditionnalité, la conception des programmes, les mesures visant à prévenir la communication d'informations inexactes et le suivi postérieur aux programmes. Elle porte sur les opérations de la banque centrale dans cinq domaines : mécanisme d'audit externe, structure juridique et autonomie, cadre de communication des données financières, mécanisme d'audit interne et système de contrôles internes.

En avril 2015, 272 évaluations portant sur 96 banques centrales avaient été réalisées, dont 13 pendant l'exercice 2015. S'ajoute à ces évaluations un suivi de la mise en œuvre des recommandations et des autres modifications éventuelles du dispositif de sauvegarde de la banque centrale considérée tant

que les crédits du FMI n'ont pas été entièrement remboursés. Aujourd'hui, environ 70 banques centrales font l'objet d'un suivi par le FMI.

Une collaboration accrue avec les principales parties prenantes a permis de faire mieux comprendre l'importance des sauvegardes. Deux séminaires consacrés à la politique en matière de sauvegardes et à son application ont été organisés à l'Institut régional de Singapour avec le Partenariat multilatéral pour l'Afrique de Tunis. En outre, un forum de haut niveau sur la gouvernance des banques centrales s'est tenu à Dubaï en décembre 2014, avec des participants de 43 pays d'Afrique, d'Europe et du Moyen-Orient. Ce forum, organisé en partenariat avec le Hawkamah Institute for Corporate Governance, a été l'occasion d'un dialogue entre régions sur les défis et les pratiques les plus courantes en matière d'audit, de surveillance, de gouvernance et de gestion des risques dans les banques centrales.

Comme il le fait tous les cinq ans, le Conseil d'administration du FMI réexaminera la politique en matière de sauvegardes en octobre 2015 afin d'en évaluer l'efficacité et de déterminer quelles améliorations pourraient y être apportées.

Conseil d'administration, dont 33 sont aujourd'hui effectifs et représentent un montant global de 381 milliards de dollars (271 milliards de DTS). Les Accords d'emprunt de 2012 sont conçus comme une seconde ligne de défense après les quotes-parts et les Nouveaux Accords d'emprunt, et n'ont jusqu'à présent pas été utilisés dans des opérations de financement. Chaque accord est approuvé pour une période initiale de deux ans et peut être prorogé deux fois au maximum pour une période d'un an à chaque fois.

Après cette décision, qui a fait suite à des consultations avec les prêteurs, la période initiale de deux ans a été prolongée d'un an.

Arriérés à l'égard du FMI

Les impayés au titre d'obligations financières envers le FMI ont diminué, tombant de 1.295,5 millions de DTS à la fin d'avril 2014 à 1.290,8 millions de DTS à la fin d'avril 2015 (tableau 3.3). La majeure partie (76 %) correspond aux arriérés

du Soudan, le reste se répartissant entre la Somalie (18 %) et le Zimbabwe (6 %). À la fin d'avril 2015, tous les arriérés pouvaient être qualifiés de prolongés (plus de six mois); un tiers des impayés se rapportaient à des remboursements de principal, le reste à des commissions et des intérêts. Plus des quatre cinquièmes représentaient des arriérés envers le compte des ressources générales, le reste étant dû au fonds fiduciaire et au fonds fiduciaire RPC. Le Zimbabwe était le seul pays à avoir des arriérés prolongés vis-à-vis du fonds fiduciaire RPC. Grâce à l'allocation de DTS d'août/septembre 2009, tous les pays ayant des arriérés prolongés ont pu rester à jour dans leurs obligations envers le département des DTS.

Dans le cadre de la stratégie de coopération renforcée du FMI, des mesures correctrices sont prises pour remédier aux arriérés prolongés. À la fin de l'exercice, la Somalie et de Soudan n'étaient toujours pas autorisés à bénéficier de crédits du compte des ressources générales. Le Zimbabwe ne peut

accéder aux ressources de ce compte tant qu'il n'a pas apuré ses arriérés envers le fonds fiduciaire RPC. Une déclaration de non-coopération, la suspension partielle de l'assistance technique et la radiation de la liste des pays admis à bénéficier des ressources du fonds fiduciaire RPC restent en vigueur à titre de mesures correctrices liées aux arriérés du Zimbabwe vis-à-vis du fonds fiduciaire RPC.

La Grèce n'a pas honoré ses obligations de rachat arrivées à échéance le 30 juin et le 13 juillet 2015 qui s'élevaient respectivement à 1.232 millions de DTS et 360 millions de DTS. Tant que ces obligations sont restées impayées, la Grèce n'a pas été autorisée à recevoir de nouveaux financements du FMI. Les commissions ont continué de courir sur toutes les obligations. La Grèce a réglé ses impayés le 20 juillet 2015.

Mécanismes d'audit

Le dispositif d'audit du FMI se compose d'un cabinet d'audit externe, d'une fonction d'audit interne et d'un Comité de vérification externe des comptes, qui est indépendant et, aux termes de la réglementation générale du FMI, assure la supervision générale de l'audit annuel.

Comité de vérification externe des comptes

Le Comité de vérification externe des comptes est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration et nommés par le Directeur général. Ses membres sont nommés pour trois ans dans le cadre de mandats échelonnés et sont indépendants du FMI. Ils sont ressortissants de différents pays membres et doivent posséder les qualifications et les aptitudes requises pour assurer la supervision de l'audit annuel. En règle générale, les membres du Comité disposent d'une solide expérience acquise au sein de cabinets internationaux d'expertise comptable, dans le secteur public ou dans le monde universitaire.

Le Comité désigne son (sa) président(e) parmi ses membres, fixe ses propres procédures et s'acquitte de sa mission de supervision de l'audit annuel en toute indépendance par rapport à la direction du FMI. Le Comité se réunit à Washington chaque année, normalement en janvier ou en février, pour surveiller la planification de l'audit annuel, puis en juin une fois l'audit terminé et en juillet pour faire rapport au Conseil d'administration. Les services du FMI et les auditeurs



Encadré 3.2 Poursuite de la rénovation du siège

La rénovation du plus ancien des deux immeubles du FMI (HQ1) dans le centre de Washington s'est poursuivie pendant l'exercice 2015. Il s'agit de remplacer ou de remettre en état les systèmes qui arrivent à la fin de leur vie utile. L'immeuble rénové fonctionnera en consommant moins d'énergie et dans le respect des principes de durabilité, laissera entrer partout davantage de lumière naturelle et encouragera la collaboration institutionnelle grâce à la mise en place d'aires de travail et d'espaces de réunion modernes.

La rénovation a commencé le 1^{er} mai 2013 et, dans un premier temps, les travaux ont été concentrés sur les niveaux inférieurs et les espaces publics. Pendant l'exercice 2015, le personnel a réintégré les bureaux dans certaines parties rénovées des niveaux souterrains, et les travaux se sont poursuivis du premier au quatrième étage de l'immeuble. Le déroulement du projet s'est heurté à des problèmes techniques inattendus et complexes ainsi qu'à de nouvelles découvertes d'amiante supplémentaire. Le désamiantage des autres étages conformément au protocole de santé et de sécurité suivi demandera donc plus de temps.

Pour obtenir le label LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*), le projet repose sur des pratiques «vertes» en matière de conception et de construction qui visent à réduire l'impact sur l'environnement et créeront les conditions nécessaires pour que le fonctionnement et l'entretien de l'immeuble répondent de façon continue aux normes de durabilité.

externes consultent les membres du Comité tout au long de l'année. En 2015, les membres du Comité de vérification externe des comptes étaient les suivants : Gonzalo Ramos (Président), Secrétaire général du Comité de surveillance d'intérêt public; Daniel Loeto, expert-comptable et comptable principal de Bank of Botswana; et Mary Barth, professeur de comptabilité à l'université Stanford.

Tableau 3.3

Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type, au 30 avril 2015

(Millions de DTS)

	Total	Département général (y compris la facilité d'ajustement structurel)	Fonds fiduciaire	Fonds fiduciaire RPC
Somalie	235,7	227,4	8,3	-
Soudan	975,2	893,1	82,1	-
Zimbabwe	79,9	-	-	79,9
Total	1.290,8	1.120,5	90,4	79,9

Source : FMI, Département financier.

Cabinet d'audit externe

Le cabinet d'audit externe, sélectionné par le Conseil d'administration en consultation avec le Comité de vérification externe des comptes et nommé par le Directeur général, est chargé de l'audit externe annuel du FMI et de formuler une opinion sur ses états financiers, y compris des comptes administrés en vertu de l'article V, section 2 b), des Statuts et la caisse de retraite du personnel. Au terme de l'audit annuel, le Comité de vérification externe informe le Conseil d'administration des conclusions de l'audit et remet le rapport du cabinet d'audit externe au Directeur général et au Conseil d'administration, pour transmission au Conseil des gouverneurs.

Le cabinet d'audit externe est nommé pour un mandat de cinq ans, qui peut être reconduit pour une période maximale de cinq ans. PricewaterhouseCoopers (PwC) a été choisi comme cabinet d'audit externe du FMI en novembre 2014, après l'expiration obligatoire du mandat du cabinet Deloitte & Touche LLP au bout de dix ans. Le cabinet d'audit externe peut fournir certains services de conseil, sous réserve d'une liste de services interdits et de solides garanties destinées à protéger l'indépendance du cabinet d'audit. Cette indépendance est garantie par le Comité de vérification externe des comptes du FMI et, pour les tarifs supérieurs à un certain plafond, par le Conseil d'administration.

Bureau de la vérification et de l'inspection internes

La fonction d'audit interne est confiée au Bureau de la vérification et de l'inspection internes, qui est chargé d'évaluer en toute indépendance l'efficacité des méthodes de gestion des risques ainsi que des procédures de contrôle et de gouvernance du FMI. La fonction d'audit du Bureau porte sur les services du FMI, le Conseil d'administration, les bureaux des administrateurs ainsi que le Bureau indépendant d'évaluation et ses services. Conformément aux meilleures pratiques en vigueur, le Bureau rend compte à la direction du FMI et au Comité de vérification externe des comptes, ce qui garantit son objectivité et son indépendance.

Pendant l'exercice 2015, le Bureau de l'audit et de l'inspection internes a effectué des vérifications et des inspections afin de déterminer l'adéquation des contrôles et des procédures en place pour atténuer les risques inhérents à la réalisation des objectifs institutionnels du FMI et de ceux de ses départements. Ses activités d'audit ont porté sur les domaines suivants : dispositif de contrôle et procédures de sauvegarde et de gestion des avoirs et comptes financiers du FMI; adéquation des systèmes de gestion informatisée et efficacité des dispositifs de sécurité; procédures de travail à l'appui des principales activités du FMI, ainsi que les contrôles y afférents.

L'Unité de gestion des risques a été instituée le 9 juin 2014 en remplacement du Comité consultatif sur la gestion des risques. Auparavant, le Bureau de la vérification et de l'inspection internes faisait office de secrétariat de ce comité. À ce titre, il coordonnait la production du rapport annuel au Conseil sur la gestion des risques et contribuait à des séances d'information informelles du Conseil sur la gestion des risques. Le dernier rapport du Bureau consacré à la gestion des risques a été publié le 20 juin 2014. En mars 2015, l'Unité de gestion des risques a présenté les grandes lignes d'un futur cadre de gestion des risques destiné à être examiné lors d'une séance informelle du Conseil. Il est prévu que les travaux dans ce domaine soient poursuivis pendant l'exercice 2016.

Le Conseil est informé deux fois par an des travaux du Bureau au moyen d'un rapport d'activité qui contient des informations sur les résultats et le suivi des recommandations d'audits. La dernière séance d'information informelle du Conseil sur ces questions pendant l'exercice 2015 a eu lieu en janvier 2015.

POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

Ressources humaines

Pour être efficace dans l'économie mondiale, le FMI doit recruter et retenir un personnel international hautement qualifié. Durant l'exercice 2015, il a mis en place un nouveau cadre d'emploi visant à garantir souplesse et équité dans le recrutement des nouveaux agents et des employés contractuels, et révisé les objectifs de référence en matière de diversité du personnel du point de vue de l'origine géographique et de la répartition des emplois entre hommes et femmes.

Niveau et composition des effectifs

Au 30 avril 2015, les effectifs du FMI se composaient de 2.156 cadres d'exécution et de direction, et de 455 agents auxiliaires. Une liste des cadres de direction et l'organigramme de l'institution figurent aux pages 84 et 64 respectivement.

Les nouveaux recrutements ont atteint 174 en 2014, chiffre voisin de celui de 2013, qui était de 176. Les économistes du FMI doivent avoir une solide expérience de l'analyse et de l'élaboration de la politique économique; en 2014, l'institution a recruté 27 diplômés universitaires de haut niveau par l'intermédiaire du Programme-économistes et 56 économistes en milieu de carrière. Deux tiers des personnes recrutées en milieu de carrière sont des macroéconomistes, et les autres, des experts de la politique budgétaire et du secteur financier. En 2014, 490 employés contractuels ont été recrutés, soit une hausse de 3 % par rapport à 2013. Conformément à l'objectif d'assurer un meilleur soutien aux économistes, 56 assistants de recherche ont été recrutés, ce qui représente un tiers des contractuels auxiliaires engagés.

En 2014, six personnes originaires de trois pays ont bénéficié du Programme d'affectations financées sur ressources extérieures. Ce programme est conçu pour permettre à un maximum de 15 responsables publics nationaux d'acquérir une expérience au FMI pendant deux ans, le coût étant pris en charge par les pays membres au moyen d'un fonds fiduciaire multidonateurs.

Diversité et inclusion

Le FMI s'efforce d'assurer la diversité de son personnel du point de vue de l'origine géographique, de la représentation respective des hommes et des femmes et des cursus de formation, mais il reste encore du chemin à parcourir dans ce domaine. Sur les 188 pays membres que comptait le FMI fin avril 2015, 147 étaient représentés dans ses effectifs. Les tableaux 3.1 à 3.3 de la page Internet du *Rapport annuel* présentent la répartition du personnel par origine géographique, sexe et catégorie de pays.

Le recrutement de ressortissants de régions sous-représentées a atteint 43 % des recrutements extérieurs au niveau des cadres d'exécution en 2014. Plus de la moitié des bénéficiaires du Programme-économistes de 2014 étaient des ressortissants de régions sous-représentées. La proportion de femmes participant à ce programme est restée de 36 % et de 25 % pour les économistes recrutés en milieu de carrière.

Au cours de l'exercice, plusieurs mesures ont été prises pour accroître la diversité de l'environnement de travail. Une nouvelle évaluation des compétences interculturelles a été ajoutée au programme de formation, et un dispositif d'accompagnement collectif a été mis en place à l'intention des employés provenant des régions sous-représentées.

Le Rapport 2014 sur la diversité et l'inclusion révisé les indicateurs de référence pour 2020 en matière d'origine géographique et de répartition des postes entre les hommes et les femmes. Ces indicateurs concernent essentiellement les domaines où il reste le plus de chemin à parcourir, à savoir le nombre de cadres provenant d'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient et d'Asie centrale et d'Asie de l'Est, et le nombre de femmes dans les postes de direction. Compte tenu des progrès sensibles déjà accomplis et de l'arrivée prévisible d'un nombre élevé de ressortissants des pays en transition, les indicateurs de référence pour ces pays ont été abandonnés. Et il est prévu pendant l'exercice 2015 de poursuivre l'intégration des questions de diversité et d'inclusion dans les politiques de ressources humaines et de suivre de près les actions menées pour atteindre les nouveaux indicateurs de référence à l'horizon 2020.

Structure et traitements de la haute direction

En 2014, un poste de directeur général adjoint a été créé pour remplir les fonctions de directeur administratif, afin de donner une plus grande place à la gestion opérationnelle et administrative interne.

La grille de rémunération des hauts cadres de direction est revue périodiquement par le Conseil d'administration. Le salaire du Directeur général est approuvé par le Conseil des gouverneurs. Des ajustements annuels sont effectués sur la base de l'indice des prix à la consommation de la ville de Washington. Basé sur les responsabilités propres à chaque poste de direction, le barème au 1^{er} juillet 2014 était le suivant :

Directeur général :	492.690 dollars
Premier Directeur général adjoint :	428.410 dollars
Directeur général adjoint :	408.020 dollars

Changements intervenus dans la haute direction

Le 14 janvier 2015, l'ancien Directeur général adjoint Naoyuki Shinohara a notifié à la Directrice générale du FMI, Christine Lagarde, son intention de quitter le FMI pour rentrer au Japon à la fin de son mandat. Il a quitté ses fonctions au FMI le 28 février 2015.

Le 18 mars 2014, la Directrice générale adjointe Nemat «Minouche» Shafik a informé M^{me} Lagarde de son intention de quitter le FMI pour occuper le poste de Vice-Gouverneur de la Banque d'Angleterre chargé des marchés et des banques, à compter du 1^{er} août 2014.

Carla Grasso a pris ses fonctions de Directrice générale adjointe et Directrice administrative du FMI le 2 février 2015. M^{me} Grasso a la double nationalité brésilienne et italienne. Avant d'entrer au FMI, elle a travaillé pendant quatorze ans à Vale S.A., l'une des plus grandes compagnies minières au monde, notamment en qualité de Vice-Présidente pour les ressources humaines et les services d'entreprise de 2001 à 2011. Auparavant, de 1994 à 1997, M^{me} Grasso avait été Secrétaire du Bureau brésilien de la sécurité sociale complémentaire après avoir occupé plusieurs postes de conseillère et de coordinatrice aux Ministères de la sécurité sociale, des finances et de la planification, ainsi qu'au Bureau du Président du Brésil.

Mitsuhiro Furusawa a pris ses fonctions de Directeur général adjoint du FMI le 2 mars 2015. Juste avant de rejoindre le FMI, il était Conseiller spécial auprès du Premier Ministre

japonais Shinzo Abe et Conseiller spécial auprès du Ministre des finances. Au cours de la période récente, M. Furusawa a occupé les postes de Vice-Ministre des finances chargé des affaires internationales (2013–14), Directeur général du Bureau financier (2012–13) et Directeur général adjoint principal du Bureau international (2009–10). Il a aussi représenté le gouvernement japonais à l'étranger, notamment en tant qu'Administrateur du FMI (2010–12), attaché (Finances) à l'Ambassade du Japon aux États-Unis (2007–09) et conseiller (Finances) à l'Ambassade du Japon en France (1997–99).

Désignation du nouveau Président du CMFI

Les membres du Comité monétaire et financier international (CMFI), principal organe consultatif du FMI, a désigné Agustín Carstens, Gouverneur de Banco de México, au poste de Président du comité pour un mandat de trois ans, à compter du 23 mars 2015. M. Carstens succède à Tharman Shanmugaratnam, Vice-Premier Ministre et Ministre des finances de Singapour, dont le mandat a pris fin le 22 mars 2015.



M. Carstens était Gouverneur de Banco de México depuis janvier 2010. Il a été Ministre des finances du Mexique de décembre 2006 à décembre 2009, et il a présidé le Comité du développement du

FMI et de la Banque mondiale de mars 2007 à octobre 2009. D'août 2003 à octobre 2006, M. Carstens a occupé les fonctions de Directeur général adjoint du FMI et a été membre du Conseil d'administration du FMI en 1999–2000. Il a été Vice-Ministre des finances du Mexique de 2000 à 2003 et a occupé plusieurs fonctions à Banco de México au cours d'une carrière de plus de vingt ans.

Le CMFI, qui est composé de ministres des finances et de gouverneurs de banque centrale, est le principal organe consultatif du Conseil des gouverneurs du FMI et traite des grandes questions de politique économique auxquelles est confronté le FMI. Il compte vingt-quatre membres, qui reflètent la composition du Conseil d'administration du FMI : chaque État membre qui désigne un administrateur et chaque

groupe d'États membres qui élit un administrateur désignent un membre du CMFI. Le CMFI se réunit normalement deux fois par an, lors des réunions de printemps et de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale.

RESPONSABILISATION

Bureau indépendant d'évaluation

Créé en 2001, le Bureau indépendant d'évaluation procède à des évaluations indépendantes et objectives des politiques et des activités du FMI. Aux termes de son mandat, le BIE est totalement indépendant de la direction du FMI et fonctionne de façon autonome vis-à-vis du Conseil d'administration. Il a pour mission de promouvoir la culture d'apprentissage au sein du FMI, de renforcer la crédibilité extérieure de l'institution et de concourir à la bonne gouvernance et à la surveillance au plan institutionnel.

Examen par le Conseil d'administration des rapports du BIE

En novembre 2014, le BIE a rendu public un rapport intitulé «Réponse du FMI à la crise financière et économique». Ce rapport évalue les mesures prises par le FMI pour contribuer à endiguer la crise financière mondiale de 2008 et guider la reprise mondiale, aider les différents pays à faire face aux effets de la crise et mettre en garde contre les risques futurs. Il conclut que le FMI a joué un rôle important dans la réponse apportée à la crise au niveau mondial; que les conseils donnés par ses services étaient à la fois souples et adaptables; que les programmes soutenus par le FMI tenaient compte des nombreux enseignements des crises passées; et que, après la réforme de sa panoplie d'instruments de prêt, soutenue par la mobilisation de nouveaux concours financiers qui ont quadruplé ses ressources, le FMI a aidé les pays membres à faire face aux retombées de la crise.

Le rapport rappelle toutefois que, le doublement convenu des quotes-parts n'étant pas entré en vigueur, la capacité de prêt du FMI reste tributaire pour plus de deux tiers des accords d'emprunt. Il indique aussi que les résultats de la surveillance exercée par le FMI ont été contrastés et que,

même si l'institution a préconisé en temps opportun et avec une certaine influence une relance budgétaire mondiale en 2008–09, elle a agi prématurément en approuvant un changement de cap en 2010–11 en faveur d'un assainissement des finances publiques dans certains des plus grands pays avancés.

Le Conseil d'administration et la direction du FMI ont souscrit dans l'ensemble à la plupart des recommandations du rapport du BIE, parmi lesquelles : veiller à ce que le FMI dispose de ressources suffisantes pour contribuer à la résolution des crises futures; mieux structurer la collaboration avec les autres organisations; et intégrer de façon plus poussée les analyses des risques et des facteurs de vulnérabilité.

En juillet 2014, le BIE a rendu public un rapport intitulé «Questions récurrentes d'une décennie d'évaluations : enseignements pour le FMI». Ce rapport présente les problèmes récurrents relevés par le BIE lors de ses évaluations passées dans les cinq domaines suivants : cloisonnement institutionnel, prise en compte des risques et incertitudes, contexte national et institutionnel, impartialité, et rôle d'orientation et de supervision du Conseil d'administration. Le rapport constate que le Conseil d'administration et la direction du FMI ont pris des mesures pour régler tous ces problèmes, mais que des difficultés subsistent et risquent de persister, car, à des degrés divers, les problèmes identifiés sont inhérents à la nature du FMI. Les administrateurs et la direction du FMI ont souscrit dans l'ensemble aux recommandations du rapport en soulignant que des efforts devaient continuer d'être déployés pour résoudre ces problèmes afin de renforcer l'efficacité et la crédibilité du FMI.

Réexamen des évaluations passées par le BIE

Durant l'exercice 2015, le BIE a publié deux rapports dans lesquels il réexamine les problématiques évoquées dans ses évaluations passées. Cette initiative répond au souhait exprimé par des administrateurs et des autorités nationales de faire le point sur les questions soulevées dans les évaluations passées. L'évaluation externe de 2013 du BIE avait aussi vivement recommandé de réexaminer certaines de ces questions.

La mise à jour des évaluations consiste en une brève actualisation, de moindre envergure que les évaluations complètes du BIE, mais plus étendue que le rapport de suivi périodique préparé par les services du FMI. La mise à jour résume l'évaluation initiale du BIE, décrit les évolutions intervenues depuis (y compris la mise en œuvre des recommandations du BIE) et recense les questions non résolues ainsi que les nouveaux problèmes qui ont trait au thème de l'évaluation et qu'il conviendrait de surveiller.

Les deux mises à jour publiées durant l'exercice 2015 portaient sur trois évaluations passées. L'une concernait le «Rapport sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)» (2004) et le rapport intitulé «Le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne» (2007); l'autre faisait le point des principales questions soulevées dans l'évaluation de 2005 intitulée «L'approche du FMI en matière de libéralisation du compte de capital». Les rapports originaux et leur mise à jour peuvent être consultés sur le site Internet du BIE.

Programme de travail du BIE

Durant l'exercice 2015, le BIE a entrepris une nouvelle évaluation, «Le FMI et la crise de la zone euro». Il termine aussi les évaluations intitulées «Les enseignements de l'expérience au FMI : une évaluation par le BIE des systèmes d'autoévaluation» et «Statistiques pour la stabilité économique et financière mondiale : le rôle du FMI». Le BIE a publié en janvier 2015 une note sur les «Thèmes possibles d'évaluation à moyen terme» et, sur cette base, il a consulté les administrateurs ainsi que d'autres parties prenantes au sujet des thèmes qui pourraient faire l'objet d'évaluation à l'avenir.

Mise en œuvre des recommandations approuvées par le Conseil d'administration

Le sixième rapport de suivi périodique sur l'état d'avancement du plan de mise en œuvre des recommandations du BIE approuvées par les administrateurs a reçu l'aval du Conseil d'administration en août 2014. C'était le premier rapport de suivi périodique préparé par le Bureau de la vérification et de l'inspection internes selon la procédure recommandée par les évaluateurs externes du BIE et approuvée par le Conseil d'administration en février 2013. Ce rapport fait le point de

l'application des plans de mise en œuvre de la direction pour quatre évaluations du BIE publiées entre 2011 et 2013, et il rend compte des progrès accomplis dans plusieurs domaines afférents aux plans de mise en œuvre de la direction adoptés depuis 2007.

Après avoir examiné le rapport de suivi périodique, le comité d'évaluation du Conseil d'administration a noté qu'il constituait une amélioration par rapport aux rapports précédents, mais qu'il serait encore possible d'affiner l'évaluation de la mise en œuvre pour déterminer si l'application des mesures proposées par la direction avaient effectivement permis d'atteindre les objectifs ambitieux des recommandations approuvées par le Conseil d'administration. Aucun nouveau plan de mise en œuvre de la direction n'a été publié par le FMI pendant l'exercice 2015.

INFORMATION ET CONTACTS AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTÉRIEURES

Les objectifs de l'action d'information du FMI sont doubles : premièrement, être à l'écoute des acteurs extérieurs pour mieux comprendre leurs préoccupations et leurs points de vue, afin d'améliorer la pertinence et la qualité des conseils de politique économique fournis par le FMI; deuxièmement, faire mieux connaître à l'extérieur les objectifs et le fonctionnement du FMI. Parmi les groupes particuliers avec lesquels le FMI dialogue dans le cadre de son action d'information figurent les organisations de la société civile et les jeunes, les syndicats, les parlementaires, les universitaires, les groupes de réflexion et les médias. Des instruments tels que les médias sociaux, les vidéos et les podcasts ont pris une place de plus en plus importante dans la stratégie d'information du FMI ces dernières années.

Le Département de la communication du FMI est responsable au premier chef des activités d'information du FMI et du dialogue avec les parties prenantes extérieures. Avec l'évolution des politiques du FMI — par exemple l'intérêt accru accordé à la réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu par le biais d'une approche participative, et à la transparence ainsi qu'à la bonne gouvernance —, la sensibilisation et la communication font désormais partie intégrante du travail du FMI dans les pays.

Encadré 3.3 Dialogue avec les décideurs de demain

La crise financière mondiale et ses retombées ont mis en relief l'importance du dialogue avec un large éventail de parties prenantes, à savoir les organisations de la société civile, les jeunes, les organisations syndicales et les parlementaires, pour expliquer les conseils du FMI et connaître les réactions qu'ils suscitent.

Le programme de bourses du FMI à l'intention des organisations de la société civile, qui existe depuis huit ans, a parrainé la participation d'environ 40 **organisations de la société civile** de pays en développement aux réunions de printemps et à l'Assemblée annuelle. En marge de ces réunions, le FMI, la Banque mondiale et les organisations de la société civile ont organisé environ 100 séances consacrées à un large éventail de questions, parmi lesquelles la viabilité de la dette, les inégalités, les changements climatiques et les écarts entre hommes et femmes. Plus généralement, le FMI a aussi dialogué avec la société civile dans le cadre de discussions informelles sur de grands dossiers, tels que la riposte du FMI à l'épidémie de fièvre Ébola et la restructuration de la dette souveraine. La société civile a aussi été invitée à faire connaître son avis, lors de consultations publiques, sur le Code de transparence des finances publiques du FMI et sur l'intégration des stratégies nationales de réduction de la pauvreté dans les programmes soutenus par le FMI dans les pays en développement à faible revenu.

Le FMI continue aussi de développer son dialogue avec les **jeunes** — qui sont la prochaine génération de décideurs et de dirigeants mondiaux — lors de l'Assemblée annuelle, de séminaires d'introduction au FMI à l'intention des étudiants, de visites de la direction du FMI dans les universités et de rencontres entre des cadres supérieurs du FMI et des groupes

de jeunes. Le Premier Directeur général adjoint a ainsi animé des rencontres avec des étudiants d'université au Chili, au Mexique et au Pérou, afin notamment d'attirer l'attention sur l'Assemblée annuelle de 2015, qui se tiendra au Pérou. Dans le même ordre d'idée, à l'issue d'un concours d'essai organisé par le FMI à l'intention des jeunes d'Amérique latine, huit lauréats ont été invités à l'Assemblée annuelle de 2014, pendant laquelle s'est tenu un séminaire pour les jeunes sur le thème de la croissance solidaire et de l'entrepreneuriat.

Étant donné l'impact considérable de la crise mondiale sur l'emploi, le FMI a maintenu un dialogue régulier avec les **organisations syndicales** à plusieurs niveaux. Il a accueilli à son siège la réunion bisannuelle de haut niveau avec la Confédération syndicale internationale et tenu des discussions formelles et informelles avec les organisations syndicales sur l'emploi et la croissance, les inégalités et les négociations collectives.

Le FMI dialogue avec les **membres des parlements** — qui jouent un rôle important dans la prise de décisions économiques dans leurs pays respectifs —, essentiellement par le biais du Réseau parlementaire sur la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, mais aussi au moyen de séminaires ciblés organisés dans les pays eux-mêmes et de séminaires régionaux sur des thèmes tels que les industries extractives, les réformes structurelles et les inégalités (par exemple au Bangladesh et au Pérou). Cette année, la conférence du Réseau parlementaire mondial, coorganisée par le FMI et à laquelle ont participé environ 200 parlementaires de plus de 80 pays, a été consacrée au programme de développement pour 2015, aux systèmes de santé, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'emploi et à la croissance, et aux enjeux environnementaux.

Initiatives de communication de la direction et des cadres du FMI

Tandis que les efforts de communication du FMI prenaient de l'ampleur face à la crise et à ses séquelles, l'équipe dirigeante et les cadres supérieurs ont joué un rôle important à cet égard. Les actions de communication menées par la direction et les cadres supérieurs du FMI permettent d'expliquer la vision stratégique

de l'institution et ses principales priorités pour les membres en général; de susciter un soutien en faveur de réformes nationales difficiles mais bénéfiques au double plan intérieur et international; d'en apprendre davantage sur les problèmes qui se posent aux principales parties prenantes dans les pays membres, y compris au sein de groupes non traditionnels, en vue d'améliorer les analyses et les conseils de politique

économique fournis par le FMI; et de renforcer l'engagement du FMI d'assurer un soutien aux membres qui en ont besoin, notamment ceux qui ont été le plus touchés par la crise.

La Directrice générale, les Directeurs généraux adjoints et les cadres supérieurs du FMI se déplacent fréquemment dans les cinq régions du monde : ils rencontrent les autorités et les principales parties prenantes dans les pays membres et profitent de nombreuses occasions pour aider à atteindre les objectifs du FMI en matière d'information.

Bureau régional Asie et Pacifique

En tant que fenêtre du FMI sur la région Asie et Pacifique, dont l'importance dans l'économie mondiale ne cesse de croître, le Bureau régional Asie et Pacifique suit les développements économiques et financiers, ce qui permet de donner une perspective plus régionale à la surveillance exercée par le FMI. Ce Bureau a pour mission de promouvoir une meilleure compréhension du FMI et de ses politiques dans la région ainsi que de tenir le FMI informé des points de vue régionaux sur les grands dossiers. À ce titre, le Bureau a continué de participer à la surveillance bilatérale au Japon et en Mongolie, et à développer la surveillance régionale en participant activement aux activités d'organisations asiatiques, notamment l'ASEAN+3 (Association des nations de l'Asie du Sud-Est plus Chine, Corée et Japon) et l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique).

Le Bureau contribue aussi au développement des capacités dans la région au moyen du programme de bourses d'études Japon-FMI pour l'Asie, du séminaire macroéconomique Japon-FMI pour l'Asie et d'autres séminaires macroéconomiques. L'exercice écoulé a été marqué notamment, en juin 2014, par un séminaire consacré aux règles de la politique budgétaire et aux conseils budgétaires en Asie et dans le Pacifique et, en octobre 2014, par un séminaire organisé par Bank Indonesia et le Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI à l'intention des responsables régionaux de banque centrale sur le thème de la modernisation des cadres de politique monétaire dans les pays préémergents.

Par ailleurs, le Bureau mène des actions d'information au Japon et dans la région, et entretient un dialogue avec les dirigeants asiatiques en organisant des conférences et des événements sur les questions d'actualité en rapport avec les travaux du FMI. Ainsi, une conférence coorganisée avec Bank of Korea en novembre 2014 a été consacrée au rééquilibrage macroéconomique pour promouvoir une croissance durable, et une conférence organisée conjointement à Tokyo avec l'université Hitotsubashi en mars 2015 a porté sur les défis posés par les inégalités et ce que les pouvoirs publics peuvent faire pour les surmonter, notamment par le biais de la redistribution budgétaire.

Bureau du FMI à Paris et à Bruxelles

Le Bureau européen du FMI, réparti entre Paris et Bruxelles, sert de liaison avec les institutions et les États membres de l'Union européenne ainsi qu'avec les organisations internationales et la société civile en Europe. Le Bureau entretient le dialogue avec les institutions que sont la Commission européenne, la Banque centrale européenne, le Mécanisme européen de stabilité, le Parlement européen, le Comité économique et financier, et le groupe de travail de l'Eurogroupe au sujet des politiques de la zone euro et de l'UE ainsi que des programmes du FMI dans certains pays de l'UE. Il représente aussi le FMI à l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Plus généralement, il encourage le dialogue sur les questions économiques mondiales avec les institutions européennes, les organisations internationales et les gouvernements, ainsi qu'avec la société civile en Europe, et il tient fréquemment des réunions avec des représentants des associations patronales, des syndicats, du monde universitaire et du secteur financier. Il appuie aussi des opérations du FMI en Europe, notamment dans les domaines de la surveillance économique, des programmes soutenus par le FMI et de l'assistance technique; enfin, il contribue à coordonner les activités de communication et d'information à l'échelle de la région.

Réformes des quotes-parts du FMI

Les quotes-parts constituent une composante essentielle des ressources financières du FMI. Chaque pays membre se voit attribuer une quote-part en fonction de sa position relative dans l'économie mondiale. La quote-part d'un pays membre détermine le montant maximum de ressources financières qu'il s'engage à fournir au FMI et le nombre de voix qui lui est attribué, et elle influe sur le montant de l'aide financière qu'il peut obtenir du FMI.

En 2010, le Conseil des gouverneurs, organe de décision suprême du FMI, a approuvé un ensemble de vastes réformes des quotes-parts et de la gouvernance du FMI («les réformes de 2010»), qui comprenait en particulier les mesures suivantes :

L'achèvement de la 14^e Révision générale des quotes-parts avec un doublement sans précédent et un réaligement sensible des quotes-parts — un transfert de plus de 6 % des quotes-parts des pays surreprésentés vers les pays sous-représentés et un transfert de plus de 6 % des quotes-parts au profit des pays émergents et des pays en développement dynamiques, tout en protégeant les quotes-parts relatives des pays membres les plus pauvres et le nombre de voix qui leur est attribué.

Un projet d'amendement des Statuts (l'«amendement relatif à la réforme du Conseil d'administration») pour faciliter le passage à un Conseil d'administration plus représentatif et entièrement élu.

Une demande au Conseil d'administration d'avancer l'achèvement de la 15^e Révision générale des quotes-parts à janvier 2014 et une demande de finaliser la révision complète de la formule de calcul des quotes-parts avant janvier 2013.

Les pays membres se sont engagés à ne ménager aucun effort pour mener à bien l'approbation de ces réformes au niveau national avant l'Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs d'octobre 2012. Cependant, l'amendement relatif à la réforme du Conseil d'administration et l'augmentation des quotes-parts dans le cadre de la 14^e Révision ne sont pas encore entrés en vigueur, car plusieurs pays,

dont les États-Unis, ne les ont toujours pas ratifiés. Les travaux sur la 15^e Révision sont suspendus.

Devant cette situation, et à la demande du CMFI, le Conseil d'administration a tenu une réunion informelle le 14 janvier 2015 pour examiner les mesures qui pouvaient être prises, en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés.

Le 28 janvier, le Conseil d'administration a fait rapport au Conseil des gouverneurs sur l'avancement des réformes de 2010 et de la 15^e Révision générale des quotes-parts. Le rapport du Conseil d'administration contenait aussi un projet de résolution, qui a été adopté le 18 février 2015 par le Conseil des gouverneurs. Cette résolution exprime le profond regret du Conseil des gouverneurs que la 14^e Révision des quotes-parts et l'amendement relatif à la réforme du Conseil d'administration ne soient pas entrés en vigueur, et que la 15^e Révision n'ait pas été menée à bien. Elle souligne aussi qu'il est important et urgent de mettre en œuvre les réformes de 2010 pour renforcer la crédibilité, la légitimité et l'efficacité du FMI, en rappelant l'engagement qui a été pris de mettre en œuvre ces réformes le plus vite possible, et en invitant les pays membres qui ne l'ont pas encore fait à accepter sans plus tarder les augmentations de la 14^e Révision des quotes-parts et l'amendement relatif à la réforme du Conseil d'administration.

Cette résolution appelle aussi à l'achèvement de la 15^e Révision des quotes-parts le 15 décembre 2015 au plus tard, afin de respecter le calendrier imposé par les Statuts. Elle demande aussi au Conseil d'administration d'achever dès que possible ses travaux sur des mesures intérimaires dans les principaux domaines concernés par les réformes de 2010 afin que le Conseil des gouverneurs puisse parvenir le 30 juin 2015 au plus tard à un accord sur des étapes intérimaires significatives vers la réalisation des objectifs des réformes de 2010. La résolution souligne enfin que ces mesures intérimaires ne sauraient en aucune manière se substituer aux réformes de 2010, qui demeurent la priorité absolue.

Le 27 mars 2015, le Conseil d'administration a tenu une seconde réunion informelle consacrée aux mesures intérimaires envisageables, qui a constitué la base des discussions du CMFI et du G-20 à ce sujet lors des réunions de printemps de 2015.

Le 18 avril 2015, lors de sa réunion de printemps, le CMFI a publié un communiqué où figurait, entre autres, la déclaration suivante :

Nous restons profondément déçus du retard persistant dans la mise en œuvre des réformes des quotes-parts et de la gouvernance du FMI qui ont été arrêtées en 2010. Nous reconnaissons l'importance de ces réformes pour assurer la crédibilité, la légitimité et l'efficacité du FMI, et nous affirmons de nouveau que leur application dans les meilleurs délais reste notre priorité absolue. Nous continuons d'engager vivement les États-Unis à ratifier ces réformes dès que possible. Étant donné les objectifs de ces réformes, nous appelons le Conseil d'administration du FMI à chercher une solution intérimaire qui permettra de faire converger sensiblement les quotes-parts, dès que possible et dans la mesure du possible, vers les niveaux convenus lors de la 14^e Révision. Nous utiliserons la 14^e Révision des quotes-parts comme base de travail pour la 15^e Révision, y compris une nouvelle formule de calcul. Nous affirmons de nouveau notre volonté de faire en sorte que le FMI reste une institution solide, disposant de ressources adéquates et fondée sur un système de quotes-parts.

Élections 2014 du Conseil d'administration

Les administrateurs du FMI nouvellement élus ont entamé leur mandat en novembre 2014, après que des élections ont eu lieu pour pourvoir les 19 sièges occupés par des administrateurs élus. C'est ainsi que huit nouveaux administrateurs et plusieurs nouveaux administrateurs suppléants sont entrés au Conseil pour y effectuer un mandat de deux ans arrivant à terme le 31 octobre 2016.

Pour la première fois depuis 1970, tous les membres habilités à voter ont pris part à l'élection (les cinq pays membres qui nomment un administrateur — l'Allemagne, les États-Unis,

la France, le Japon et le Royaume-Uni — ne sont pas habilités à prendre part au vote). Actuellement, pour la première fois depuis plus de quarante ans, tous les pays membres du FMI sont représentés au Conseil d'administration.

Pour guider le processus électoral, le Conseil a institué un comité chargé de recommander un règlement électoral, applicable également après l'entrée en vigueur du Septième Amendement aux Statuts pour le cas où celle-ci interviendrait au cours du processus électoral. Ce comité a repris les travaux du comité électoral de 2012, qui avait recommandé de nouveaux plafonds pour le nombre de voix attribué aux groupes de pays, dans le souci d'assurer à la fois un certain équilibre entre les groupes de pays et, comme cela est souhaitable, une répartition équilibrée des voix au sein du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration et le Conseil des gouverneurs ont approuvé les recommandations du comité.

La prochaine élection régulière des administrateurs aura lieu en octobre 2016.

Demande d'adhésion de Nauru

Le 9 mai 2014, le FMI a annoncé que le gouvernement de la République de Nauru avait déposé une demande d'adhésion au FMI. Conformément aux procédures de l'institution, cette demande sera examinée par le Conseil d'administration du FMI, qui transmettra ensuite une recommandation au Conseil des gouverneurs sous forme d'une Résolution d'admission. Ce type de résolution porte sur le montant de la quote-part au FMI, la forme du paiement de la souscription ainsi que d'autres conditions de l'adhésion à l'institution. Une fois la Résolution d'admission adoptée par le Conseil des gouverneurs, le pays candidat peut devenir membre après avoir pris les dispositions requises par sa législation pour signer les Statuts du FMI et remplir les obligations inhérentes à l'adhésion au FMI.

Réexamen de la stratégie de communication

Comme la plupart des organisations modernes, le FMI utilise la communication comme outil stratégique pour accroître son efficacité. À cette fin, il prend plus souvent l'initiative de contact avec diverses parties prenantes pour mieux expliquer ses politiques et son fonctionnement, en participant et en contribuant au débat intellectuel sur les grands dossiers économiques, et en facilitant un apprentissage mutuel entre le FMI et les pays membres du monde entier. L'utilité de ces initiatives de communication a été reconnue dans l'examen triennal de la surveillance de 2011 et dans une évaluation de 2013 réalisée par le Bureau indépendant d'évaluation, qui notait que le FMI était désormais perçu par les pays membres comme étant plus ouvert, davantage à leur écoute et plus réactif.

En juillet 2014, le Conseil d'administration s'est penché sur un réexamen de la stratégie de communication du FMI. En 2007, le Conseil avait en effet défini un cadre destiné à guider la politique de communication du FMI, qui avait notamment pour but de promouvoir une meilleure compréhension des politiques de l'institution, de mieux intégrer la communication dans ses activités quotidiennes, de donner un plus grand impact à ses produits de communication et de toucher différents auditoires cibles en développant les activités d'information.

Le document de 2014 met l'accent sur plusieurs impératifs essentiels de la communication : premièrement, prendre de nouvelles mesures pour assurer clarté et cohérence de la communication dans un monde où le FMI est de plus

en plus sollicité; deuxièmement, mieux évaluer l'impact de la communication du FMI afin d'améliorer ses activités d'information; et, troisièmement, faire un usage stratégique et prudent des nouveaux médias, y compris les médias sociaux.

Lors de l'examen par le Conseil d'administration du document de 2014, les administrateurs ont considéré que le cadre régissant la stratégie de communication du FMI, et adopté par le Conseil en 2007, restait généralement valable, en observant que cette stratégie globale avait permis au FMI de communiquer avec efficacité et souplesse.

Les administrateurs ont estimé qu'il convenait de poursuivre les efforts pour renforcer et adapter la communication du FMI afin d'aider le public à mieux comprendre le travail et les conseils de l'institution. Ils sont convenus que clarté et cohérence étaient deux éléments indispensables d'une communication efficace et se sont félicités des mesures prises pour différencier de façon plus claire le point de vue officiel du FMI et celui de ses services. Les administrateurs se sont aussi déclarés favorables au projet d'effectuer des évaluations d'impact pour mesurer l'efficacité de la communication du FMI et en tirer des enseignements pour sa stratégie dans ce domaine.

Les administrateurs ont relevé que l'utilisation accrue des nouvelles technologies au FMI — notamment les médias sociaux — avait contribué à renforcer la communication autour d'événements et de produits importants. Ils ont souligné que tout développement de l'utilisation des médias sociaux devait répondre aux impératifs de prudence et aux nécessités stratégiques, et s'accompagner d'une surveillance adéquate, d'une formation appropriée et de la mobilisation de ressources adaptées.

Administrateurs et administrateurs suppléants (au 30 avril 2015)

Nommés

Mark Sobel États-Unis
Poste vacant

Mikio Kajikawa Japon
Isao Hishikawa

Hubert Temmeyer Allemagne
Steffen Meyer

Hervé de Villeroché France
Thibault Guyon

Steve Field Royaume-Uni
Chris Yeates

Élus

Menno Snel Arménie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre,
Willy Kiekens Croatie, Géorgie, Israël, Luxembourg, ex-République yougoslave
Oleksandr Petryk de Macédoine, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie,
Ukraine

Fernando Jiménez Latorre Colombie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras,
Carlos Hurtado López Mexique, République bolivarienne du Venezuela
María Angélica Arbeláez

Carlo Cottarelli Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin
Thanos Catsambas

Wimboh Santoso Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Indonésie, Malaisie,
Pornvipa Myanmar, Népal, Philippines, République démocratique populaire lao,
Tangcharoenmonkong Singapour, Thaïlande, Tonga, Viet Nam

JIN Zhongxia Chine
SUN Ping

Barry Sterland Australie, Corée, États fédérés de Micronésie, îles Marshall,
KwangHae Choi îles Salomon, Kiribati, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan,
Vicki Plater Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Seychelles, Tuvalu, Vanuatu

Serge Dupont Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique,
Michael McGrath Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis,
Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie

Audun Groenn <i>Pernilla Meyersson</i>	Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède
Chileshe Mpundu Kapwepwe <i>Maxwell M. Mkwesalamba</i>	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
Hazem Beblawi <i>Sami Geadah</i>	Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République du Yémen
Ibrahim Halil Çanakci <i>Christian Just</i> <i>Szilárd Benk</i>	Autriche, Bélarus, Hongrie, Kosovo, République slovaque, République tchèque, Slovénié, Turquie
Rakesh Mohan <i>Kosgallana Durage Ranasinghe</i>	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka
Fahad I. Alshathri <i>Hesham Alogeel</i>	Arabie saoudite
Daniel Heller <i>Dominik Radziwill</i>	Azerbaïdjan, Kazakhstan, Pologne, République kirghize, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan
Paulo Nogueira Batista, Jr. <i>Ivan Luís de Oliveira Lima</i> <i>Pedro Fachada</i>	Brésil, Cabo Verde, Équateur, Guyana, Haïti, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Suriname, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago
Aleksei Mozhin <i>Lev Palei</i>	Fédération de Russie
Mohammad Jafar Mojarrad <i>Mohammed Daïri</i>	République islamique d'Afghanistan, Algérie, Ghana, République islamique d'Iran, Maroc, Pakistan, Tunisie
Sergio Chodos <i>Oscar A. Hendrick</i>	Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay
Nguéto Tiraina Yambaye <i>Mamadou Woury Diallo</i> <i>Mohamed Lemine Raghani</i>	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, République démocratique du Congo, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, île Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo

Cadres de direction (au 30 avril 2015)

D É P A R T E M E N T S G É O G R A P H I Q U E S

Antoinette Monsio Sayeh	Directrice, Département Afrique
Chang Yong Rhee	Directeur, Département Asie et Pacifique
Poul Thomsen	Directeur, Département Europe
Masood Ahmed	Directeur, Département Moyen-Orient et Asie centrale
Alejandro Werner	Directeur, Département Hémisphère occidental

D É P A R T E M E N T S F O N C T I O N N E L S

Gerard T. Rice	Directeur, Département de la communication
Andrew J. Tweedie	Directeur, Département financier
Vitor Gaspar	Directeur par intérim, Département des finances publiques
Sharmini A. Coorey	Directrice, Institut pour le développement des capacités
Sean Hagan	Conseiller juridique et Directeur, Département juridique
José Viñals	Directeur, Département des marchés monétaires et de capitaux
Olivier J. Blanchard	Conseiller économique et Directeur, Département des études
Louis Marc Ducharme	Directeur, Département des statistiques
Siddharth Tiwari	Directeur, Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

INFORMATION ET COMMUNICATION

Odd Per Brekk	Directeur, Bureau régional Asie et Pacifique
Axel Bertuch-Samuels	Représentant spécial auprès des Nations Unies
Jeffrey Franks	Directeur, Bureaux européens/ Représentant résident principal auprès de l'Union européenne

SERVICES DE SOUTIEN

Mark W. Plant	Directeur, Département des ressources humaines
Jianhai Lin	Secrétaire du FMI, Département du secrétariat
Frank Harnischfeger	Directeur, Département de la technologie et des services généraux
Susan Swart	Directrice informatique, Département de la technologie et des services généraux

BUREAUX

Daniel A. Citrin	Directeur, Bureau du budget et de la planification
Clare Brady	Directrice, Bureau de la vérification et de l'inspection internes
Moises Schwartz	Directeur, Bureau indépendant d'évaluation

Perspectives de l'économie

950.000

mondiale

téléchargements
+ 2,2 millions de visites
(exercice 2015)

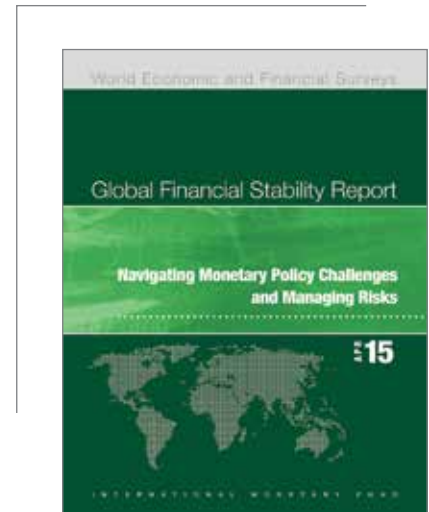


Rapport sur la stabilité

142.700

dans le monde

téléchargements
+ 362.000 visites
(exercice 2015)



Moniteur des finances publiques

46.000

téléchargements
+ 108.000 visites
(exercice 2015)



Finances & Développement

2,1 millions

de visites
+ 121.000 téléchargements
(exercice 2015)



Partie 4 Regard vers le passé et vers l'avenir

Ces dernières années, le FMI a suscité l'intérêt d'un très grand nombre d'utilisateurs de diverses plateformes. Les médias sociaux font désormais partie intégrante du travail de communication du FMI.

(Les chiffres portent sur la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015.)

de visites par mois en moyenne sur **imf.org** (exercice 2015)

5,3 millions



d'abonnés sur **Weibo**

5,9 millions



En plus de ses abonnés Weibo, service de microblogage chinois, la Directrice générale Christine Lagarde compte 112.000 abonnés sur Facebook et 275.000 suiveurs sur Twitter.

visites sur **iMFDirect** (blog)

707.000

(exercice 2015)



Regard vers le passé

Cette année a été cruciale pour l'avenir du développement dans le monde. Elle a aussi marqué deux anniversaires importants : le 70^e anniversaire de la fondation des institutions de Bretton Woods et celui de la chute du mur de Berlin il y a 25 ans. Dans cette section, nous passons en revue les principaux événements et évolutions observés dans différentes parties du monde, qui orientent l'action que le FMI mène pour soutenir les pays de ces régions, y compris les activités organisées en préparation des Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale au Pérou.



La route de Lima : l'Assemblée annuelle 2015 du FMI

Amérique latine

L'Amérique latine a fait preuve d'une vitalité remarquable pendant la première partie du XXI^e siècle. Elle a en effet connu des taux de croissance élevés et un renouveau économique qui ont ouvert de nouvelles possibilités à des millions de personnes. Aujourd'hui, la croissance a toutefois décéléré et la région se trouve confrontée à de grands défis, dont en particulier celui de mettre en place des politiques qui permettront de continuer à progresser vers une croissance solidaire dans un contexte marqué par le ralentissement de l'activité au niveau régional et un paysage mondial en pleine mutation.

Cette combinaison de réussites et de défis sera la toile de fond

des Assemblées annuelles d'octobre 2015 du FMI et de la Banque mondiale qui se tiendra dans la capitale péruvienne, Lima. Ces réunions seront l'occasion d'attirer l'attention sur les progrès accomplis par l'Amérique latine au cours de la décennie écoulée, en particulier au Pérou, pays qui a connu une réussite remarquable.

Cette Assemblée annuelle sera la première à se tenir en Amérique latine depuis celle de Rio de Janeiro en 1967 et la deuxième seulement depuis celle de Mexico en 1952. Pour le FMI, Lima représente donc une étape importante de ses relations avec la région. Quelque 13.000 participants sont attendus.

Ralentissement de la croissance économique en Amérique latine

L'édition d'avril 2015 des *Perspectives économiques régionales* (REO) pour l'Hémisphère occidental prévoit un repli de la croissance économique en Amérique latine et dans les Caraïbes pour la cinquième année

Les étapes sur «La route de Lima»

Décembre 2014

Chili

Conférence à Santiago sur la croissance et la prospérité en Amérique latine, suivie en avril 2015 du lancement des *Perspectives économiques régionales*

Mai 2015

Colombie

«Amérique latine : défis dans un environnement mondial en mutation rapide», conférence à Bogotá

Mai

Brésil

Visite de la Directrice générale à Brasilia et à Rio de Janeiro

Juin

États-Unis

Conférence de haut niveau du FMI sur l'Amérique latine «Défis émergents pour la croissance et la stabilité dans un environnement mondial en évolution», à Washington



consécutives, en raison notamment de diverses évolutions au niveau mondial, mais aussi de la chute récente des cours des produits de base.

La croissance économique est inégale au sein de la région, l'Amérique du Sud et les pays exportateurs de produits de base étant plus touchés que les pays qui ont des liens plus étroits avec les États-Unis ou que ceux dont le potentiel de croissance est plus solide. Le REO met en exergue la priorité absolue pour les autorités, à savoir accroître l'investissement, la productivité et le potentiel de croissance. Il souligne en outre qu'il est indispensable d'améliorer le climat de l'investissement, les infrastructures et l'éducation, pour que les économies de la région deviennent plus diversifiées, plus résilientes et plus solidaires. Il est aussi impératif de préserver la stabilité compte tenu du repli de la croissance et des vulnérabilités des banques et des entreprises.

Lors d'une conférence de haut niveau qui s'est tenue en décembre 2014 à Santiago du Chili sur le thème «Pour la croissance et une prospérité partagée en Amérique latine», les intervenants ont rappelé les progrès accomplis dans le sens d'une meilleure répar-

tion des bienfaits de la croissance économique : il y a dix ans, les personnes vivant dans la pauvreté étaient 2,5 fois plus nombreuses que les personnes appartenant à la classe moyenne; aujourd'hui, la proportion est à peu près de un pour un. Cependant, compte tenu de la lenteur de la croissance et de la détérioration des perspectives, il sera plus difficile de continuer à progresser dans ce domaine.

Adaptation à un environnement mondial devenu difficile

La conférence de Santiago a été une étape importante du programme de manifestations prévues autour des thèmes concernant plus particulièrement l'Amérique latine à l'approche de l'Assemblée annuelle au Pérou. Ce programme — intitulé «La route de Lima» — a pour but de faire mieux comprendre au grand public la difficulté de parvenir à une croissance soutenue, de développer l'emploi et de réduire de façon continue la pauvreté et les inégalités. Le programme «La route de Lima» a aussi pour but de favoriser la réflexion sur la nécessité de s'adapter à un environnement économique mondial devenu difficile. ■



La promotion de la croissance en Amérique latine et dans les Caraïbes

L'année dernière, le FMI a organisé **au Chili et à la Jamaïque deux conférences de haut niveau** consacrées aux stratégies à mettre en place pour accroître le potentiel de production et assurer une croissance soutenable. Au cours de ces 15 dernières années, la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont devenus plus solides et ont considérablement réduit leurs niveaux de pauvreté et d'inégalité. Cependant, la croissance économique décevante de ces dernières années a fait naître des doutes quant à la poursuite du progrès économique et social. À l'occasion de ces deux conférences, diverses possibilités ont été examinées pour accroître la production potentielle, développer les débouchés économiques, abaisser les coûts de l'énergie, améliorer le climat des affaires et élargir l'accès aux services

Juin

Pérou

Conférence FMI-Banque mondiale sur l'inclusion financière, à Lima

Juillet

El Salvador

13^e conférence du FMI sur l'Amérique centrale, à San Salvador

Septembre

Saint Kitts-et-Nevis

5^e conférence du FMI sur les Caraïbes, à Frigate Bay

Septembre

Pérou

Conférence sur «La gestion des réussites et des défis macroéconomiques», à Lima



(Croissance, fin)

financiers. Face aux exigences d'une classe moyenne en pleine expansion, les experts ont aussi examiné plus en détail les priorités de dépense publique et, dans le cas de l'Amérique latine, la nécessité d'élargir la base d'imposition.

Les principales conclusions de ces deux conférences sont les suivantes :

- Dans la région des Caraïbes, un grand nombre de pays sont extrêmement tributaires du pétrole importé pour produire de l'électricité et assurer les transports. Des gains d'efficacité sont possibles moyennant une coopération plus étroite entre les secteurs privés et publics en matière de production et de distribution d'électricité et de développement de sources d'énergies renouvelables. Les autorités doivent cependant réformer le cadre réglementaire pour encourager la participation du secteur privé et aussi trouver de nouveaux moyens de remédier aux iné-

galités sociales sans fausser la formation des prix.

- L'existence de règles claires et cohérentes aidera à attirer l'investissement privé. Toutes les incitations fiscales offertes dans un grand nombre de pays des Caraïbes ont rendu le système fiscal de plus en plus compliqué et ont érodé la base d'imposition. Les pays devraient revoir leurs stratégies fiscales afin qu'elles se prêtent davantage à la réalisation des deux objectifs concurrents que sont le soutien de la croissance économique et le financement des services publics.

- Dans les Caraïbes comme en Amérique latine, l'accès généralisé aux services financiers favorise la croissance économique et une plus grande égalité de revenu. Il est nécessaire qu'à la fois le secteur privé et le secteur public se mobilisent pour améliorer cet accès. Il est cependant primordial de préserver la stabilité financière, car l'instabilité a d'énormes conséquences pour les populations les plus pauvres.

- Enfin, un grand nombre de pays d'Amérique latine se heurtent à des contraintes de ressources et aux frustrations d'une classe moyenne croissante qui n'a pas accès aux services publics ni aux débouchés économiques. À la conférence de Santiago, les participants ont rappelé la nécessité d'approfondir les réformes structurelles afin que les services publics soient plus largement accessibles et de meilleure qualité, et que l'éducation donne de meilleurs résultats.

> L'amélioration des résultats nécessite des financements, qui pourraient être obtenus en élargissant la base d'imposition et en intégrant les groupes à revenus élevés dans les systèmes officiels de taxation et de prestations.

> Il sera aussi nécessaire de moderniser les infrastructures et de renforcer la coopération régionale dans les domaines traditionnels et moins conventionnels, tels que l'emploi, la sécurité, l'énergie, l'environnement et la concurrence.

Une approche stratégique plus globale pourrait contribuer à élargir l'accès aux services publics dans les pays émergents à revenu intermédiaire et à accroître le potentiel de production, de manière à former le socle d'une réduction permanente de la pauvreté. ■





Tirer parti du dividende démographique africain

Afrique

Au cours des 20 prochaines années, qui verront une réduction de la mortalité infantile et des taux de fécondité, l'Afrique subsaharienne deviendra la principale source d'augmentation nette de la main-d'œuvre nouvelle à l'échelle mondiale.

À l'horizon 2035, le nombre d'Africains entrant dans la population en âge de travailler (15-64 ans) sera plus élevé que dans toutes les autres régions du monde combinées.

Cette évolution aura des conséquences importantes tant pour la région elle-même que pour l'économie mondiale.

Cette transition est au centre de l'analyse des changements qui se profilent pour la population active subsaharienne, publiée dans l'édition d'avril 2015 des *Perspectives économiques régionales* de l'Afrique subsaharienne. Cette analyse décrit aussi le «dividende démographique» pour la région, dont l'ampleur dépendra du rythme auquel les taux de fécondité diminueront et de la mise en œuvre de mesures d'accompagnement appropriées. Ces dernières années, la région a connu des taux de croissance qui la placent en deuxième position à l'échelle mondiale et elle dispose d'un potentiel économique. L'économie mondiale sera aussi gagnante si la main-d'œuvre d'Afrique subsaharienne s'intègre aux chaînes de valeur mondiales alors que la population en âge de travailler diminue partout ailleurs.

Enjeu : la création d'emplois

Cependant, l'enjeu est immense pour les pouvoirs publics : l'Afrique subsaharienne devra créer des emplois à forte productivité à un rythme extrêmement rapide pendant une période prolongée, à raison d'environ 18 millions de nouveaux emplois par an jusqu'en 2035, pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Si les résultats économiques de l'Afrique subsaharienne au cours de ces 15 dernières années — qui ont été dopés par des politiques vigoureuses — permettent de penser que la région saura répondre à ces défis, les conséquences pourraient être désastreuses s'il en allait autrement.

L'analyse présentée dans le REO met en évidence la nécessité de mener des politiques de nature à encourager une transition progressive de la main-d'œuvre du secteur informel, qui accapare actuellement environ 90 % des 400 millions d'emplois dans les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne, vers le secteur formel hors agriculture.



(Dividende, suite)

Il est indispensable d'investir dans le capital humain — notamment dans les soins de santé et l'éducation — pendant les tout premiers stades de la transition pour accélérer le mouvement. La région a déjà accompli des progrès considérables sur le plan de l'accès à l'enseignement primaire, mais il reste encore du chemin à parcourir en ce qui concerne l'accès à l'enseignement secondaire et tertiaire, et pour améliorer la qualité globale de l'éducation.

Les priorités de réforme en Afrique subsaharienne

Les actions à mener pour renforcer l'emploi recouvrent toutes les priorités de réforme de l'Afrique subsaharienne, à savoir le développement du secteur privé, notamment des entreprises familiales; l'augmentation de la productivité

agricole; et l'investissement dans les infrastructures. Des politiques qui facilitent le développement des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre capables d'affronter la concurrence mondiale sont aussi nécessaires, de même que des politiques visant à assouplir le marché du travail. Promouvoir le développement du secteur financier pour acheminer efficacement l'épargne vers l'investissement peut aussi favoriser l'emploi et la croissance économique.

Une plus grande ouverture commerciale aiderait aussi à créer des emplois, en permettant à l'Afrique subsaharienne de bénéficier des transferts de technologie et de l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Le développement du commerce intrarégional et des marchés régionaux pourrait aussi encourager la production locale, en particulier dans le secteur manufacturier à forte intensité de main-d'œuvre, et attirer davantage d'investissements.



Banques panafricaines : perspectives et défis de la supervision transfrontalière

Ces dernières années, l'Afrique subsaharienne est devenue la deuxième région du monde par son dynamisme, et l'intégration économique est devenue un facteur de croissance de plus en plus important.

Si en général on s'intéresse surtout au commerce et à l'investissement, un autre facteur majeur est le rôle croissant des banques panafricaines.

En 2014, le Département Afrique et le Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI ont réalisé ensemble une étude approfondie sur le développement



des banques panafricaines, du point de vue des nouvelles perspectives qu'elles ouvrent et des défis qu'elles posent. Cette étude a été présentée au Conseil d'administration puis publiée par la suite sous forme de document des deux départements auteurs. Elle a aussi été résumée dans un article de l'édition de juin 2014 de *Finances & Développement*.

Les établissements financiers panafricains, qui opéraient autrefois essentiellement sur leur marché local, créent aujourd'hui des réseaux internationaux et ont pris le pas sur les banques européennes et américaines qui dominaient auparavant le marché bancaire africain. Outre qu'ils accélèrent l'intégration, ces établissements favorisent le développement du marché financier et l'accès aux services financiers, en contribuant ainsi au renforcement de la concurrence et de l'innovation.

Les banques panafricaines sont basées surtout dans les

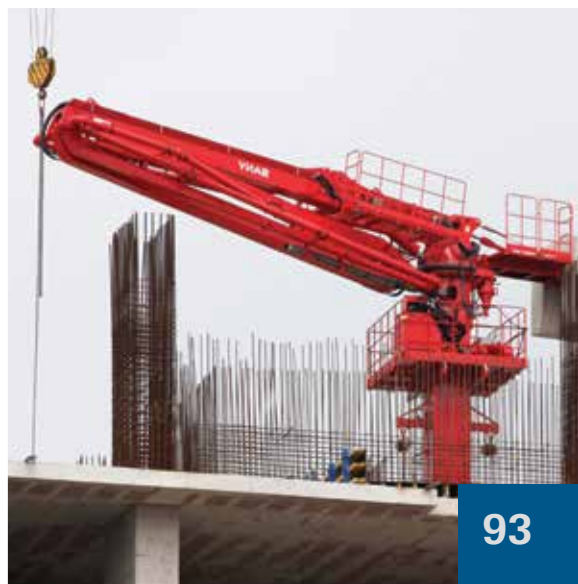
plus grands pays d'Afrique, tels que le Maroc, le Nigéria et l'Afrique du Sud ou dans des pays importants au plan régional, tels que le Kenya au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Une banque panafricaine importante, Ecobank, a toutefois son siège au Togo; elle a été fondée au milieu des années 80 avec le soutien des 15 États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Bien qu'Ecobank ne soit pas la banque panafricaine la plus grande par le volume de ses actifs, elle surpasse toutes les autres par l'étendue géographique de son réseau.

L'expansion rapide des banques panafricaines pose des défis en matière de supervision qui, s'ils ne sont pas maîtrisés, pourraient accentuer les risques systémiques.

En effet, ces groupes bancaires représentent une charge accrue pour les organismes de réglementation et de supervision nationaux, qui doivent veiller à ce que les groupes basés sur leur territoire fassent l'objet d'une supervision consolidée. Dans la plupart des pays d'Afrique, les organes de supervision ont déjà des capacités limitées et manquent de moyens. Les réseaux bancaires rendent d'autant plus importantes la transparence et les obligations de divulgation, une bonne gouvernance, une surveillance prudentielle de qualité, et l'existence d'un cadre juridique et réglementaire qui permette une supervision efficace et globale et incite à anticiper les crises éventuelles. Des progrès sont accomplis dans la plupart des domaines, mais, dans certains cas, il convient encore d'étendre la surveillance aux holdings bancaires.

La coopération en matière de supervision transfrontalière a commencé à se mettre en place, mais une collaboration accrue est indispensable.

Les unions monétaires régionales, telles que l'Union monétaire ouest-africaine, ont une tâche particulièrement ardue en raison du partage des responsabilités entre les autorités régionales et nationales. La mise en œuvre rapide du programme de réformes nécessitera une assistance technique de grande envergure. Le FMI est prêt à continuer de fournir une assistance dans ses domaines de compétence et, si cela peut être utile, à coordonner son action avec celle d'autres prestataires pour élaborer un programme complet de nature à préserver la stabilité financière. ■





Le rééquilibrage en Chine

Asie

Le ralentissement de l'activité observé en Chine en 2014-15 — qui s'inscrivait dans un mouvement de repli plus général dans les pays émergents — a eu des répercussions dans toute l'économie mondiale. La décélération de la croissance faisait partie d'un effort de rééquilibrage entrepris par les autorités chinoises; cette nouvelle orientation a retenu l'attention dans le monde entier et a été prise en compte par le FMI dans ses évaluations de risques.

Il a ainsi été tenu compte de cette nouvelle évolution dans les analyses et les conseils du FMI à l'intention de tous les pays membres, surtout à travers les différentes activités de surveillance, de même que dans les travaux du Conseil d'administration, dont les débats

et les déclarations publiques montrent qu'il est particulièrement attentif à la nouvelle orientation de la Chine.

Ces dernières années, la croissance économique rapide de la Chine (l'économie chinoise est aujourd'hui la première économie mondiale en termes de parité de pouvoir d'achat) a été l'un des principaux moteurs de l'économie mondiale, en particulier depuis la crise financière internationale. Faisant suite à une génération de croissance accélérée, le ralentissement actuel de l'activité — la croissance économique est descendue à 7,4 % en 2014, après avoir été de 7,7 % l'année précédente et de 10,2 % en 2011 — s'explique en grande partie par le fait que les effets des réformes entreprises dans le passé commencent à s'estomper.

En outre, le niveau élevé de l'investissement et la forte croissance du crédit ont engendré des vulnérabilités.

Un vaste programme de réformes présenté en 2013 lors d'une réunion à haut niveau du Parti communiste chinois annonçait un changement de priorités en faveur de la consommation, d'un meilleur partage des fruits de la croissance et de politiques environnementales viables.



Les conseils du FMI

Le programme de réformes suit dans l'ensemble les conseils passés du FMI, notamment les recommandations du Conseil d'administration. Dans son évaluation des consultations de 2014 avec la Chine au titre de l'article IV, le Conseil a salué ces réformes et déclaré que l'enjeu était maintenant de «monter en régime, réduire les vulnérabilités qui se sont accumulées et s'engager sur une trajectoire de croissance plus durable».

Les conséquences extérieures du ralentissement de l'activité en Chine ont été examinées dans l'édition d'avril 2015 des *Perspectives de l'économie mondiale* ainsi que dans le Rapport sur la stabilité financière dans le monde, et était le thème central du Rapport sur les effets de contagion de 2014,

en particulier pour ce qui est des retombées intrarégionales. De même, les rapports sur les *Perspectives économiques régionales* prennent en compte les effets du ralentissement de l'activité en Chine.

Les consultations au titre de l'article IV avec certains autres pays ont aussi accordé une place considérable aux conséquences du repli de la croissance économique en Chine — tant du point de vue de la contraction du commerce international que des ramifications financières. Les matrices d'évaluation des risques figurant dans les rapports des services du FMI sur les différents pays d'Asie mentionnaient expressément les effets potentiels du ralentissement de l'activité en Chine. Dans plusieurs cas, lors de son examen du rapport sur les consultations au titre de l'article IV, le Conseil d'administration a abordé la question du ralentissement de l'activité en Chine dans le contexte d'autres pays.

Effets sur les marchés des produits de base

Les effets du ralentissement de l'activité en Chine se sont aussi fait sentir sur les marchés des produits de base.

Un grand nombre de produits de base ont vu leur cours diminuer, même si cette baisse s'explique aussi par le recul de la demande mondiale et l'exploitation de nouvelles sources d'approvisionnement.

Le reflux ne concerne pas uniquement le pétrole, dont la baisse a même atteint plus de 50 % l'année dernière. Ainsi, l'Afrique subsaharienne a subi une baisse prononcée des cours du gaz naturel (45 %), du minerai de fer (34 %), du coton (23 %), du cuivre (15 %) et du platine (17 %).

En dépit des effets à court terme à l'échelle mondiale, les dirigeants chinois sont déterminés à suivre une politique économique axée sur un modèle de croissance plus viable. Un vaste programme de réformes présenté en 2013 lors d'une réunion à haut niveau du Parti communiste chinois annonçait un changement de priorités en faveur d'un modèle de croissance plus équilibré et plus viable, qui assure aussi une meilleure répartition des bienfaits de la croissance et respecte davantage l'environnement. ■





La finance islamique et le FMI

Moyen-Orient et Asie centrale

Bien qu'elle n'occupe encore qu'une petite place sur les marchés financiers mondiaux, la finance islamique gagne rapidement du terrain. Le segment bancaire du marché accroît sa présence dans un grand nombre de pays membres du FMI et, dans certains pays d'Asie et du Moyen-Orient, il acquiert une importance systémique croissante. Dans le même temps, les émissions mondiales de *sukuk* — l'équivalent islamique des obligations — se développent et intéressent aujourd'hui des émetteurs et des investisseurs très variés.

La finance islamique — qui a fait l'objet d'une note de réflexion publiée en avril 2015 — recèle le potentiel nécessaire pour apporter une contribution importante dans trois domaines au moins. Tout

d'abord, elle promet d'élargir l'accès aux services financiers, surtout pour les nombreuses populations musulmanes qui sont largement coupées des circuits financiers. Ensuite, en privilégiant les financements adossés à des actifs et le partage des risques, elle pourrait soutenir les petites et moyennes entreprises ainsi que l'investissement dans les infrastructures. Enfin, l'accent qui est mis sur le partage des risques et l'interdiction de la spéculation conduit à penser que, en principe, la finance islamique pose moins de risques pour le système que la finance classique.

Réglementation et supervision

Le FMI s'intéresse depuis longtemps aux implications de la finance islamique pour la stabilité macroéconomique et financière, évoquant cette question avec les pays membres dans le contexte de ses conseils de politique économique et de ses activités

de développement des capacités, en particulier dans les domaines de la réglementation et de la supervision, ainsi que du développement des marchés nationaux de *sukuk*. Le FMI a aussi joué un rôle déterminant dans la création du Conseil islamique des services financiers, organisation normative internationale qui a pour mission de promouvoir et de renforcer la solidité et la stabilité du secteur des services financiers islamiques en définissant des normes prudentielles mondiales et des principes directeurs pour ce secteur.

Le FMI a pris plusieurs mesures en 2014–15 pour approfondir sa compréhension de la finance islamique et la faire mieux connaître en général. En octobre 2014, un groupe interdépartemental a tenu sa première réunion avec un groupe consultatif externe qui a été créé pour aider à iden-



tifier les défis propres au secteur de la finance islamique et pour faciliter la coordination avec les institutions spécialisées et régionales, en matière de partage des connaissances, de développement des capacités et de communication.

Atelier au Koweït

En février 2015, le FMI a parrainé un atelier régional au Koweït sur «La supervision fondée sur les risques dans les établissements offrant des services financiers islamiques». Cet atelier, auquel ont participé des cadres supérieurs des organismes de supervision bancaire des pays de la Ligue arabe, était organisé par le Centre d'études économiques et financières pour le Moyen-Orient et le Centre d'assistance technique au Moyen-Orient. Les participants ont ainsi reçu des conseils et une formation aux méthodes pouvant être appliquées à la supervision fondée sur les risques dans

les établissements offrant des services financiers islamiques.

Plusieurs obstacles doivent être surmontés pour que la finance islamique atteigne son plein potentiel. Comme l'explique la note de réflexion, des normes ont été mises au point, mais dans de nombreux pays, les cadres de réglementation et de supervision ne sont pas encore adaptés aux risques propres à ce secteur. Les organes de réglementation n'ont pas toujours les moyens (ou la volonté) de faire respecter la Charia, ce qui nuit à la cohérence des approches dans un même pays et d'un pays à l'autre. Un défi particulier du point de vue de la réglementation concerne les comptes d'investissement avec partage des bénéfices dans les banques islamiques, qui doivent être traités de manière à ne pas nuire à la stabilité financière. En outre, même si les banques islamiques semblent bien capitalisées, l'accord de Bâle III ne sera pas simple à appliquer. Enfin, les dispositifs de sécurité et les cadres de résolution restent sous-développés. ■



Évaluation des risques de concentration dans les banques du Golfe

Des travaux importants sur le plan régional sont effectués au FMI en dehors des consultations au titre de l'article IV. Par exemple, un document des services du FMI intitulé «Évaluation des risques de concentration dans les banques du CCG» a été présenté lors de l'Assemblée annuelle d'octobre 2014 des ministres des Finances et de gouverneurs de banque centrale du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

Ce document, préparé par le Département Moyen-Orient et Asie centrale et le Département des marchés monétaires et de capitaux, portait sur les risques de concentration — c'est-à-dire ceux qui découlent de l'octroi de prêts trop élevés à certaines catégories d'emprunteurs — dans les portefeuilles de prêts des banques d'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, d'Oman et du Qatar.



(Banques, fin)

Des banques bien capitalisées, mais qui ont du mal à diversifier leurs portefeuilles de prêts

Selon le document du FMI, les banques des pays du CCG sont généralement bien capitalisées. Cependant, en raison de la structure de leur économie — où les secteurs non pétroliers sont tributaires des évolutions du secteur du pétrole —, elles ont du mal à diversifier leurs portefeuilles de prêts et sont donc exposées à des risques de concentration qui requièrent une plus grande vigilance.

L'analyse présentée dans le document s'appuie sur des techniques de modélisation des risques de crédit pour estimer le volant de capital à prévoir compte tenu des

risques identifiés. D'après les résultats de l'analyse, le capital détenu par les banques de la région est en général suffisant pour compenser les risques de concentration auxquels sont exposées ces banques. Cependant, il est recommandé que les banques se fixent pour principal objectif d'assurer la pérennité des considérables volants de capital existants et que les organes de supervision se dotent de moyens supplémentaires pour surveiller l'accumulation des risques de concentration dans les portefeuilles des banques.

Comment renforcer les banques du CCG

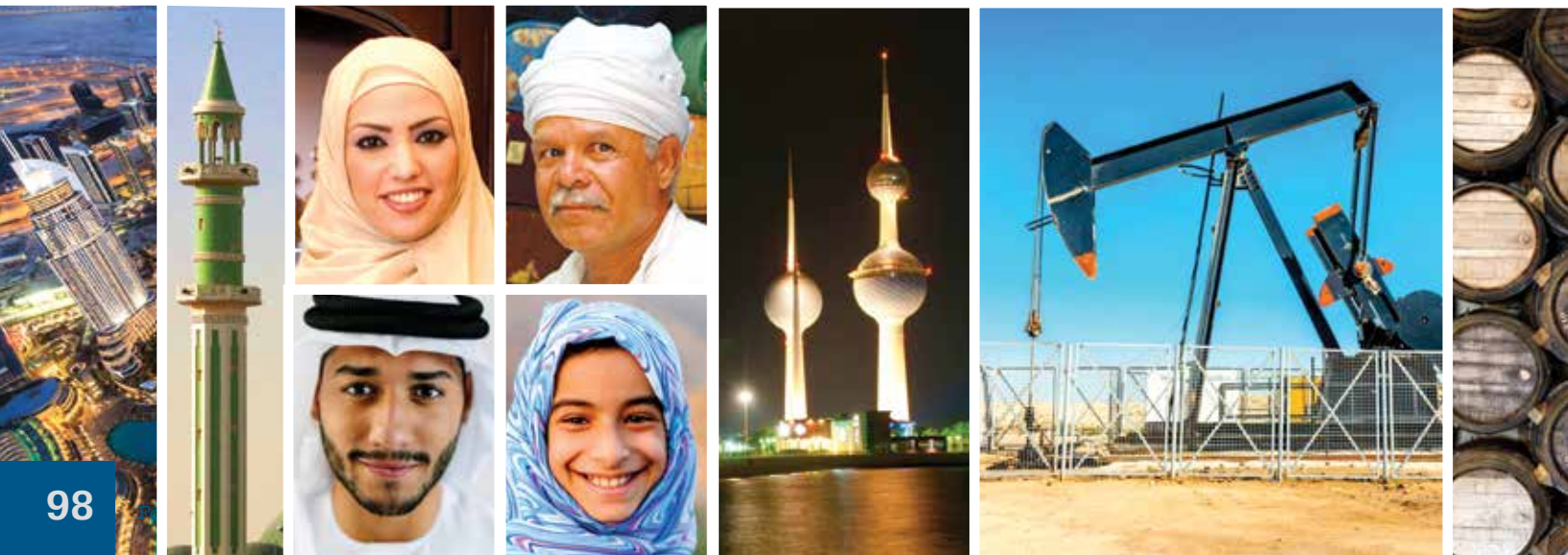
Le document du FMI cite aussi les domaines dans lesquels la réglementation, la supervision et la divulgation d'informations bancaires dans les pays du CCG pourraient être améliorées. Les principales recommandations formulées sont les suivantes :

- Les tests de résistance devraient être calibrés de manière à prendre entièrement en compte l'état actuel des interconnexions et de la concentration des expositions ainsi que leur caractère évolutif. Les instances de réglementation doivent être dotées de pouvoirs légaux plus étendus pour obtenir des informations sur les bénéficiaires effectifs afin de mieux contrôler les risques auxquels les banques sont exposées en raison de leurs multiples interconnexions.

- Pour mieux surveiller les risques auxquels sont exposées les banques, les banques centrales des pays du CCG devraient fixer un plafond prudent à l'exposition à un même emprunteur ou à un groupe d'emprunteurs étroitement liés entre eux, conformément aux nouvelles directives de Bâle, et fixer en outre des plafonds globaux aux expositions de montants élevés.

- Il convient de rendre les données plus facilement accessibles et d'améliorer la divulgation des informations pour assurer une meilleure évaluation des risques.

- Cette méthode d'analyse du secteur financier pourrait être répétée pour tous les pays membres du FMI, en utilisant les outils analytiques disponibles en fonction de la situation particulière des banques concernées, des autres établissements financiers et des organes publics, afin de donner une plus large place à l'impératif de stabilité financière. ■





Regard sur 25 ans de bouleversements historiques en Europe

Europe centrale et orientale

L'Europe a fêté un anniversaire important en 2014 : il y a 25 ans, le mur de Berlin tombait et une ère nouvelle de transformations historiques s'ouvrait en Europe centrale et orientale. La réintégration des anciens pays communistes dans l'économie mondiale — et leur entrée au FMI — s'est traduite dans la plupart des cas par une nette amélioration des niveaux de vie.

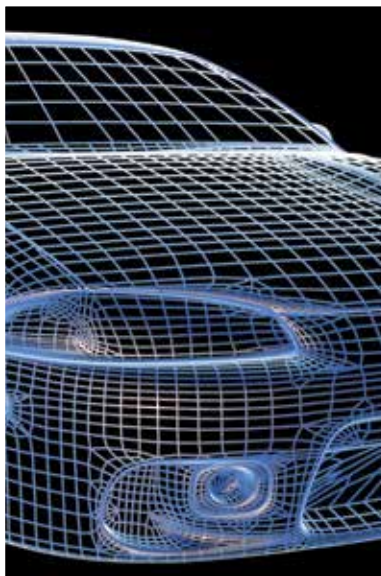
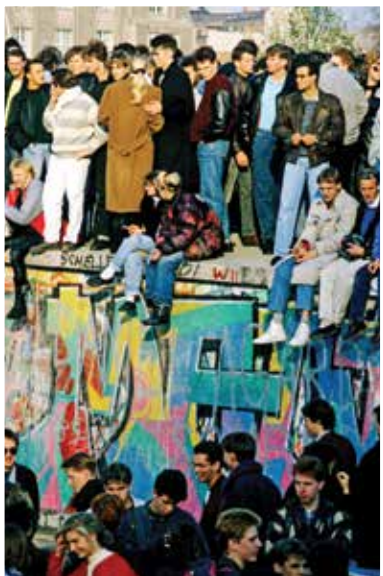
Pour marquer cet anniversaire, le Département Europe du FMI a publié en octobre 2014 un rapport spécial intitulé «Vingt-cinq ans de transition : les anciens pays communistes d'Europe et le FMI», qui rappelle les étapes de la transition et présente les enjeux des prochaines années.

L'établissement d'économies de marché a été difficile et a demandé du temps.

La libéralisation du commerce et des prix s'est mise en place rapidement, mais les réformes institutionnelles se sont souvent heurtées à l'opposition des intérêts établis. Les résultats de la transition ont été inégaux en raison de différences importantes dans la mise en œuvre des politiques adoptées. Tous les pays ont subi une flambée d'inflation et des récessions prononcées lorsque les prix ont été libérés et que l'ancien tissu économique s'est désintégré.

En revanche, la croissance économique a été uniformément vigoureuse pendant la première moitié de la décennie 2000. En effet, une fois assurée la stabilité macroéconomique et la plupart des principales structures de l'économie de marché étant en place, la région a bénéficié d'un afflux de capitaux. Celui-ci s'est appuyé sur une conjoncture mondiale favorable et un regain de confiance suscité par la convergence rapide avec l'Europe occidentale — surtout pour les pays qui ont adhéré à l'Union européenne (UE) au cours de cette période.

La participation accrue des banques étrangères aux activités de prêt en Europe centrale et orientale — directement ou par l'intermédiaire de filiales et de succursales — a apporté à ces pays la crédibilité et le savoir-faire technique dont ils avaient tant besoin, et a facilité l'accès aux financements dans la région — parfois de façon excessive, ce qui a contribué à l'accentuation des déséquilibres internes. Les vulnérabilités



(25 ans, fin)

ainsi créées sont apparues au grand jour lorsque la crise financière mondiale et la crise de la zone euro ont éclaté à la fin de la décennie, avec de lourdes conséquences pour les pays en transition.

À la suite de ces crises, les pays ont pris d'importantes mesures pour assainir leurs finances publiques, mais certains, freinés par la tiédeur de la reprise mondiale et la persistance des déficiences structurelles, peinent encore à rétablir leur compétitivité et à parvenir à la viabilité budgétaire. Une analyse récente met en évidence les effets de l'accentuation des disparités au sein de la région : les pays relativement plus avancés, tels que les pays baltes et certains pays d'Europe centrale, ont désormais davantage de points en commun avec les pays d'Europe de l'Ouest qu'avec certains des anciens pays communistes. Cela dit, même dans les pays les plus dynamiques,

la convergence vers les niveaux de revenu par habitant de l'UE a nettement ralenti. En outre, la dynamique de réforme s'est généralement essouffée au fil des ans, le risque de régression commençant même à se profiler dans quelques pays.

Pour revitaliser le processus de convergence et rendre les pays en transition plus résilients, une adhésion plus solide aux politiques de marché serait nécessaire. Deux grandes priorités s'imposent : premièrement, il convient dans certains pays de recentrer l'attention sur la stabilité macroéconomique et financière, par exemple en mettant un frein aux déficits persistants et à l'augmentation de la dette, et en remédiant à l'accumulation de créances irrécouvrables dans le système bancaire; deuxièmement, il conviendrait d'accélérer et d'approfondir les réformes structurelles dans les domaines tels que le climat des affaires et de l'investissement, l'accès au crédit, les priorités de dépenses publiques ainsi que l'administration fiscale et les marchés du travail. ■

Encadré 4.1 : Forum économique des nouveaux États membres européens

En même temps que l'Europe marquait le 25^e anniversaire de la chute du mur de Berlin, elle fêtait aussi le 10^e anniversaire de l'accession à l'Union européenne du premier groupe de pays d'Europe centrale et orientale. À cette occasion, le FMI a organisé le premier Forum économique des nouveaux États membres, consacré aux questions d'intérêt commun.

Cette manifestation a rassemblé de hauts représentants des six pays qui sont membres de l'UE mais pas encore de la zone euro, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Roumanie, aux côtés de représentants de la Banque centrale européenne et de la Commission européenne. Le rapport établi à l'issue du forum — qui fait partie des consultations transversales du FMI — a été examiné par le Conseil d'administration du FMI lors d'une séance informelle.

Ce rapport traite de quatre thèmes : l'adoption de l'euro, l'adhésion à l'union bancaire avant l'adoption de l'euro, la réforme des retraites et le cadre budgétaire de l'UE, et ce qu'il convient de faire pour tirer parti au maximum du marché unique et de la Directive Services.





Rapport transversal sur les pays baltes

L'une des innovations issues de l'examen triennal de la surveillance de 2011 a été l'introduction des «rapports transversaux» qui permettent d'évaluer de façon intégrée des regroupements logiques de pays.

Ces évaluations, qui complètent les consultations au titre de l'article IV avec chaque pays membre faisant partie du groupe, ont pour but de renforcer les travaux sur les interconnexions, autrement dit, de combler l'écart entre les consultations au titre de l'article IV avec les pays membres et la surveillance multilatérale des évolutions économiques mondiales.

Les rapports transversaux évaluent les effets de contagion au sein d'un groupe de pays interconnectés en examinant les risques qui découlent de chocs subis par tous et en mettant en évidence les défis communs

ainsi que, le cas échéant, les avantages qu'ils pourraient retirer de la coordination de leurs politiques économiques.

L'un des rapports établis à titre expérimental en 2014 évaluait les pays baltes (République d'Estonie, République de Lettonie et République de Lituanie) du point de vue de leurs liens commerciaux et financiers avec les pays nordiques. Ces pays sont aussi confrontés à des défis communs.

Dans son évaluation du rapport, le Conseil d'administration note que, s'il n'y a pas de «modèle baltique» à proprement parler, les trois pays ont progressé de façon remarquable dans le sens d'une convergence de leur revenu avec ceux de l'Europe occidentale au cours des deux décennies écoulées. Les politiques publiques sont généralement fondées sur la prudence en matière macroéconomique, des administrations de petite taille et un climat d'investissement relativement favorable.

Les administrateurs ont souligné que les «reprises économiques sans crédit» risquent d'avoir de plus en plus de mal à se poursuivre dans les pays baltes.

Ils se sont félicités de la vigoureuse reprise économique que ces pays ont connue au lendemain de la crise financière mondiale, en notant toutefois qu'elle s'était accompagnée d'une contraction du crédit au secteur privé. Si ce schéma n'est pas inhabituel dans le contexte d'un cycle expansion-récession, une anémie prolongée du crédit pourrait peser sur l'investissement et la croissance économique. ■



Regard vers l'avenir



Le financement du développement durable

Une année cruciale

Depuis l'adoption en 2000 des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, la majorité des pays en développement ont nettement avancé sur la voie d'une croissance économique vigoureuse et d'une réduction de la pauvreté. Mais les progrès ont été inégaux, les pays fragiles et en situation de conflit obtenant les moins bons résultats. Il s'agit maintenant de faire fond sur les acquis solides de ces 15 dernières années pour éliminer tout ce qui fait obstacle à une croissance durable et à l'inclusion, tout particulièrement dans les pays qui ont pris du retard.

Cette année, la communauté internationale est appelée à se mobiliser autour d'une vision partagée des objectifs de développement jusqu'à l'horizon 2030 et au-delà, et autour d'un plan d'action pour concrétiser cette vision. La réalisation de ces objectifs de développement durable (ODD) — qui ont une dimension à la fois économique, sociale et environnementale — nécessitera un partenariat entre les pays développés et en développement, et les organisations internationales. Surtout, il sera crucial de veiller à ce que les politiques voulues soient en place et que des ressources privées et publiques soient mobilisées en quantité suffisante pour atteindre les objectifs visés.

Le FMI, fort de son caractère universel et de la mission qui lui a été confiée d'agir tant au niveau bilatéral que multilatéral, occupe une position unique pour contribuer à la mise en œuvre de cette vision. La Directrice générale a présenté les objectifs du FMI lors de la réunion du printemps 2015 du Comité monétaire et financier international dans un document intitulé «Financer le développement durable : grandes orientations et rôle du FMI». Ce document a été examiné par le Conseil d'administration du FMI lors d'une séance informelle en avril, avant la réunion du Comité monétaire et financier international.



Les activités du FMI pour le programme de développement 2015 s'articulent autour des mots d'ordre de trois grandes conférences organisées par les Nations Unies pendant l'exercice :

Conférence sur le financement du développement (Addis-Abeba en juillet), visant à définir une vision commune des actions à mener pour dégager les ressources indispensables à la réalisation des ODD

Sommet des Nations Unies sur les ODD (New York en septembre), en vue de l'adoption officielle des ODD

Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (Paris en décembre), pour parvenir à un accord universel sur les objectifs nationaux de réduction des émissions de carbone

Dans le cadre de ce programme de développement crucial, le FMI envisage d'intervenir dans les domaines d'action ci-après, présentés par la Directrice générale lors de sa déclaration au CMFI :

Réfléchir aux moyens d'accroître l'accès des pays en développement aux ressources du FMI afin qu'ils soient mieux en mesure de répondre à leurs besoins de balance des paiements tandis qu'ils s'efforcent d'assurer la croissance de leur économie

Accroître l'aide diagnostique et le soutien au renforcement des capacités en faveur des pays qui souhaitent investir davantage pour combler leur manque d'infrastructures

Recentrer le travail opérationnel sur l'équité, l'inclusion, l'égalité hommes-femmes et les questions climatiques, en s'appuyant sur les analyses en cours et le travail des autres institutions

Accorder une plus large place au travail sur les États fragiles et en situation de conflit, et leur **fournir davantage de ressources**

Développer de façon sélective les activités de renforcement des capacités dans les domaines de la mobilisation des recettes, de la fiscalité de l'énergie et du développement des marchés financiers. ■

Travaux en cours sur la politique budgétaire

Un travail important a été entrepris pendant l'exercice 2015 dans le domaine de la politique budgétaire, qui a abouti à la présentation de documents de politique générale au Conseil d'administration pendant l'exercice 2016. Deux documents en particulier — préparés par le Département des finances publiques — ont fait l'objet de débats au Conseil :

Politique budgétaire et croissance à long terme : ce sujet est l'un des thèmes centraux du Programme d'action mondial du FMI (voir la 1^{ère} partie), consacré aux stratégies envisageables pour rehausser la croissance économique dans tous les pays membres du FMI à la suite de la crise financière mondiale de 2008. Un document préparé durant l'exercice 2015 identifie les principaux canaux par lesquels la politique budgétaire peut influencer sur la croissance à moyen et long terme. Il présente des leçons pratiques à l'intention des décideurs en s'appuyant sur l'assistance technique étendue fournie par le FMI en matière de réforme fiscale, de nombreuses études antérieures et une méthode d'analyse à plusieurs volets.

Accroître l'efficacité de l'investissement public : ce document s'appuie sur des travaux analytiques précédents consacrés à l'investissement public, publiés notamment dans l'édition d'octobre 2014 des *Perspectives de l'économie mondiale*, et cherche à déterminer comment les pays peuvent améliorer l'efficacité de l'investissement public et en accentuer les effets sur la croissance économique. Ses principales conclusions sont les suivantes : 1) l'impact économique de l'investissement public dépend de façon cruciale de son efficacité et les modalités de l'investissement public recèlent des facteurs puissants d'inefficacité; 2) en remédiant au manque d'efficacité de l'investissement public, on obtient des dividendes économiques considérables; et 3) le manque d'efficacité pourrait être comblé en grande partie par le renforcement de certaines institutions clés qui influent sur la planification, l'allocation et la mise en œuvre des investissements publics, mais les priorités de réforme varient d'un pays à l'autre. ■

Notes

PARTIE 1 — VUE D'ENSEMBLE

Calendrier du Conseil d'administration : <http://www.imf.org/external/np/sec/bc/eng/index.aspx>

Plan d'action mondial de la Directrice générale :

- octobre 2014 : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/100314.pdf>
- avril 2015 : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/041315.pdf>

Examen triennal de la surveillance : <http://www.imf.org/external/np/spr/triennial/2014/index.htm>

Plan d'action pour le renforcement de la surveillance : <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4924>

Perspectives de l'économie mondiale :

- octobre 2014 : <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2014/02/pdf/textf.pdf>
- avril 2015 : <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2015/01/pdf/textf.pdf>

Perspectives économiques régionales : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/reo/reorepts.aspx>

Rapport sur la stabilité financière : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfsr/index.htm>

- avril 2015 : <http://www.imf.org/External/Pubs/FT/GFSR/2015/01/index.htm>

Moniteur des finances publiques : <http://www.imf.org/external/ns/cs.aspx?id=262>

- avril 2015 : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fm/2015/01/fmindex.htm>

«Sept questions sur la chute récente des cours du pétrole», *IMFdirect* blog : <http://www.imf.org/external/french/np/blog/2014/122214f.htm>

Riposte du FMI à l'épidémie de fièvre Ébola : <http://www.imf.org/external/np/fad/ebola/index.htm>

IMF Establishes a Catastrophe Containment and Relief Trust to Enhance Support for Eligible Low Income Countries Hit by Public Health Disasters, communiqué de presse 15/53 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr1553.htm>

Proposal to Enhance Fund Support for Low-Income Countries Hit by Public Health Disasters—Decisions: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/013015.pdf>

Ukraine—Request for Extended Arrangement under the Extended Fund Facility and Cancellation of Stand-By Arrangement—Staff Report ; communiqué de presse et déclaration de l'administrateur pour l'Ukraine : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr1569.pdf>

IMF Completes Fifth Review under Extended Fund Facility Arrangement for Greece and Approves €3.41 Billion Disbursement, communiqué de presse 14/254 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14254.htm>

“Inequality and Unsustainable Growth: Two Sides of the Same Coin?”: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2011/sdn1108.pdf>

“Redistribution, Inequality, and Growth”: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2014/sdn1402.pdf>

“Income Inequality and Fiscal Policy”: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2012/sdn1208.pdf>

“Fiscal Policy and Income Inequality”: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/012314.pdf>

“Jobs and Growth: Analytical and Operational Considerations for the IMF”: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/031413.pdf>

Examen triennal de la surveillance : <http://www.imf.org/external/np/spr/triennial/2014/index.htm>

Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne — Pour une croissance durable et plus solidaire, avril 2014 : <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/reo/2014/afr/sreo0414f.pdf>

Conférence «L'Essor Africain», Maputo, Mozambique : <http://africa-rising.org/fre/index.htm>

Construire l'avenir : emploi, croissance et équité dans le monde arabe, Amman, Jordanie : <http://www.imf.org/external/french/np/seminars/2014/act/index.htm>

“The Economic Power of Women's Empowerment”: <http://www.imf.org/external/np/speeches/2014/091214.htm>

“Can Women Save Japan?”: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2012/wp12248.pdf>

“Fair Play: More Equal Laws Boost Female Labor Force Participation”: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1502.pdf>

IMFx—Cours en ligne dispensés par le Fonds monétaire international : <https://www.edx.org/school/imfx>

Programmation et politiques financières, première partie : analyse des comptes macroéconomiques : <https://www.edx.org/course/programmation-et-politiques-financieres-imfx-ppf-1x>

Version anglaise : <https://www.edx.org/course/financial-programming-policies-part-1-imfx-fpp-1x-0>

Debt Sustainability Analysis: <https://www.edx.org/course/debt-sustainability-analysis-imfx-dsax>

Energy Subsidy Reform: <https://www.edx.org/course/energy-subsidy-reform-imfx-esrx-0>

La réforme des subventions à l'énergie : enseignements et conséquences : <http://www.imfbookstore.org/ProdDetails.asp?ID=ESRLIEA&PG=1&Type=BL>

Plate-forme de données de la bibliothèque en ligne du FMI : <http://data.imf.org/?sk=7CB6619C-CF87-48DC-9443-2973E161ABEB>

PARTIE 2 — NOS TROIS CŒURS DE MÉTIER

Surveillance

“2014 Triennial Surveillance Review—Stakeholders’ Perspectives on IMF Surveillance”: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/073014a.pdf>

“2014 Triennial Surveillance Review—Review of IMF Surveillance Products”: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/073014b.pdf>

“2014 Triennial Surveillance Review—Analytical Background Studies”: <http://www.imf.org/external/np/spr/triennial/2014/index.htm>

“2014 Triennial Surveillance Review—External Study—Report on Interviews”: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/073014c.pdf>

“2014 Triennial Surveillance Review—Report of the External Advisory Group”: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/073014j.pdf>

Revue de la surveillance par le Conseil d'administration du FMI : accompagner une croissance durable dans le monde interconnecté de l'après-crise, communiqué de presse 14/454 : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2014/pr14454f.htm>

“2014 Triennial Surveillance Review—Managing Director’s Action Plan for Strengthening Surveillance”: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/112114.pdf>

“Staff Guidance Note on Macroprudential Policy”: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/110614.pdf>

“Key Aspects of Macroprudential Policy”: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/061013b.pdf>

“Review of the Financial Sector Assessment Program: Further Adaptation to the Post Crisis Era”: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/081814.pdf>

IMF Executive Board Concludes Review of the Financial Sector Assessment Program, communiqué de presse 14/447 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14447.htm>

“Third Pilot External Sector Report”: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/062614.pdf>

“IMF Multilateral Policy Issues Report—2014 Spillover Report”: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/062514.pdf>

“Macroeconomic Developments in Low-Income Developing Countries”: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/091814.pdf>

Global Housing Watch: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/survey/so/2014/NEW061114A.htm>

“Housing Bubbles: An Ounce of Prevention Is Worth a Pound of Cure,” *IMFdirect* blog: <http://blog-imfdirect.imf.org/2015/01/07/housing-bubbles-an-ounce-of-prevention-is-worth-a-pound-of-cure/>

Conférence sur les marchés du logement, la stabilité financière et la croissance : <http://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2014/housing/>

Conférence sur les marchés du logement et la macroéconomie : http://www.bundesbank.de/Redaktion/EN/Termine/Research_centre/2014/2014_06_05_eltville.html

“Review of the Role of Trade in the Work of the Fund.” <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/020215.pdf>

IMF Executive Board Discusses Implementation Plan Following IEO Evaluation of IMF Involvement in International Trade Policy Issues, note d'information au public (NIP) 10/35 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn1035.htm>

Implementation Plan in Response to Board-Endorsed Recommendations Arising from the IEO Evaluation of IMF Involvement in International Trade Policy Issues: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/111209.pdf>

IMF Involvement in International Trade Policy Issues: <http://www.ieo-imf.org/ieo/pages/CompletedEvaluation109.aspx>

IMF Executive Board Reviews the Role of Trade in the Fund's Work, communiqué de presse 15/132 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15132.htm>

"From Banking to Sovereign Stress: Implications for Public Debt": <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/122214.pdf>

"Cross-Border Bank Resolution: Recent Developments": <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/060214.pdf>

"Sovereign Debt Restructuring—Recent Developments and Implications for the IMF's Legal and Policy Framework": <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/042613.pdf>

"The IMF's Lending Framework and Sovereign Debt—Preliminary Considerations": <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/052214.pdf>

IMF Executive Board Discusses the Fund's Lending Framework and Sovereign Debt, communiqué de presse 14/294 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14294.htm>

"Strengthening the Contractual Framework to Address Collective Action Problems in Sovereign Debt Restructuring": <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/090214.pdf>

IMF Executive Board Discusses Strengthening the Contractual Framework in Sovereign Debt Restructuring, communiqué de presse 14/459 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14459.htm>

"Spillovers in International Corporate Taxation": <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/050914.pdf>

"Assessing Reserve Adequacy": <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2011/021411b.pdf>

"Assessing Reserve Adequacy—Further Considerations": <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/111313d.pdf>

"Assessing Reserve Adequacy—Specific Proposals": <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/121914.pdf>

IMF Executive Board Discusses Reserve Adequacy Assessment, communiqué de presse 15/176 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15176.htm>

International Reserves—IMF Concerns and Country Perspectives: http://www.ieo-imf.org/ieo/files/completedevaluations/IR_Main_Report.pdf

"Update on the Fiscal Transparency Initiative": <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/061614.pdf>

Manuel sur la transparence des finances publiques : <https://www.imf.org/external/np/fad/trans/fre/manualf.pdf>

Guide sur la transparence des recettes tirées des ressources naturelles : <http://www.imf.org/external/np/fad/trans/fre/guidef.pdf>

"Macroeconomic Issues In Small States and Implications for Fund Engagement": IMF Executive Board Concludes Macroeconomic Issues in Small States and Implications for Fund Engagement, note d'information au public (NIP) 13/39 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pn/2013/pn1339.htm>

"Staff Guidance Note on the IMF's Engagement with Small Developing States": <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/032414.pdf>

IMF Pledges Continued Commitment to Partner with Small Island Developing States in Their Pursuit of Sustainable Economic Development, communiqué de presse 14/412 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pn/2013/pn1339.htm>

Codes et normes des données : <http://www.imf.org/external/data.htm>

Prêts

IMF Executive Board Approves US\$154 Million Stand-By Arrangement for Georgia, communiqué de presse 14/377 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14377.htm>

IMF Executive Board Approves US\$113.2 Million Stand-By Arrangement and US\$75.4 Million Stand-By Credit Facility for Honduras, communiqué de presse 14/545 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14545.htm>

IMF Executive Board Approves US\$497.1 Million Stand-By Arrangement and US\$191.2 Million Stand-By Credit Facility for Kenya, communiqué de presse 15/29 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr1529.htm>

IMF Executive Board Approves €1.2 Billion Stand-By Arrangement for Serbia, communiqué de presse 15/67 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr1567.htm>

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord de 6,2 milliards de dollars en faveur du Maroc au titre de la ligne de précaution et de liquidité, communiqué de presse 12/287 : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2012/pr12287f.htm>

IMF Executive Board Approves New Two-Year US\$70 Billion Flexible Credit Line Arrangement with Mexico, communiqué de presse 14/543 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14543.htm>

IMF Executive Board Approves New Two-Year US\$23 Billion Flexible Credit Line Arrangement for the Republic of Poland, communiqué de presse 15/05 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr1505.htm>

IMF Executive Board Approves US\$17.6 Million Extended Fund Facility Arrangement for Seychelles, communiqué de presse 14/262 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14262.htm>

IMF Executive Board Approves 4-Year US\$17.5 Billion Extended Fund Facility for Ukraine, US\$5 Billion for Immediate Disbursement, communiqué de presse 15/107 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15107.htm>

Le Conseil d'administration du FMI approuve une assistance immédiate de 130 millions de dollars à la Guinée, au Libéria et à la Sierra Leone en riposte à la flambée d'Ébola, communiqué de presse 14/441 : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2014/pr14441f.htm>

IMF Establishes a Catastrophe Containment and Relief Trust to Enhance Support for Eligible Low-Income Countries Hit by Public Health Disasters, communiqué de presse 15/53 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr1553.htm>

IMF Executive Board Approves US\$114.63 Million in Financing and Debt Relief for Sierra Leone, communiqué de presse 15/86 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr1586.htm>

IMF Executive Board Approves US\$45.6 Million Disbursement under the Rapid Credit Facility and US\$36.5 Million in Debt Relief under the Catastrophe Containment and Relief Trust for Liberia, communiqué de presse 15/69 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr1569.htm>

Le Conseil d'administration du FMI approuve un allègement de dette de 29,8 millions de dollars au titre du fonds fiduciaire d'assistance et riposte aux catastrophes en faveur de la Guinée, communiqué de presse 15/137 : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2015/pr15137f.htm>

Le Conseil d'administration du FMI approuve un nouvel accord FEC de 122,4 millions de dollars en faveur du Tchad,

communiqué de presse 14/381 : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2014/pr14381f.htm>

IMF Approves US\$918 Million ECF Arrangement to Help Ghana Boost Growth, Jobs, and Stability, communiqué de presse 15/159 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15159.htm>

IMF Executive Board Approves 3-Year US\$21.7 Million Extended Credit Facility Arrangement for Grenada and Concludes 2014 Article IV Consultation, communiqué de presse 14/310 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14310.htm>

IMF Executive Board Approves US\$92.4 Million Extended Credit Facility to Support the Kyrgyz Republic, communiqué de presse 15/165 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15165.htm>

IMF Executive Board Approves a 3-Year, US\$552.9 Million Extended Credit Facility Arrangement with Yemen, communiqué de presse 14/408 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14408.htm>

Le Conseil d'administration du FMI achève la sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur du Burundi, augmente le montant de ressources mis à disposition et approuve un décaissement de 6,9 millions de dollars, communiqué de presse 15/134 : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2015/pr15134f.htm>

Le Conseil d'administration du FMI achève la sixième revue de l'accord FEC en faveur de la Côte d'Ivoire, approuve un décaissement de 94,7 millions de dollars, augmente l'accès aux ressources et prolonge l'accord, communiqué de presse 14/554 : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2014/pr14554f.htm>

Le Conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue de l'accord FEC avec la Guinée, approuve un relèvement de 63,6 millions de dollars des financements disponibles ainsi qu'une prolongation de l'accord FEC, communiqué de presse 15/49 : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2015/pr1549f.htm>

Le Conseil d'administration du FMI approuve un décaissement de 7,63 millions de dollars au titre de la facilité de crédit rapide en faveur de la République centrafricaine, communiqué de presse 15/129 : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2015/pr15129f.htm>

Le Conseil d'administration du FMI approuve un décaissement de 12,9 millions de dollars au titre de la facilité de crédit rapide en faveur de la République centrafricaine, communiqué de presse 14/226 : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2014/pr14226f.htm>

IMF Executive Board Approves US\$10.8 Million Disbursement under the Rapid Credit Facility for The Gambia, communiqué de presse 15/155 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15155.htm>

IMF Executive Board Approves US\$5.24 Million Disbursement under the Rapid Credit Facility for Guinea-Bissau, communiqué de presse 14/495 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14495.htm>

Le Conseil d'administration du FMI approuve un décaissement de 47,1 millions de dollars en faveur de Madagascar au titre de la facilité de crédit rapide (FCR), communiqué de presse 14/287 : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2014/pr14287f.htm>

IMF Executive Board Approves US\$6.4 Million Disbursement under the Rapid Credit Facility And the Rapid Financing Instrument for St. Vincent and the Grenadines, communiqué de presse 14/383 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14383.htm>

IMF Executive Board Completes Sixth and Seventh Reviews under the SBA for Bosnia and Herzegovina, Approves €95.7 Million Augmentation of the SBA and €191.4 Million Disbursement, communiqué de presse 14/320 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14320.htm>

IMF Executive Board Discusses Reform of the Policy on Public Debt Limits in Fund-Supported Programs, communiqué de presse 14/591 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14591.htm>

“Reform of the Policy on Public Debt Limits in Fund-Supported Programs” : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>

IMF Executive Board Approves Extension of Interest Waiver for Low-Income Countries through End-2016, communiqué de presse 14/602 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14602.htm>

IMF Executive Board Approves Three-Year Policy Support Instrument for Tanzania, communiqué de presse 14/350 : www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14350.htm

Renforcement des capacités

«Politiques et pratiques du FMI pour le développement des capacités» : <http://www.imf.org/external/french/np/pp/2014/082614f.pdf>

IMF Launches Somalia Trust Fund for Capacity Development, communiqué de presse 15/102 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr15102.htm>

PARTIE 3 — FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION

IMF Executive Board Approves FY2015–FY2017 Medium-Term Budget, communiqué de presse 14/201 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14201.htm>

IMF Executive Board Adopts New Rule for Basic Rate of Charge on IMF's GRA Lending, communiqué de presse 11/485 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11485.htm>

IMF Executive Board Modifies Rule for Setting SDR Interest Rate, communiqué de presse 14/484 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14484.htm>

IMF Executive Board Approves One-Year Extension of the 2012 Borrowing Agreements, communiqué de presse 14/417 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14417.htm>

IMF Executive Board Discusses 2014 Report on Diversity and Inclusion, communiqué de presse 14/556 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14556.htm>

“Review of the Fund's Income Position for FY 2014 and FY 2015–2016” : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/040714b.pdf>

IMF Executive Board Reviews Fund's Income Position and Sets Margin for Lending Rate for Financial Years 2015–16, communiqué de presse 14/231 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14231.htm>

Fiche technique — La protection des ressources du FMI et l'évaluation du dispositif de sauvegarde des banques centrales : <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/safef.htm>

Deputy Managing Director Naoyuki Shinohara to Leave IMF, communiqué de presse 15/03 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr1503.htm>

IMF Deputy Managing Director Nemat Shafik Announces Her Departure, communiqué de presse 14/106 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14106.htm>

IMF Managing Director Christine Lagarde Proposes Appointment of Carla Grasso as Deputy Managing Director and Chief Administrative Officer, communiqué de presse 15/04 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr1504.htm>

IMF Managing Director Christine Lagarde Proposes Appointment of Mitsuhiro Furusawa as Deputy Managing Director, communiqué de presse 15/33 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr1533.htm>

IMFC Selects Agustín Carstens as New Chairman, communiqué de presse 15/65 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr1565.htm>

IMF Response to the Financial and Economic Crisis: <http://www.ieo-imf.org/ieo/pages/CompletedEvaluation227.aspx>

IMF Management and Staff Welcome Independent Evaluation Office's Report on the IMF Response to the Financial and Economic Crisis, communiqué de presse 14/494 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14494.htm>

Recurring Issues from a Decade of Evaluation: Lessons for the IMF: <http://www.ieo-imf.org/ieo/pages/CompletedEvaluation214.aspx>

IMF Independent Evaluation Office: <http://www.ieo-imf.org/ieo/pages/ieohome.aspx>

Le Conseil d'administration du FMI fait rapport au Conseil des gouverneurs sur les réformes de 2010 et la quinzième révision générale des quotes-parts, communiqué de presse 14/22 : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2014/pr1422f.htm>

Communiqué de la 31^e réunion du CMFI : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2015/pr15173f.htm>

Nauru Applies for IMF Membership, communiqué de presse 14/216 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14216.htm>

"2011 Triennial Surveillance Review": <http://www.imf.org/external/np/spr/triennial/2011/>

"Review of the IMF's Communications Strategy": <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/063014.pdf>

IMF Executive Board Discusses the IMF's Communication Strategy, note d'information au public (NIP) 07/74 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0774.htm>

PARTIE 4 — REGARD VERS LE PASSÉ ET VERS L'AVENIR

Regard vers le passé

Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne — Faire face aux vents contraires, avril 2015 : <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/reo/2015/afr/pdf/sreo0415f.pdf>

"Pan-African Banks: Opportunities and Challenges for Cross-Border Oversight": <http://www.imf.org/external/pubs/ft/dp/2015/afr1503.pdf>

"IMF Country Report No. 14/235—People's Republic of China": <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2014/cr14235.pdf>

Regional Economic Outlook Special Report—“25 Years of Transition: Post-Communist Europe and the IMF”: http://www.imf.org/external/pubs/ft/reo/2014/eur/eng/pdf/erei_sr_102414.pdf

"Central and Eastern Europe: New Member States (NMS) Policy Forum, 2014; Staff Report on Cluster Consultations—Common Policy Frameworks and Challenges": <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr1597.pdf>

Baltic Cluster Report: 2014 Cluster Consultation—Staff Report; Press Release; and Statement by the Executive Director for the Baltic Countries: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2014/cr14116.pdf>

IMF Executive Board Discusses Baltic Cluster Report on the Republics of Estonia, Latvia, and Lithuania, communiqué de presse 4/203 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14203.htm>

Regional Economic Outlook—Western Hemisphere: Northern Spring, Southern Chills, avril 2015 : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/reo/2015/whd/eng/pdf/wreo0415.pdf>

"Santiago Conference—Latin American Conference Discusses Ideas to Promote Growth," *IMF Survey*: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/survey/so/2014/NEW121214A.htm>

"Islamic Finance: Opportunities, Challenges, and Policy Options": <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1505.pdf>

Groupe consultatif externe du FMI sur la finance islamique : <http://www.imf.org/external/themes/islamicfinance/eagmembers.htm>

IMF's Middle East Center for Economics and Finance (CEF) and the Middle East Regional Technical Assistance Center (METAC) conclude Workshop on Risk-Based Supervision in Institutions Offering Islamic Financial Services, communiqué de presse 15/36 : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2015/pr1536.htm>

"Assessing Concentration Risks in GCC Banks": <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/102514.pdf>

Regard vers l'avenir

Financer le développement durable — Grandes orientations et rôle du FMI : <https://www.imf.org/external/french/np/pp/2015/041515f.pdf>

Programme d'action mondial de la Directrice générale : <http://www.imf.org/external/ns/cs.aspx?id=318>

Sigles et abréviations

APEC	coopération économique Asie-Pacifique	IDC	Institut pour le développement des capacités
BEPS	base erosion and profit shifting (érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices)	IFR	instrument de financement rapide
BIE	Bureau indépendant d'évaluation	IFRS	normes internationales d'information financière
CMFI	Comité monétaire et financier international	ISPE	instrument de soutien à la politique économique
CRAT	centre régional d'assistance technique	LCM	ligne de crédit modulable
CRG	compte des ressources générales	LPL	ligne de précaution et de liquidité
CSF	Conseil de stabilité financière	MEDC	mécanisme élargi de crédit
DTS	droit de tirage spécial	MOOC	cours en ligne ouverts à tous
EAA	exercice d'alerte avancée	NSDD	norme spéciale de diffusion des données
ETS	examen triennal de surveillance	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
FCR	facilité de crédit rapide	OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
fonds fiduciaire ARC	fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes	PED	pays en développement
fonds fiduciaire RPC	fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	PEM	<i>Perspectives de l'économie mondiale</i>
G-20	Groupe des Vingt	PER	<i>Perspectives économiques régionales</i>
IADM	initiative d'allègement de la dette multilatérale	PESF	programme d'évaluation du secteur financier
		PPTTE	pays pauvres très endettés
		SGDD	Système général de diffusion des données

Lettre de transmission au Conseil des gouverneurs

Le 31 juillet 2015

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2015. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2016, lesquels sont présentés au chapitre 3. Les états financiers du Département général, du Département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2015, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe, sont présentés à l'appendice VI, qui figure sur la version CD-ROM du Rapport ainsi qu'à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2015/eng. L'audit externe ainsi que la communication des informations financières ont été supervisés par le Comité de vérification externe des comptes, composé de M. Ramos (président) et M^{me} Barth, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.



Christine Lagarde

Directrice générale et Présidente du Conseil d'administration

Commémoration du 70^e anniversaire du FMI

En 2014, le FMI a commémoré le 70^e anniversaire de sa fondation à la Conférence de Bretton Woods. Ce fut l'occasion pour l'institution de jeter un regard sur les années écoulées depuis sa création, mais aussi de se tourner résolument vers l'avenir en s'efforçant de répondre à deux questions : comment le FMI peut-il soutenir au mieux l'économie mondiale étroitement interconnectée du XXI^e siècle et comment s'adaptera-t-il au changement?

Depuis 2008, il a collaboré de façon suivie avec tous les pays membres pour surmonter la dernière crise financière mondiale.

Le FMI a consacré l'édition de septembre 2014 de son magazine trimestriel *Finances & Développement* à l'anniversaire de la Conférence de Bretton Woods, sous le titre «L'avenir du passé : l'économie mondiale demain». Pour marquer cet anniversaire, il a aussi publié une brochure rédigée par l'historien du FMI, James M. Boughton, et intitulée : *The IMF and the Force of History: Events that Have Shaped the Global Institution*.

Trois événements survenus au cours de l'exercice ont mis en relief les grandes étapes du passé ainsi que les défis présents et à venir. Le premier a été la commémoration de la fondation du FMI, qui s'est tenue au siège de l'institution et à laquelle étaient conviés les membres du Conseil d'administration, le personnel actif et les retraités du FMI. Le deuxième événement a été la retraite du Conseil d'administration, organisée en septembre et au cours de laquelle les administrateurs ont eu l'occasion de commenter l'ouvrage intitulé «The Battle for Bretton Woods».

À l'époque de la fondation du FMI en 1944, le monde se trouvait face à des choix extraordinairement difficiles. La dépression avait engendré une guerre mondiale qui n'allait s'achever que plusieurs mois plus tard. La tâche d'édifier un nouvel ordre mondial s'annonçait redoutable.

Au cours des décennies qui ont suivi, le FMI a contribué à reconstruire l'Europe. Il a apporté son aide aux nouvelles nations lorsque les empires coloniaux se sont désintégrés et lorsque l'Union soviétique s'est effondrée. Le FMI a aidé les pays d'Amérique latine et d'Asie à négocier les crises et a travaillé étroitement avec les nouveaux pays émergents qui se sont affirmés à l'aube du nouveau millénaire.



Le troisième événement a été le discours liminaire prononcé par la Directrice générale, Christine Lagarde, lors de l'Assemblée annuelle d'octobre 2014, intitulé «Les 70 ans du FMI : les bons choix — hier, aujourd'hui et demain». Dans ce discours, Madame Lagarde profite de l'anniversaire de l'institution pour s'interroger sur les nouveaux défis auxquels elle est confrontée :

Soixante-dix ans après la conférence de Bretton Woods, la communauté internationale se trouve de nouveau à la croisée des chemins. Les modes de coopération éprouvés sont, semble-t-il, devenus inopérants. L'efficacité de la machine économique mondiale elle-même est de plus en plus remise en question.

Peut-elle produire les emplois, les revenus et l'amélioration du niveau de vie dont le monde a besoin?

Voici les trois choix cruciaux qui s'imposent :

Premièrement, accélération ou stagnation? Comment créer la croissance et les emplois dont nous avons besoin pour promouvoir la prospérité et assurer l'harmonie sociale?

Deuxièmement, stabilité ou fragilité? Comment faire de ce monde interconnecté un espace plus inclusif et plus sûr où nous pourrions tous nous épanouir?

Troisièmement, solidarité ou repli sur soi? Comment renforcer la coopération et le multilatéralisme, au lieu de l'isolationnisme et de l'insularité?

De ces choix dépend notre avenir.

Le présent Rapport annuel a été préparé par la Division de rédaction et de publication du Département de la communication. Placée sous l'autorité du Comité des évaluations du Conseil d'administration, présidé par Menno Snel et Steve Field, l'équipe qui a réalisé ce rapport était supervisée par David Hawley, Rhoda Weeks-Brown et Jeremy Clift.

L'équipe était composée de Jeremy Mark (rédacteur en chef), de S. Alexandra Russell, qui a coordonné l'ensemble de la production et de la rédaction, et de Akshay Modi et Suzanne Alavi (assistants de rédaction). L'édition française a été réalisée par Yannick Chevalier-Delanoue (traduction et révision) ainsi que par Monica Nepote-Cit (correction et composition).

Photographie

Stephen Jaffe/© photo FMI : administrateurs, cadres de direction, Directrice générale, pages 7, 88, 89, 112 et quatrième de couverture

Alex Curro/© photo FMI : page 71

Ryan Rayburn/© photo FMI : conseil d'administration pages 5 et 65 (à droite, en haut et en bas)

Autre © photo FMI : page 4 (gauche), page 65 (en bas à droite)

Iwan Bagus : administrateurs (Wimboh Santoso)

Archives du FMI : quatrième de couverture

Images de phototèque et d'archives : Alamy, Corbis et Getty Images

Design

Beth Singer Design LLC www.bethsingerdesign.com

Design Web

Theo and Sebastian <http://theoandsebastian.com>

Vidéo Rapport annuel du FMI

Services multimédias du FMI (Gokhan Karahan, Kyzysztof Rucinski et Patrick Gleason)

En complément du Rapport annuel, des tableaux et appendices (dont les états financiers du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2015) ainsi que d'autres documents pertinents sont affichés sur le site Internet (www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2015/eng). Le Rapport annuel, avec tous les documents complémentaires consultables sur le site Internet, existe aussi sous forme de CD-ROM, qui peut être obtenu auprès des Services de publication du FMI.

©2015 Fonds monétaire international
Annual Report 2015— Tackling Challenges Together
ISBN 978-1-51356-601-6 (version imprimée)
ISBN 978-1-49838-218-2 (version PDF)

Les commandes peuvent être effectuées en ligne, par télécopieur ou par courrier :

International Monetary Fund, Publication Services
P.O. Box 92780, Washington, DC 20090, U.S.A.
Téléphone : (202) 623-7430 Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org
www.imfbookstore.org | www.elibrary.imf.org

Le FMI a 70 ans

Le Fonds monétaire international est né en 1944, alors que le monde était en crise, ravagé par la Seconde Guerre mondiale. Expression d'une vision mondiale de la responsabilité, d'une foi inébranlable dans le multilatéralisme, le FMI était alors, et reste

aujourd'hui, une référence intellectuelle. En tant qu'organisation centrale de la coopération monétaire internationale, sa mission est universelle : il défend les intérêts de tous les pays membres, petits ou grands, riches ou pauvres.

2010



2000

1990

1980

1970

1960

1950

1940



1944 : fondation du FMI à la conférence de Bretton Woods, New Hampshire (États-Unis)

1956 : la crise de Suez engendre la première grande vague de prêts du FMI, en faveur de l'Égypte, de la France, d'Israël et du Royaume-Uni

1960 : avec l'indépendance des pays africains, le nombre de pays membres s'accroît considérablement

1973 : le système de parités et de taux de change fixes mais ajustables, mis en place à Bretton Woods, s'effondre avec le flottement des principales monnaies

1989 : la chute du mur de Berlin conduit à la disparition de l'Union soviétique; les quinze pays qui la constituaient adhèrent tous au FMI

1994 : le Mexique laisse le peso se déprécier en réaction à ce qui sera la première d'une vague de crises financières au cours des huit années suivantes

1997 : la dévaluation du baht thaïlandais déclenche une crise financière en Asie de l'Est, poussant le FMI à élaborer une série de programmes controversés de réforme économique

2008 : la faillite de la société financière Lehman Brothers marque le début d'une crise économique mondiale dont les effets se feront sentir pendant des années

2010 : le FMI approuve le premier de plusieurs prêts en faveur de pays de la zone euro (Grèce, Irlande, Portugal), intervenant ainsi pour la première fois depuis 40 ans dans la résolution de crises financières dans des pays avancés



Fonds monétaire international
700 19th Street NW
Washington, DC 20431 USA

www.imf.org

ISBN: 978-1-51356-601-6



9 781513 566016